

Mémoire de recherche

Les questions d'actualité :
un texte, un esprit, une pratique

Dans une perspective croisée France-Québec

Sous la direction de **Dorothee REIGNIER**
Maître de conférences en droit public

Charlotte WATHLÉ

AVERTISSEMENT

Sciences Po Lille n'entend donner aucune approbation ni improbation aux thèses et opinions émises dans ce mémoire de recherche. Celles-ci doivent être considérées comme propres à leur auteur.

J'atteste que ce mémoire de recherche est le résultat de mon travail personnel, qu'il cite et référence toutes les sources utilisées et qu'il ne contient pas de passages ayant déjà été utilisés intégralement dans un travail similaire.

Charlotte WATHLÉ

RÉSUMÉ

Les questions d'actualité sont un outil parlementaire moderne, mis en place pour aider les parlementaires à exercer leur mission de contrôle, et plus particulièrement ceux issus des bancs de l'opposition. La présente recherche s'inscrit dans une démarche comparative, mettant en parallèle la pratique des questions au Gouvernement au sein de l'Assemblée nationale française au regard de l'Assemblée nationale du Québec, afin de soulever les traits distinctifs et les modalités d'exercice de cette activité parlementaire. Néanmoins, il convient de souligner que, dès le début, cet outil a failli à sa mission originelle et s'est émancipé pour devenir avant tout, une arme politique. Ce faisant, les questions d'actualité ont le mérite de révéler les caractéristiques politiques dont sont empreintes les deux Assemblées.

ABSTRACT

Question Time is a modern parliamentary tool, put in place to help parliamentarians exercise their oversight role, particularly those who sit on the opposition benches. This research is part of a comparative study between the practice of Question Time in the French National Assembly and that of the National Assembly of Quebec, in order to shed light on the particularities and modalities of this parliamentary activity. Nevertheless, it must be noted that, from the beginning, this tool has failed in its primary mission and has become, above all, a political weapon. In doing so, Question Time has the merit of revealing the political characteristics of the two assemblies.

REMERCIEMENTS

« **Mme la Présidente.** La parole est à Mme. Charlotte Wathlé pour le groupe Mémoires de Sciences Po Lille.

Mme. Charlotte Wathlé. Merci Mme. la Présidente. Avant de poser ma question, je tiens à remercier les personnes qui ont contribué à son écriture.

Mes premiers remerciements vont à ma famille qui m'a toujours soutenue et aidée à réaliser mes projets.

J'aimerais prendre le temps de remercier comme il se doit, ma Présidente de groupe, Madame Dorothee Reignier, pour sa confiance, sa disponibilité, et pour son suivi depuis plusieurs années. Je remercie également Monsieur David Birnbaum d'avoir accepté de se constituer membre du jury.

Madame la Présidente, rédiger une question se fait en équipe, alors je souhaiterais également remercier mes collègues, Corentin, Manon, Gabriel, Vianney, Clémentine, Annabelle, Lucie et bien d'autres, pour leur aide précieuse tout au long de mon travail de recherche.

Enfin, je veux adresser mes remerciements à toutes les personnes avec lesquelles j'ai pu m'entretenir, qui ont su me donner de leur temps et qui m'ont permis de mieux cerner mon objet d'étude.

J'espère à travers cette question susciter un intérêt, même minime, sur les questions d'actualité ou le régime parlementaire québécois.

Madame la Présidente, cette question s'adresse à tous les citoyens qui nous écoutent : ... »

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT.....	1
RÉSUMÉ / ABSTRACT.....	2
REMERCIEMENTS.....	3
SOMMAIRE.....	4
INTRODUCTION.....	6
CHAPITRE 1 : L'heure des questions d'actualité ou une mise entre parenthèses du déséquilibre constitutionnel.....	20
Section 1 : Une Assemblée revigorée.....	21
Section 2 : L'heure des questions d'actualité : la renaissance du « Phénix Assemblée ».....	32
CHAPITRE 2 : L'heure des questions d'actualité ou l'exacerbation des joutes politiques.....	46
Section 1 : L'heure du procès gouvernemental.....	47
Section 2 : Les questions d'actualité : une formule couteau suisse.....	60
CHAPITRE 3 : L'heure des questions d'actualité ou la fontaine de jouvence politique.....	74
Section 1 : Les questions d'actualité, tremplin pour exister sur la scène politique.....	75
Section 2 : Les questions d'actualité, gouvernail pour naviguer sur le flot médiatique.....	87
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	101
ANNEXE 1.....	104
ANNEXE 2.....	106
BIBLIOGRAPHIE.....	107
TABLE DES MATIÈRES.....	116

« J'ai beaucoup médité sur les questions au Gouvernement, parce qu'elles sont, en soi là, profondément inutiles. »

Ugo Bernalicis¹

¹ Entretien réalisé avec l'auteur le 13 mars 2023.

INTRODUCTION

Philippe Rickwaert pénètre dans l'hémicycle vêtu d'un bleu de travail, sous les acclamations de ses collègues, sous les huées des autres groupes parlementaires et sous les appels au calme du Président de l'Assemblée nationale, qui après quelques secondes poursuit la séance « *la parole est à M. Rickwaert, député de la 13e circonscription du Nord* »². Malgré les libertés procédurales prises par les scénaristes, cette scène de la série *Baron Noir*, concentre des stéréotypes associés aux questions au Gouvernement : des effets de rhétoriques³, une mise en scène⁴, le non-respect du thème de la question⁵, le ministre interrogé n'est pas celui qui répond⁶ et enfin le député est pris d'assaut par les journalistes à la sortie de l'hémicycle suite à sa prestation. Cette scène interroge. Ces stéréotypes sont-ils la réalité parlementaire ? Mais surtout, sont-ils des effets indésirables de l'intention recherchée à travers cet exercice ?

De prime abord, les questions au Gouvernement sont une catégorie de questions parmi d'autres. En effet, au sein du Parlement, les questions se caractérisent par la diversité de ses procédures. Les questions écrites, tout d'abord, se déroulent hors du cadre des séances parlementaires. L'influence du groupe est minime puisque sa procédure souple permet aux parlementaires de poser des questions par écrit aux différents ministres. En raison de son caractère illimité et facilité par les nouvelles techniques informatiques, le taux de réponse des questions écrites s'établit autour de 70%⁷. Du côté des questions orales, si les questions avec débat sont tombées en désuétude, les questions sans débats, quant à elles, sont toujours en vigueur et portent généralement sur des problématiques locales ou techniques et, ce faisant, doivent être communiquées au préalable au Gouvernement. Elles ont lieu lors des semaines dites de contrôle. Les questions à un ministre sont des questions cribles sur une thématique ministérielle. Les séances sont irrégulières et font l'objet d'un encadrement. Le ministre et le thème retenu doivent être choisis un mois auparavant, excluant toutes références à l'actualité. Enfin, les questions au Gouvernement ont un caractère hebdomadaire et permettent aux

² Extrait de l'épisode 4 de la saison 1 de la série *Baron Noir*, réalisé par Ziad Doueiri.

³ Philippe Rickewaert répète à de nombreuses reprises dans sa question : « *Où est passé l'honneur de la France ?* », « *Je plaide en bleu pour ...* »

⁴ Le port du bleu de travail.

⁵ Philippe Rickewaert n'interroge pas le ministre de l'Industrie au sujet de la filière pétrochimique mais la ministre de l'Éducation nationale au sujet de l'enseignement professionnel dans la loi Éducation.

⁶ Le Premier ministre répond à la question.

⁷ Fiche de synthèse n°51 : Les questions. Site de l'Assemblée nationale française.

parlementaires d'interpeller le Gouvernement sur des sujets d'actualité. Par les enjeux qu'elles soulèvent et les mécanismes qu'elles mobilisent, elles sont un exercice parlementaire de premier plan. Les questions au Gouvernement ont rarement été étudiées et appréhendées en elles-mêmes, ce qui justifie le choix de ce sujet.

Cette étude est, en premier lieu, circonscrite à la Chambre basse du Parlement. En effet, la proximité de la majorité à l'égard du Gouvernement favorise une culture de l'affrontement, entre ceux qui soutiennent les politiques gouvernementales et ceux qui les contestent. Ce faisant, à l'Assemblée nationale, la confrontation entre les députés de la majorité et ceux de l'opposition prend généralement « *la forme d'un duel où les convergences font figure de bizarreries* »⁸. Le Sénat apparaît, quant à lui, comme une Assemblée au sein de laquelle « *le clivage entre majorité et opposition est remarquablement atténué* »⁹. Cette spécificité s'explique par son mode d'élection, au suffrage universel indirect et de renouvellement par moitié tous les trois ans. En outre, à l'inverse de l'Assemblée nationale, le Sénat se caractérise par une forme de distanciation à l'égard du Gouvernement puisqu'il ne dispose pas de la faculté de renverser ce dernier, mais réciproquement, il ne peut faire l'objet d'une dissolution. Ces dissemblances entre l'Assemblée et le Sénat expliquent l'influence différenciée qu'exerce le Gouvernement à l'égard de ces deux Chambres. Par ailleurs, l'Assemblée nationale constitue un point de passage incontournable pour ceux qui souhaitent faire une carrière politique. En effet, elle est le vivier privilégié où se recrute une majorité de futurs ministres. Sous la Ve République, près de trois-quarts des ministres ont été élus députés¹⁰. D'un point de vue procédural, au Sénat, les ministres ne peuvent contre-répliquer lors des séances de questions au Gouvernement. Ce faisant, les différentes pratiques et cultures parlementaires entre l'Assemblée nationale et le Sénat justifient l'étude des questions au Gouvernement sous le prisme de la seule Chambre basse.

En outre, la présente recherche s'inscrit dans un cadre d'étude comparatif, mettant en parallèle la pratique des questions au Gouvernement au sein de l'Assemblée nationale française au regard de l'Assemblée nationale du Québec. La question peut se poser et a été posée : pourquoi le Québec ? Oublié du droit comparé, le Québec est précurseur et novateur dans la procédure des questions au Gouvernement. En effet, Michel Ameller soulignait en

⁸ THIERS, É. (2012). « La majorité contrôlée par l'opposition : pierre philosophale de la nouvelle séparation des pouvoirs ? ». *Pouvoirs*, n°143.

⁹ GRANGÉ, J. (1981). « Attitudes et servitudes du Sénat (1958-1980) ». *Revue française de science politique*, n°1.

¹⁰ BOELAERT, J., MICHON, S. & OLLION, É. (2017). *Métier : député - Enquête sur la professionnalisation de la politique en France*. Raisons d'agir. p. 54.

1977 que « *L'innovation la plus avancée en matière de questions orales se situe à la Chambre de Commune du Canada qui a décidé d'abandonner les formalités du dépôt et de la notification préalable des questions pour mettre en place un système tout à fait original en droit comparé* »¹¹. L'Assemblée nationale du Québec était également, à cette date, dotée du même modèle procédural. Elle avait, par ailleurs, mis en place un droit de réplique à travers l'octroi de questions dites complémentaires. Michel Ameller a également noté que cette « *procédure, souple et très animée a donné jusqu'ici entière satisfaction : elle a pu être citée comme modèle devant la commission spéciale chargée, à la Chambre des Communes britannique, de proposer une réforme du système des questions.* »¹² En outre, contrairement à bien des Assemblées, les thèmes et le nom des orateurs ne sont pas transmis au préalable aux ministres québécois. François Paradis, ancien Président de l'Assemblée nationale du Québec, expose une autre spécificité québécoise relative à cet exercice parlementaire : « *Je me fais dire par des collègues de l'Assemblée nationale française comme de mes collègues belges comme de mes collègues ontariens, qui étaient avec moi la semaine dernière ici, qu'ils nous prennent en un exemple, je veux dire, les gens me disent, " Waouh, nous, on laisse aller des choses, pis on voit que vous avez cette rigueur là, pis on aimerait ça s'en inspirer !" Mais ça suppose que le Président doit prendre sur ses épaules des décisions qui ne sont peut-être pas toujours perçues de la même façon en retour.* »¹³ Par ailleurs, l'étude des questions au Gouvernement se voit enrichie par la comparaison de cet exercice entre deux Assemblées, ayant elles-mêmes, une pratique du régime parlementaire antithétique¹⁴. Ainsi, la singularité de la pratique québécoise, doublée de la spécificité de son régime parlementaire, justifient la mise en perspective des questions au Gouvernement d'un point de vue comparé entre l'Assemblée nationale française et celle du Québec.

« *L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement* ». Il est mardi 15h à l'Assemblée nationale française. De l'autre côté de l'Atlantique, à l'Assemblée nationale du Québec, résonne le leitmotiv suivant « *Nous en sommes maintenant à la période des questions et réponses orales* ». QAG ou PDQ selon les acronymes coutumiers de chaque

¹¹ AMELLER, M. (1977). *L'heure des questions au Palais-Bourbon dans le Pouvoir*, in *mélanges offerts à Georges Burdeau*. LGDJ. p.364.

¹² AMELLER, M. *Ibid.*

¹³ Entretien réalisé avec l'auteur le 5 avril 2022.

¹⁴ L'Assemblée nationale française s'inscrit dans un système unitaire et bicaméral. À l'inverse, le Québec est une province du système fédéral canadien, et ne dispose que d'une seule Chambre, l'Assemblée nationale du Québec.

Assemblée, ces trois lettres en apparence simple recouvrent pourtant une dimension plus profonde. S'intéresser à cette catégorie de questions, c'est prendre le risque d'ouvrir la boîte de pandore parlementaire. Que se cache-t-il réellement derrière ces acronymes ?

Le dénominateur commun entre ces deux appellations est le terme « question ». À travers ses différentes formes, orales et écrites, les questions sont les instruments parlementaires les plus anciens de contrôle de l'activité du Gouvernement. Ces procédures individuelles et sans vote permettent aux députés d'être informés sur des sujets ponctuels et d'actualité sans que la responsabilité politique du Gouvernement ne soit engagée. Ce faisant, les questions occupent une place centrale dans un régime de collaboration entre les pouvoirs exécutif et législatif.

Les questions d'actualité sont, quant à elles, un outil assez récent dans l'histoire parlementaire. L'expression *Question Time* apparaît en 1849 sous la plume de Thomas Erskine May, greffier britannique, dans la troisième édition de son *Traité des lois, privilèges, procédures et usages du Parlement*. Il faudra néanmoins attendre 1965 pour que le *Question Time* britannique prenne sa forme que nous connaissons aujourd'hui, 1963 au Québec et 1974 en France, bien que certaines modifications aient été apportées jusqu'à aujourd'hui.

Assimilés à un mécanisme d'intimidation, les ancêtres des questions au Gouvernement en France avaient pour dessein de faire "trembler" le Gouvernement. Sous la III^e République, l'article 48 du règlement de la Chambre des députés disposait que « *des questions peuvent être adressées par les députés aux membres du Gouvernement. Avis est donné de ces questions aux ministres compétents* ». L'article 48 resta néanmoins muet sur le consentement des ministres concernant la question posée, contrairement à l'article 80 du règlement du Sénat, qui disposait que les sénateurs ne pouvaient poser des questions sans qu'elles n'eussent été acceptées au préalable par le ministre compétent. L'application stricte du règlement de la Chambre, comme l'a souligné Eugène Pierre dans son *Traité de droit politique électoral et parlementaire*, était mise de côté par les usages parlementaires, qui imposaient qu'une question ne pût être posée si elle n'était pas préalablement acceptée¹⁵.

Malgré la mise en place de cette autorisation préliminaire, sous les III^e et IV^e Républiques, les questions faisaient partie de l'arsenal parlementaire des députés pour

¹⁵ Par exemple, la question du député M. De Castellane posée le 15 mars 1873 et celle du député M. Villain, posée le 10 février 1874, n'ont pas été acceptées par les ministres de l'Intérieur, respectivement, Eugène de Goulard et Albert de Broglie.

pousser les ministres à la démission. En effet, en pleine affaire Dreyfus, le ministre de la Guerre fut interrogé par le député Paul Gouzy, le 5 mai 1899. À la suite de la réponse du ministre, le député manifesta son désaccord en arguant qu'il n'était « *pas satisfait de la réponse de M. le ministre de la guerre* »¹⁶. En dépit de l'interruption de la discussion par le Président de séance, le ministre de la Guerre a, dès le lendemain, donné sa démission. La question a ainsi, fait pression sur le ministre, le conduisant à démissionner. Cet outil parlementaire fut ainsi utilisé pour ébranler le Gouvernement. À cet égard, Cindy Berlot écrit « *Face à un Parlement incontrôlable qui ne cesse d'abuser de ses moyens de contrôle pour forcer les ministres à la démission, le Gouvernement s'en voit déstabilisé.* »¹⁷

En France, la naissance officielle des questions au Gouvernement fut inconstante. Les interpellations furent proscrites de la Ve République et les questions n'ont pas été épargnées par la procédure de rationalisation. Désormais, il n'est plus possible de transformer une question en interpellation, et par ricochet, les séances de questions ne peuvent s'achever par le vote d'un ordre du jour motivé sanctionnant les réponses des ministres.

Cette rationalisation a provoqué une situation paradoxale. Pour la première fois dans l'histoire parlementaire française, les questions ont une existence constitutionnelle à l'article 48, alinéa 2 de la Constitution. Pour autant, les députés ont peiné à s'en saisir, en raison de la perte de leurs pouvoirs d'antan, si bien qu'elles jouaient un rôle de figurantes à l'Assemblée.

En effet, parmi les nombreuses questions déposées, il revenait à la Conférence des présidents de choisir celles qui seront inscrites à l'ordre du jour¹⁸. Cependant, la Conférence étant contrôlée par la majorité, elle privilégiait, de ce fait, les questions favorables au Gouvernement. De leur côté, les ministres s'appliquaient à réduire le nombre de questions, en développant longuement leur réponse sur des points les plus anodins, de manière à épuiser le temps dévolu à cet exercice. Ce faisant, les questions étaient biaisées et ne pouvaient pleinement exercer la mission qui leur a été assignée. Georges Burdeau dépeint « *un scénario trop connu, interprété par des doublures et au surplus sans dénouement, qui avait fait le vide dans la salle du spectacle !* »¹⁹

¹⁶ Débat parlementaire. Chambre des députés. Séance du 5 mai 1899. JO du 6 juin 1899. p.1304.

¹⁷ BERLOT, C. (2021). « La responsabilité politique individuelle des ministres sous les IIIe et IVe Républiques » *Revue française de droit constitutionnel*, n° 127.

¹⁸ Ancien article 138 du RAN.

¹⁹ AMELLER, M. (1962). *Les questions au gouvernement, instrument de contrôle parlementaire*. Thèse, droit public. Paris : Université Paris, faculté de droit et de sciences économiques. p.6.

De plus, le choix du vendredi après-midi comme jour dédié à la séance de questions avait pour conséquence de vider l'hémicycle de ses députés, puisque ces derniers étaient retournés en circonscription. Michel Ameller rapporte qu'André Malraux, ministre de la Culture, était venu à l'Assemblée nationale en novembre 1963 parce que « *c'était son tour de lire les réponses rédigées par ses collègues et s'étonna de parler devant trois députés seulement qui n'étaient d'ailleurs pas ceux qui avaient posé les questions.* »²⁰ En effet, la non-assiduité des ministres mettait également en échec l'objectif de l'article 48, alinéa 2. La pratique consistait à désigner un seul ministre, voire un secrétaire d'État, pour répondre au nom de tous ses collègues, en lisant les textes préparés par leurs services.

Quatrièmement, l'impossibilité de changer le règlement de l'Assemblée nationale a concouru à la faiblesse des questions. La résolution du 19 décembre 1963 fut une tentative de révision du règlement de l'Assemblée pour pallier les dysfonctionnements de la procédure des questions. Elle prévoyait notamment, de répartir les séances réservées aux questions sur deux demi-séances (le jeudi matin et le jeudi après-midi) et d'instaurer un accord préalable de l'orateur à l'intervention d'un autre membre du Gouvernement que le ministre techniquement compétent pour répondre à la question. Cependant, depuis la Ve République, le contrôle obligatoire et préalable des règlements des Chambres par le Conseil constitutionnel a rompu avec le principe d'autonomie des Assemblées, qui avaient la compétence exclusive de leur règlement sous la IIIe et IVe Républiques. Ainsi, en répondant à cette exigence imposée par l'article 61, alinéa 1, de la Constitution, le Conseil constitutionnel se prononça sur la constitutionnalité *a priori* de la résolution précitée. Dans sa décision n°63-25 DC du 21 janvier 1964, il déclara une non-conformité partielle de la résolution. Au vu de l'alinéa 2 de l'article 48 de la Constitution, le Conseil rappela le caractère d'unicité de la séance de questions à l'Assemblée, qui contraignait cette dernière à traiter tous types de questions au cours d'une même séance. Le Conseil déclara également qu'il appartenait seulement au Premier ministre de désigner le membre du Gouvernement qui répondra à la question, sans que ce choix puisse être récusé ou ratifié par l'auteur de la question. Il fut finalement décidé en octobre 1964, que la Conférence des présidents pourrait à son gré, fixer la séance réservée aux questions le mercredi ou le vendredi. Pour autant, cette modification du règlement n'entraîna pas de changement notable par rapport à la pratique antérieure. Ainsi, la première

²⁰ CHANTEBOUT, B. (2004). *Brève histoire politique et institutionnelle de la Ve République*. Armand Colin. p.63.

version des questions d'actualité de 1958 à 1974, fut un échec, et n'a pas obtenu les effets escomptés.

En 1974, le Président Valéry Giscard d'Estaing a sorti les questions de leur coma parlementaire à la suite d'un message au Parlement le 30 mai 1974 : « *Si l'Assemblée nationale en décidait ainsi, elle pourrait aménager son Règlement de manière à réserver chaque mercredi, en début d'après-midi, une heure pour des questions d'actualité, qui seraient posées à égalité de temps, et suivant une procédure à définir, par la majorité et par l'opposition. Je demanderai alors au Premier ministre et à l'ensemble des ministres d'être présents à cette séance du mercredi, afin de répondre personnellement et directement aux questions.* »²¹ Les questions au Gouvernement se substituèrent aux questions d'actualité, s'inspirant du modèle britannique des questions au Premier ministre. Cette nouvelle version fut la résultante d'une convention politique entre le pouvoir exécutif et l'Assemblée nationale, entrant en contradiction avec la décision précitée du Conseil n° 63-25 DC. Ces questions *contra legem* sont rendues possible grâce à la renonciation du Gouvernement des prérogatives qu'il tient de l'article 48, alinéa 1 de la Constitution. Ce faisant, la naissance des questions au Gouvernement, s'est faite de manière clandestine, en marge du règlement de l'Assemblée et de la Constitution²². Elles ne figuraient dans aucun texte, si ce n'était par allusion dans l'Instruction générale du Bureau de l'Assemblée nationale. En effet, les Assemblées peuvent également déjouer le contrôle constitutionnel via l'Instruction générale du Bureau, document qui complète le règlement de chaque Assemblée sur des questions techniques. Le document ne fait pas l'objet d'un contrôle de constitutionnalité bien qu'il complète les règlements des Assemblées. Depuis la version de 1958, l'article 48 de la Constitution a connu deux nouvelles versions, en 1995 et en 2009. Lors de la révision constitutionnelle du 4 août 1995, la loi constitutionnelle n° 95-880 a intégré au second alinéa de l'article 48, les termes « *au moins* », afin de permettre qu'une séance minimum par semaine soit réservée aux questions des membres du Parlement et aux réponses du Gouvernement. En définitive, la révision de la Constitution en 1995 a permis aux questions au Gouvernement de bénéficier d'une légalité constitutionnelle.

Au Québec, la période de questions est née de la coutume. En effet, la procédure des questions a progressivement été instituée et codifiée par la pratique. En revanche, à la différence de la France, les questions n'étaient pas utilisées comme un outil d'intimidation.

²¹ DOSIÈRE, R. (2010). « Le contrôle ordinaire ». *Pouvoirs*, n° 134.

²² Les questions au Gouvernement sont instaurées en 1982 au Sénat.

Cet exercice parlementaire n'a jamais conduit un ministre à démissionner. Les questions étaient utilisées comme un outil parlementaire pour enjoindre le Gouvernement à expliquer ses actions. À partir des années 1860 et jusqu'à leur codification en 1963, le règlement de l'Assemblée resta muet sur la période de questions. Les députés parvenaient à poser des questions orales via une demande de document au Gouvernement, et détournaient par conséquent, le sens de l'article 114, paragraphe 2 du règlement Geoffrion²³.

Historien à l'Assemblée nationale du Québec, Christian Blais relate que les questions soulevées touchaient des sujets d'actualité : les ministres se devaient de répondre et d'expliquer la position du Gouvernement²⁴. Cette pratique a été habituelle jusqu'à la mise en place d'une véritable période de questions et de réponses orales en 1963. Le Président de la Chambre, John Richard Hyde présenta de nouvelles directives et déclara le 19 février 1963, en s'inspirant des pratiques parlementaires canadienne et britannique « *Je suis d'avis que si l'on permet une période des questions avant l'appel des affaires du jour, il appartiendra au président de la Chambre de décider de chaque cas à son mérite et de voir s'il s'agit d'une question d'urgence immédiate et d'intérêt public.* »²⁵ Dix ans après la reconnaissance officielle des questions orales, cet exercice fut pleinement consacré dans le règlement de l'Assemblée en 1973.

Dans ce travail de recherche, l'appellation française et québécoise de cet exercice, respectivement, questions d'actualité au Gouvernement et période de questions, seront regroupées sous la même appellation de « question d'actualité ». Par analogie de la définition de la Constitution donnée par Charles de Gaulle lors d'une conférence de presse en janvier 1964, la définition des questions d'actualité peut aisément s'articuler autour du triptyque suivant : un texte, un esprit, une pratique.

Un texte, tout d'abord. En France les questions d'actualité sont, depuis la révision constitutionnelle de 2008, présentes à l'article 48, alinéa 6 de la Constitution et spécifiées à l'article 133 du règlement de l'Assemblée nationale. Au Québec, les articles 74 à 82 du règlement de l'Assemblée leur sont consacrés. Depuis 2019, les questions d'actualité à l'Assemblée nationale française ont lieu le mardi après-midi à 14h pour une durée de deux

²³ Appellation familière des règlements de l'Assemblée en vigueur de 1914 à 1941 et de 1941 à 1972, en référence au règlement annoté par Louis-Philippe Geoffrion, greffier de l'Assemblée nationale du Québec de 1912 à 1942.

²⁴ BLAIS, C. (2016). *Histoire parlementaire du Québec 1928-1962*. Éditions du Septentrion.

²⁵ SIEGFRIED, P. (dir.) (2021). *La procédure parlementaire du Québec*, 4e édition. Assemblée nationale du Québec. p.571.

heures²⁶ - contre une heure les mardis et mercredis auparavant - alors qu'outre-Atlantique, les questions d'actualité ont lieu trois fois par semaine²⁷ pour une durée de quarante-cinq minutes. Traditionnellement, les questions d'actualité québécoises se découpent en une question principale et des questions complémentaires. En France, il a fallu attendre 2019 pour que soit mis en place un droit de réplique²⁸. Ce dernier permet aux députés et aux ministres qui n'ont pas utilisé leurs deux minutes de temps de parole de répliquer aux propos de leur interlocuteur.

Un esprit, ensuite. Le 27 août 1958, dans son discours devant l'Assemblée générale du Conseil d'État, Michel Debré²⁹ a détaillé les deux principes qui régissent l'esprit que la nouvelle Constitution entendait assigner aux questions d'actualité : un outil de contrôle et un droit de l'opposition³⁰. Ce faisant, les questions d'actualité sont des outils à la disposition de l'Assemblée pour exercer un contrôle sur le Gouvernement. Elles permettent aux députés, en particulier ceux provenant des groupes d'opposition, de poser des questions aux différents ministres sur des sujets d'actualité et d'intérêt national, lors d'échanges brefs qui n'engagent pas la responsabilité du Gouvernement. En outre, le principe de présence de l'ensemble du Gouvernement permet aux ministres interrogés de justifier directement et publiquement leurs actions politiques. Les questions d'actualité sont, en conséquence, un exercice parlementaire important d'un point de vue démocratique³¹.

²⁶ Depuis la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, une séance d'une heure par semaine a lieu durant les sessions extraordinaires.

²⁷ Le mardi à 14h et le mercredi et jeudi à 10h. En période de travaux intensifs, les questions d'actualité ont également lieu le vendredi à 10h.

²⁸ Au Sénat, le droit de réplique a été instauré en 2015. Toutefois, il concerne uniquement les sénateurs.

²⁹ Michel Debré a dirigé le groupe de travail chargé de la rédaction de la Constitution de la Ve République.

³⁰ « *Un jour par semaine est réservé aux questions des parlementaires. La voix de l'opposition est ainsi assurée de se faire entendre (...) Un article du projet, après avoir, par un premier paragraphe, donné au Gouvernement une responsabilité majeure dans la fixation de l'ordre du jour des assemblées, précise ensuite : « Une séance par semaine est réservée, par priorité, aux questions des membres du Parlement et aux réponses du Gouvernement. » Cette disposition est la marque décisive du régime parlementaire et des droits reconnus, dans ce régime, à l'opposition. Le Gouvernement responsable de l'État, donc de la législation, est normalement maître de l'ordre du jour des assemblées. Aucun retard ne doit être toléré à l'examen d'un texte gouvernemental, si ce n'est celui qui résulte de son étude. La loi, le budget et toutes les affaires qui sont de la compétence du Parlement ne sont pas, pour le Parlement, un monopole. L'intervention des assemblées est un contrôle et une garantie. Il ne faut pas, cependant, qu'un gouvernement accapare les travaux des assemblées au point que l'opposition ne puisse plus manifester sa présence. Si elle ne doit pas pouvoir faire obstruction, elle doit pouvoir interroger. C'est l'objet de ce « jour par semaine » réservé aux questions. Il est bien entendu que ces questions ne peuvent, à la volonté de l'interpellateur, se terminer par une motion de confiance ni de censure. Seul le Gouvernement peut poser la question de confiance et la motion de censure est soumise à une procédure pour laquelle le nouveau texte constitutionnel s'inspire des projets qui étaient en cours d'approbation devant l'Assemblée nationale. Mais l'existence constitutionnelle du droit d'interpeller est une pierre de touche de la liberté parlementaire. » Extrait du Discours devant le Conseil d'État, 27 août 1958, Michel Debré. (souligné par nous.)*

³¹ « *Et c'est extrêmement pertinent parce que au-delà de ça, il y en a pas de moment où le, les citoyens, citoyennes qui reviennent, qui regardent, qui s'intéressent à la politique, puissent trouver des réponses à des questions fondamentales, alors les gens veulent entendre ce que le ministre a à dire, savoir ce qu'un*

Une pratique, enfin. Bien que la structure des questions d'actualité ait les mêmes caractéristiques, à savoir la limitation temporelle et un échange oral entre députés et membres du Gouvernement, il existe néanmoins des spécificités importantes dans les règles de procédure au sein des deux Assemblées. Le règlement de l'Assemblée nationale du Québec prévoit que tout député peut poser une question à un ministre, et ce, sans égard à son appartenance politique. Néanmoins, un principe non écrit sous-tend, qu'en tant que moyen de contrôle de l'Exécutif, les questions d'actualité sont un outil parlementaire dévolu aux députés d'opposition. Il est, par conséquent, singulier qu'un député de la majorité pose une question d'actualité au Gouvernement. À l'inverse, les députés de la majorité à l'Assemblée nationale française font usage de leur droit d'interroger le Gouvernement. Cependant, la moitié au moins des questions prévues est posée par les députés membres d'un groupe d'opposition. L'article 133, alinéa 4 du règlement de l'Assemblée nationale française précise que la première question d'actualité revient de droit à un groupe d'opposition, à un groupe minoritaire ou à un député n'appartenant à aucun groupe. Seuls les thèmes sont communiqués au préalable au Gouvernement et les noms des auteurs lui sont transmis une heure avant l'ouverture de la séance. Au Québec, la loi du silence règne. Seule la présidence connaît le nom des orateurs.

Le système parlementaire présente un paradoxe. À première vue, l'Assemblée est une institution puissante, capable de renverser le Gouvernement. De manière mécanique, si ce dernier perd la confiance des députés, il ne peut poursuivre son mandat. En pratique, la croissance des partis politiques et la rationalisation parlementaire ont modifié l'équilibre initial des pouvoirs.

Les questions d'actualité témoignent de l'évolution de la définition du contrôle parlementaire. Pour le professeur Philippe Lauvaux³², un des éléments constitutifs majeurs du régime parlementaire, sinon le seul, est la responsabilité politique du Gouvernement devant le Parlement. C'est par le contrôle parlementaire, défini comme l'ensemble des mécanismes, à la disposition des parlementaires pour analyser, surveiller, vérifier et discuter des actions gouvernementales, qu'est mise en jeu la responsabilité du Gouvernement. Cependant, pour

Gouvernement a comme vision des domaines importants comme le changement climatique par exemple, c'est le seul moment où les gens ont cette possibilité là d'avoir cet échange là. » Entretien réalisé avec François Paradis le 5 avril 2022.

³² LAUVAUX, P. (1983). *La dissolution des Assemblées parlementaires*. Economica. p.3.

Walter Bagehot, dès que l'Assemblée assume la fonction élective, c'est-à-dire « *la prétention à assumer, au détriment du chef de l'État, la fonction de légitimation, sinon de désignation directe du gouvernement* »³³, une logique de solidarité inhérente se développe pour aboutir à une fusion entre l'Exécutif et la majorité qui le soutient. Cette logique fusionnelle a été accentuée par le fait majoritaire, renforcé par un alignement des élections législatives et présidentielles en France³⁴. Dès lors, suivant cette logique fusionnelle, la séparation des pouvoirs s'estompe au profit d'une unité d'appartenance au(x) parti(s) politique(s) porté(s) au pouvoir. Cette logique fusionnelle est également partagée par le politologue néerlandais Arend Lijphart³⁵, qui estime qu'un régime fondé sur une logique majoritaire se caractérise par un Exécutif fort qui contrôle l'organe législatif par le biais du parti majoritaire.

La logique majoritaire au sein des régimes parlementaires a été favorisée par la rationalisation de la mise en cause de la responsabilité gouvernementale. En France, l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, liste les conditions permettant à l'Assemblée nationale de retirer sa confiance envers l'Exécutif. La motion de censure doit être signée par un dixième des membres de l'Assemblée (58 députés) pour qu'elle puisse être examinée en séance. Cependant, malgré cette facilité de dépôt, l'article 49, alinéa 2 exige qu'une majorité absolue des membres de l'Assemblée se prononce en faveur de la censure (289 députés) - ce qui signifie que les abstentionnistes sont considérés comme favorables au pouvoir exécutif - pour que celle-ci soit adoptée et le Gouvernement contraint de démissionner. Cette tendance à la rationalisation du parlementarisme est également présente au sein du Chapitre IV du Titre V du règlement de l'Assemblée nationale du Québec. En effet, les députés de l'opposition peuvent déposer sept motions de censure au cours d'une session, qui sont initialement réparties entre les différents groupes en début de session par le Président de l'Assemblée nationale³⁶. Premièrement, cet article confisque aux députés de la majorité le droit de disposer de leur pouvoir de contrôle au travers d'une motion de censure et, d'autre part, rationalise considérablement les prérogatives des députés d'opposition en leur imposant un nombre limité de motions de censure. Néanmoins, le règlement laisse entrevoir des dispositions plus souples. Il n'y a ni spécification sur un nombre de signataires requis pour que la motion de censure soit examinée, ni de précisions sur la majorité nécessaire pour renverser le

³³ LAUVAUX, P. (2010). « Le contrôle, source du régime parlementaire, priorité du régime présidentiel ». *Pouvoirs*, n°134.

³⁴ Le quinquennat est une innovation institutionnelle instaurée par la loi du 2 octobre 2000. Auparavant, les Constitutions de 1875, 1946 et 1958 avaient instauré le septennat.

³⁵ LIJPHART, A. (1984). *Democracies: Patterns of Majoritarian and Consensus Government in Twenty-one Countries*. Yale University Press. p.7.

³⁶ Article 304 du règlement de l'Assemblée.

Gouvernement. Ce silence signifie qu'il suffirait que les votes en faveur soient plus nombreux que ceux contre la motion.

Conscient de cette « *illusion démocratique* »³⁷ en France, le comité Balladur fut chargé en 2007 de formuler des propositions pour moderniser les institutions. Le comité a notamment préconisé de redéployer la fonction de contrôle « *trop longtemps bornée à la faculté de renverser le Gouvernement.* »³⁸

En France, depuis l'avènement de la Ve République, cent vingt-cinq motions de censure ont été examinées³⁹, et une seule, en 1962, a atteint la majorité absolue de votes favorables. Statistiquement, cela correspond à un taux de réussite de 0,8%. Au Québec, aucune motion de censure n'a abouti. Les cas de Gouvernements minoritaires y sont rares⁴⁰.

Le processus de rationalisation des régimes parlementaires et l'apparition du fait majoritaire ont conduit à un dépérissement de la mise en œuvre de la responsabilité politique de l'Exécutif, puisque la chute du Gouvernement est statistiquement très faible, voire impossible. En effet, comme le relèvent Francis Hamon et Michel Troper, la fonction de contrôle est « *compromise par la confusion trop fréquente entre le pouvoir de surveiller le gouvernement et la faculté de le renverser. Il est hors de doute que, dans les sociétés hautement développées, la vie politique est allergique à l'instabilité gouvernementale. Or, habituée à mettre en cause la responsabilité du ministère, l'opposition se croit brimée ou inutile parce qu'elle n'ose ou ne peut faire tomber le gouvernement.* »⁴¹ Ainsi, le déclin du contrôle dit extraordinaire induit la redécouverte de certaines dispositions parlementaires relevant du contrôle ordinaire. Les questions d'actualité jouent un rôle clef dans ce processus de redécouverte du contrôle parlementaire, mais apportent également un nouvel élément de définition : le contrôle parlementaire doit être une prérogative des groupes d'opposition pour faire barrage à la logique fusionnelle.

Ce faisant, les questions d'actualité sont régulièrement qualifiées d'armes. Néanmoins, il conviendrait de donner une définition plus précise de cette arme parlementaire. Les questions d'actualité mériteraient d'être considérées tels des pistolets à blanc, autrement

³⁷ BLACHÈRE, P. (2012). *Le Parlement en France*. LGDJ. p.117.

³⁸ BALLADUR, É. (2007). *Une V République plus démocratique*. Fayard. p.102.

³⁹ Chiffre recensé sur le site de l'Assemblée nationale française. Consulté le 7 mars 2023.

⁴⁰ Dans l'histoire parlementaire québécoise, trois Gouvernements minoritaires ont été recensés : sous la 4e législature en 1878-1879 ; la 38e législature en 2007-2008 et la 40e législature de 2012 à 2014.

⁴¹ HAMON, F. & TROPER, M. (1999). *Droit constitutionnel*, 26ème édition. LGDJ. p.613.

dit, une arme bruyante mais sans impact mortel. Pour caricaturer, il s'agirait d'un jouet, offert par la Constitution au Parlement, pour compenser la diminution de ses prérogatives parlementaires. Les questions d'actualité constitueraient une parenthèse où l'Assemblée ne serait pas subordonnée au Gouvernement. En effet, en suivant les observations de Walter Bagehot sur les différents rôles de l'Assemblée, cette dernière retrouverait lors des questions d'actualité son *expressive function* consistant à faire remonter des informations, son *informing function* auprès du public, et même son *teaching function* renvoyant au rôle de pédagogue des débats.

Cette métaphore du pistolet à blanc reflète l'impuissance des questions d'actualité à engendrer une sanction directe pour le Gouvernement. Ainsi, il ne convient pas de se focaliser sur les conséquences du tir des questions d'actualité - puisqu'elles ne peuvent "tuer" le Gouvernement - mais sur le bruit engendré par le tir et ses conséquences. En d'autres termes, le bruit serait plus meurtrier que la balle à blanc, c'est-à-dire que le support des questions d'actualité serait plus utile que le contenu de la question elle-même. De surcroît, les questions d'actualité sont une arme parlementaire offerte individuellement à chaque député, qui sont pourtant utilisées collectivement. Elles semblent avoir été happées par les groupes parlementaires, pour devenir un exercice collectif. Le député devient ainsi un porte-parole de sa formation à travers sa question d'actualité.

Ces balles à blanc tirées pendant les séances de questions d'actualité auraient trois cibles principales. Premièrement, elles serviraient à défier le Gouvernement. Les oppositions vont s'appuyer sur cet exercice parlementaire pour s'octroyer des droits et l'utiliser en tribune politique pour surprendre un ministre qui ne connaîtrait pas bien ses dossiers, ou encore exposer ses idées et programmes politiques. Les groupes d'opposition ont ainsi l'occasion de défier le Gouvernement, voire de le faire reculer sur certains dossiers, malgré l'absence de vote ou de sanctions directes. Deuxièmement, elles créeraient une ligne séparatrice entre les députés de la majorité et de ceux de l'opposition, en exacerbant la segmentation et la répartition des rôles des députés, entre promoteurs ou critiques de la politique gouvernementale. Enfin, elles profiteraient à la carrière des députés du fait de leur sur-médiatisation. De surcroît, elles sont une ressource mobilisée par les députés pour prolonger leur carrière politique. Pour ce faire, apparences, mises en scène ou rhétoriques sont devenues des pratiques courantes pour exister sur la scène médiatique et politique. Le bruit des questions d'actualité est devenu si assourdissant que cet exercice parlementaire a

pris une place centrale tant au sein de l'ordre du jour parlementaire, qu'hors les murs de l'Assemblée.

Ce faisant, **quelles sont les modalités de l'instrumentalisation politique des questions d'actualité, au sein de l'Assemblée nationale française et de l'Assemblée nationale du Québec ?**

Il convient d'analyser les modalités de cette instrumentalisation en suivant une approche graduelle. L'Assemblée est la première bénéficiaire de cet exercice. Les questions font figure d'un baume contribuant à une mise entre parenthèses du déséquilibre constitutionnel. L'Assemblée voit ainsi sa place ravivée au sein du jeu institutionnel (**Chapitre 1**). Pour autant, au sein même de la Chambre, les députés, segmentés entre les divers groupes parlementaires, instrumentalisent les questions à des fins politiques différentes. Cet exercice s'apparente ainsi, à un procès pénal du Gouvernement, où députés de la majorité et de l'opposition, alternent leur plaidoirie respective à travers les questions (**Chapitre 2**).

Enfin, les députés ont su apprivoiser cet exercice parlementaire, pour cultiver leur carrière politique, redoublant d'imagination pour obtenir l'attention médiatique. Les questions sont vues comme de véritables adjuvants pour vivre "de" et "pour" la politique (**Chapitre 3**).

Afin de traiter l'ensemble des dimensions du sujet, une approche théorique a été privilégiée, doublée d'un panel d'entretiens⁴² et de diverses analyses de séances de questions d'actualité en France et au Québec.

⁴² V. Annexe 1 la liste des entretiens menés. p.109.

**CHAPITRE 1 : *L'heure des questions
d'actualité ou une mise entre parenthèses
du déséquilibre constitutionnel***

CHAPITRE 1 : L'HEURE DES QUESTIONS D'ACTUALITÉ OU UNE MISE ENTRE PARENTHÈSES DU DÉSÉQUILIBRE CONSTITUTIONNEL

Une Assemblée corsetée par la volonté gouvernementale, telle semble être la réalité parlementaire. Or, cette prévalence de l'Exécutif ne s'est pas construite de la même manière en France et au Québec. L'Assemblée nationale française a été sanctionnée par la Constitution de 1958 pour son héritage passé, à savoir l'indiscipline caractéristique des III^e et IV^e Républiques. Au Québec, l'Assemblée a, dans son histoire, à trois exceptions près, toujours été dominée par un Gouvernement majoritaire. Ce faisant, l'équilibre des pouvoirs est consommé et le régime parlementaire se caractérise par la prééminence du pouvoir exécutif sur le législatif. Néanmoins, les questions d'actualité, outil de contrôle des activités gouvernementales à la disposition de l'Assemblée, apparaissent comme un baume constitutionnel palliant temporairement le déséquilibre des pouvoirs. Le rééquilibrage de cette relation ne peut se faire sans une redéfinition des prérogatives de chacun des pouvoirs. L'Assemblée voit sa fonction vitalisée à travers les questions d'actualité (**section I**). Elle peut ainsi sortir de cet assujettissement et reprendre pleinement sa place dans le jeu institutionnel, tel un Phénix renaissant de ses cendres. (**section II**).

Section 1 : Une Assemblée revigorée

Les questions d'actualité, nouvelle arme dans les mains de l'Assemblée, se sont progressivement implantées pour devenir le « la » des activités parlementaires, permettant à la Chambre de bénéficier d'une large couverture médiatique et de constituer un repère de stabilité (**A**), et ce, même lorsqu'elle est mise à mal par la crise sanitaire (**B**).

A. Les questions d'actualité, le « la » des travaux parlementaires

Exercice le plus connu des citoyens, les questions d'actualité représentent un temps fort de la semaine parlementaire (**1**) puisqu'elles matérialisent une des fonctions de l'Assemblée pour laquelle, les députés ont le plus de prise : contrôler l'action gouvernementale (**2**).

1. Les questions d'actualité, temps fort de la semaine parlementaire

Miroir des activités parlementaires (a), les questions d'actualité jouissent d'une visibilité aiguë et d'une place de choix dans l'ordre du jour, malgré l'érosion et la déformation des éléments constitutifs de sa popularité (b).

a. Un miroir des activités parlementaires

Les séances relatives aux questions d'actualité sont immuables dans l'ordre du jour parlementaire⁴³. En France, la loi constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008, a étendu le caractère pluriel des séances de questions aux sessions extraordinaires. Avant 2008, il n'y avait pas de séance de questions d'actualité lors des sessions extraordinaires. Cet ajout constitutionnel témoigne de l'affirmation des questions d'actualité dans la routine parlementaire française. La constance des questions dans l'ordre du jour, leur octroie un caractère prévisible et dresse les conditions d'un suivi assidu et régulier pour les médias et citoyens, à la différence du caractère flottant des autres activités parlementaires. Pendant les séances de questions d'actualité, l'Assemblée est à l'arrêt. Les commissions parlementaires sont sur pause. Les prérequis sont respectés pour que l'Assemblée puisse, dans son entièreté, participer à cette activité parlementaire.

La diffusion et la retransmission télévisée des séances de questions d'actualité ont octroyé une visibilité sans précédent à cet exercice. En France, la première séance télévisée a eu lieu le 28 octobre 1981. Elles sont diffusées sur France 3 de 1983 à 2017, puis à partir du 3 octobre 2017 sur LCP. La période de questions a commencé à être diffusée le 3 octobre 1978 au Québec. L'ex-député socialiste et ancien ministre de la Justice, Jean-Jacques Urvoas a souligné l'importance de cet exercice « *Pour les six cent mille téléspectateurs en moyenne qui les suivent sur leur écran, [les QAG] constituent la seule fenêtre sur le travail législatif* »⁴⁴. Un conseiller parlementaire de Yaël Braun-Pivet, Présidente de l'Assemblée nationale française, confirme que les questions d'actualité jouissent d'une lumière médiatique accrue et que les propos sont davantage rapportés⁴⁵. Cindy Moreau, cheffe de cabinet du leader de

⁴³ Au Québec, les questions d'actualité ont lieu le mardi à 14h, le mercredi et jeudi à 10h et le vendredi lors de la période des travaux intensifs pour une durée de quarante-cinq minutes. À l'Assemblée nationale française, les questions d'actualité ont lieu le mardi à 14h pour une durée de deux heures. Depuis la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, une séance d'une heure par semaine a lieu durant les sessions extraordinaires.

⁴⁴ URVOAS, J.-J. & ALEXANDRE, M. (2012). *Manuel de survie à l'Assemblée nationale : L'art de la guérilla parlementaire*. Odile Jacob. p.118.

⁴⁵ Entretien réalisé avec l'auteur le 9 janvier 2023.

l'opposition officielle, Moncef Derraji à l'Assemblée nationale du Québec, insiste sur l'accessibilité du contenu des questions d'actualité : « *la période des questions c'est du prémâché pour les médias, dès fois en commission c'est vraiment dans le contenu, ce ne sont pas tous les journalistes qui sont intéressés par ce type de débat là* »⁴⁶. Par ailleurs, les questions d'actualité sont une des rares occasions où l'ensemble des membres du Gouvernement prennent place au sein de l'hémicycle en France. Ce faisant, l'Assemblée est sous les projecteurs médiatiques pendant cet exercice.

b. Un miroir aux reflets parfois imparfaits

Cependant, il est important de préciser que cette perception d'une Chambre pleine lors des séances de questions d'actualité doit être nuancée puisque cette réalité correspond davantage à l'Assemblée nationale du Québec qu'à l'Assemblée nationale française. En effet, trois facteurs principaux expliquent la raison de la désertion des députés et ministres des bancs de l'hémicycle. Suite à la révision constitutionnelle de 2008, la fixation de l'ordre du jour est partagée entre le Gouvernement et le Parlement. Ce faisant, l'Assemblée nationale dispose de deux semaines, dont l'une pour examiner des textes qu'elle souhaite, et l'autre pour contrôler et évaluer les politiques gouvernementales. Toutefois, lors de la semaine de contrôle, aucun texte de loi n'est adopté. Les députés utilisent cette semaine pour effectuer des missions de contrôle dans leur circonscription. En outre, le nombre de députés s'effrite en séances de questions d'actualité lors d'événements d'ampleur. Par exemple, la séance du 28 février 2023 a fait l'objet d'une double désertion de la part des députés, puisque ce même jour se déroulait la semaine de contrôle et le salon de l'agriculture. De même, la séance du mardi 7 mars 2023 fut également un jour de mobilisation contre le projet de loi de finance rectificative de la sécurité sociale visant à allonger l'âge légal de départ à la retraite⁴⁷. Enfin, troisièmement, la réforme du règlement de l'Assemblée nationale en 2019 a modifié la structure des questions d'actualité, faisant passer les deux séances d'une heure, du mardi et mercredi, à une seule et même séance le mardi pour une durée de deux heures. Journaliste parlementaire à l'Agence France Presse depuis dix ans, Anne-Pascale Reboul soulève que cette réforme a eu une influence négative sur la présence des députés en Chambre : « *au bout d'une heure de format, il y a plus beaucoup de monde. C'est un long tunnel de lassitude.*

⁴⁶ Entretien réalisé avec l'auteur le 23 janvier 2023.

⁴⁷ Plus communément appelé "projet de loi de réforme des retraites", terme qui sera utilisé pour la suite de ce travail.

Parallèlement, les questions au Sénat se retrouvent revigorées, car elles ont lieu après le Conseil des ministres, alors que celles de l'Assemblée sont dévitalisées. Le format d'une heure empêchait la lassitude. Maintenant au bout de 10 QAG, il y a une forme de routine qui s'installe. »⁴⁸ Au Québec, le format des séances de questions d'actualité, trois fois quarante-cinq minutes, est plus favorable à une assiduité de la part des députés en Chambre. De plus, il est nécessaire de souligner qu'à la différence de la France, les ministres québécois siègent au sein de l'Assemblée. Il y a donc moins de problèmes de déplacements.

Le conseiller de Yaël Braun-Pivet insiste sur les précautions à prendre vis-à-vis de la visibilité aiguë de cet exercice : « *La Présidente a l'habitude de dire que l'hémicycle, c'est la partie émergée de l'iceberg et les QAG ce serait vraiment le sommet de "l'iceberg assemblée". Ce n'est pas représentatif de ce qu'est le travail parlementaire.* »⁴⁹ Autrement dit, les questions d'actualité seraient un miroir déformant de la réalité parlementaire, et qu'il conviendrait de ne pas aborder les autres activités de la Chambre, à travers le prisme des questions d'actualité.

2. Le rôle de l'Assemblée redessiné : contrôler l'action gouvernementale

Le dessaisissement partiel de ses prérogatives législatives a conduit à surnommer l'Assemblée nationale de "Chambre d'enregistrement"⁵⁰. Toutefois, à travers les questions d'actualité, elle tient à substituer ce titre par celui de grand surveillant du Gouvernement **(a)** puisque l'information récoltée lors de cette séance représente une source de pouvoir tangible pour les députés **(b)**.

a. Le contrôle par voie d'information

John Stuart Mill pensait déjà au XIXe siècle que la véritable mission d'une Assemblée législative est de contrôler le Gouvernement⁵¹. En France, la révision constitutionnelle de 2008 a consacré expressément à l'article 24, le rôle de contrôle du

⁴⁸ Entretien réalisé avec l'auteur le 10 février 2023.

⁴⁹ Entretien réalisé avec l'auteur le 9 janvier 2023.

⁵⁰ L'Assemblée nationale française est régulièrement qualifiée de Chambre d'enregistrement dans la presse. *Le Monde*, 8 juillet 1961, « "L'Assemblée ne saurait devenir une simple chambre d'enregistrement" déclare M. Chaban-Delmas ». Consulté le 11 septembre 2023.

Public Sénat, 4 octobre 2017, « Ruffin: l'Assemblée, une "chambre d'enregistrement des désirs du président" ». Consulté le 11 septembre 2023.

⁵¹ MILL, J.-S.(1865). *Le gouvernement représentatif*. Paris Guillaumin. p.112-120.

Parlement à l'égard de l'action du Gouvernement ainsi que celui d'évaluer les politiques publiques. Comme le relève Pierre Dabiezies, « *la tradition parlementaire a trop longtemps identifié contrôle et mise à mort* »⁵² du Gouvernement. Les questions d'actualité permettent à l'Assemblée de se réapproprier leur mission de contrôle, puisque la possibilité est donnée à la Chambre d'être informée chaque semaine des questions les plus actuelles et de suivre la pensée et l'action gouvernementale. Ce faisant, « *à l'ancien schéma, l'Assemblée légifère et le Gouvernement exécute, se substitue une conception nouvelle de l'organisation des pouvoirs : le Gouvernement prévoit et dirige, l'Assemblée contrôle, approuve ou désapprouve* »⁵³. La désaffection d'antan des députés, particulièrement en France, du contrôle par voie d'information, constitue aujourd'hui un élément au bon fonctionnement du système parlementaire. Dans cette perspective, les questions d'actualité prennent un relief particulier, puisqu'elles fournissent les moyens les plus commodes d'instaurer le rapport indispensable entre la Chambre et le Gouvernement en établissant un dialogue. Dès 1907 le député français, Francis de Pressensé, expliquait « *Ce qu'il faut, c'est tâter le pouls à fréquents intervalles au pouvoir exécutif. Point de phrases, ni de périphrases, ni de métaphores, point de préfaces, ni de digressions, point de polémique même ; des questions courtes, portant sur des points déterminés, une réponse nette et catégorique : en voilà assez pour établir le contact et dissiper le malaise.* »⁵⁴ Les questions d'actualité ont la particularité d'être un mécanisme de contrôle de source directe et régulière, à disposition de tous les députés.

b. L'information, nouvelle source de pouvoir parlementaire

Louis Marin, rapporteur de la proposition de résolution de Francis de Pressensé, lors des propositions de modification du règlement de la Chambre des députés en 1909, a écrit que la question doit « *permettre le contrôle quotidien et détaillé de l'activité gouvernementale ; apporter, à l'occasion, des précisions utiles au perfectionnement des textes législatifs ; provoquer entre le Gouvernement et le Parlement cet échange de vues régulier qui facilite au pouvoir exécutif la connaissance suivie des désirs de ceux qui sont soumis à l'application des lois et la possibilité de modérer ou d'accentuer dans le meilleur sens cette application.* »⁵⁵ Cette pensée est également partagée par Michel Debré, alors Premier ministre lorsqu'il déclare « *C'est, en même temps, ... la possibilité donnée au*

⁵² DABEZIES, P. (1971). « Le déclin du Parlement », *Projet*, n° 56.

⁵³ AMELLER, M. (1962). *Les questions au gouvernement, instrument de contrôle parlementaire. op.cit.* p.9.

⁵⁴ Annexe au procès-verbal de la séance du 23 mai 1907, Doc. Parl., n° 973.

⁵⁵ Cité par AMELLER, M. (1962). *Les questions, instrument du contrôle parlementaire. op.cit.* p.95.

Parlement d'être informé chaque semaine des questions les plus actuelles, de suivre la pensée et l'action gouvernementale »⁵⁶. Le canal de la question, avec la réponse qu'elle implique, constitue les données élémentaires du dialogue entre les responsables de la politique du pays et les représentants du peuple mandatés pour les contrôler. Par exemple, Albin Chalandon, ministre de la Justice français a dû s'expliquer sur son projet de prison privée, tout comme Michèle Barzach ministre de la Santé qui fut interpellée par le Front National sur les moyens mis en œuvre pour lutter contre le sida⁵⁷.

Un contrôle parlementaire efficace constitue une première limitation à la puissance du pouvoir exécutif. La visibilité accrue de cet exercice renforce l'efficacité des questions d'actualité : une information incomplète ou inexacte de la part d'un ministre peut être plus facilement contredite. Le Gouvernement devrait alors subir les conséquences quant à sa crédibilité dans l'opinion publique, et plus particulièrement en période de majorité relative. Le levier des questions d'actualité peut fragiliser le Gouvernement. Par exemple, au Québec, le député solidaire Sol Zanetti a interrogé la ministre de la Famille, Suzanne Roy, sur le nombre d'enfants en attente d'une place en service de garde⁵⁸. Une semaine plus tard, le chef de l'opposition officielle, Marc Tanguay, contredit le chiffre avancé par la ministre : *« La ministre nous avait répété à plusieurs reprises, ces dernières semaines, que, pour elle, les chiffres, c'était 33 000, le nombre de places en service de garde qui sont requises, 33 000 enfants sur la liste d'attente. On apprend ce matin, par un reportage de Radio-Canada, que ce n'est pas 33 000, mais bien 72 000 enfants qui sont inscrits sur la liste d'attente. C'est 39 000 enfants de plus. »*⁵⁹

Les questions d'actualité, dose d'hormone de l'Assemblée, ont permis d'asseoir sa fonction de contrôle et de s'affirmer face au Gouvernement, et ce, même lors de la crise sanitaire où les travers du déséquilibre institutionnel ont été plus marqués et se sont accentués. Les questions d'actualité ont été la bouée de sauvetage de l'Assemblée, évitant à cette dernière de sombrer, face à ce déséquilibre.

⁵⁶ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 26 mai 1959. p.558.

⁵⁷ BALLAND, P. & MESSAGER, D. (1987). *La séance est ouverte. op.cit.* p.98.

⁵⁸ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale du Québec. 16 février 2023. 42e législature, 2e session. Vol. 47 N° 17.

⁵⁹ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale du Québec. 23 février 2023. 42e législature, 2e session. Vol. 47 N° 20.

B. La place des questions d'actualité lors de la crise sanitaire

L'Assemblée nationale, elle aussi, n'a pas été épargnée par l'épidémie de Covid-19. Présentant un état de santé alarmant, elle a dû être placée sous respirateur artificiel. Les questions d'actualité, malgré leur refondation (A), ont représenté une source d'oxygène pour la Chambre (B), afin de combler le déséquilibre institutionnel encore plus creusé et visible lors de cette crise sanitaire.

1. Les limites des questions d'actualité pendant la crise sanitaire

La crise sanitaire a entaillé profondément l'organisation de cette activité parlementaire (A), ce qui, par conséquent, a influé sur la qualité du contrôle (B).

a. Une nouvelle organisation des questions d'actualité

L'organisation des questions d'actualité, au sein de l'Assemblée nationale du Québec, a été radicale : elles ont été suspendues pendant plus de huit semaines⁶⁰. Leur suppression est la conséquence de la suspension des travaux de l'Assemblée. Lors de la reprise des travaux, à la suite du premier confinement, le nombre de députés en Chambre a été limité à trente-sept⁶¹. Il a fallu attendre le 15 mars 2022, pour que l'ensemble des députés puissent réintégrer collégalement le Salon bleu.

En France, les questions d'actualité ont continué de résonner dans l'hémicycle, mais ont dû être adaptées aux circonstances. Dans les premières semaines, le nombre de questions a été limité et les séances se déroulaient en comité restreint. Les conditions de cette nouvelle organisation furent détaillées par le Président de l'Assemblée, Richard Ferrand, lors de la première séance de questions d'actualité suivant l'annonce du confinement, le jeudi 19 mars 2020 : « *La conférence des présidents a décidé d'une organisation spécifique de notre séance de questions : les membres du Gouvernement sont présents en nombre restreint ; il a été demandé de limiter le nombre de représentants par groupe – outre le président ou son délégué, participent les seuls auteurs des questions. Rappelons que deux questions seront*

⁶⁰ La dernière séance a eu lieu le 12 mars 2020. Les questions d'actualité ont repris le 13 mai 2020.

⁶¹ L'Assemblée nationale du Québec se compose de 125 députés.

*posées par chaque groupe et une par un député non inscrit. Afin de favoriser la cohérence du débat, les questions relatives au même thème ont été regroupées. Les temps de parole sont habituels : deux minutes par question et par réponse, réplique et contre-réplique éventuellement comprises. J'invite les orateurs à ne pas poser les mains sur le flexible du micro, celui-ci sera nettoyé après chaque usage par un huissier. Chaque micro n'aura qu'un utilisateur au cours de cette séance. Je vous invite aussi à rester à la même place durant toute la séance. »*⁶² Ce jour, seules dix-sept questions d'actualité furent posées contre trente à l'ordinaire et huit ministres étaient présents dans l'hémicycle. Toutefois, cette organisation fut modifiée dès le lendemain. Quatre questions d'actualité furent attribuées aux deux groupes les plus importants, et deux questions pour chacun des huit autres groupes⁶³. En outre, la séance de questions d'actualité fut dépouillée de son caractère spontané. Les thèmes précis des questions devaient être déposés la veille de la séance à 18h pour que les ministres puissent organiser leur présence et apporter la réponse la plus complète à la question posée. Cette organisation fut, une nouvelle fois, modifiée le 31 mars 2020. Un seul député par groupe fut autorisé à poser les questions des membres de son groupe, empêchant ainsi les auteurs des questions d'actualité d'être présents dans l'hémicycle⁶⁴. Il est mis fin aux dispositions dérogatoires durant le mois de juin 2020.

b. Un contrôle du Gouvernement aléatoire

Au Québec, la suppression des séances de questions a restreint fortement la mission de contrôle des députés à l'égard du Gouvernement.

En France, la séance de questions d'actualité est une obligation hebdomadaire au regard de l'article 48, alinéa 6 de la Constitution. La procédure des questions d'actualité a été adaptée, mais leur fonctionnement est à interroger. Le caractère obligatoire des questions d'actualité a conduit à « *une parodie du contrôle parlementaire* »⁶⁵ puisque l'absence des auteurs, revient à « *opter pour une représentation de la représentation nationale éloignant*

⁶² J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 16 mars 2020. Première séance. Session ordinaire. XV^e législature.

⁶³ En comparaison au Sénat, le temps consacré à la séance de questions d'actualité a été réduit à 40 minutes par semaine. Deux questions étaient attribuées aux trois groupes les plus importants et une question pour chacun des autres groupes.

⁶⁴ À l'inverse au Sénat, outre le président du groupe ou son représentant, l'auteur de la question était autorisé à être présent.

⁶⁵ DEROSIER, J.-P. & TOULEMONDE, G. (2020). « Le Parlement français et la pandémie : un Parlement sous assistance respiratoire », in E. CARTIER, B. RIDARD, G. TOULEMONDE, *L'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement des Parlements en Europe*. Fondation Robert Schuman. p.8.

davantage les citoyens du jeu politique »⁶⁶, sans oublier la joute contradictoire qu’offre le droit de réplique qui se retrouve, à l’aune de la nouvelle procédure des questions d’actualité, dévitalisée. En conséquence, lors de la séance de questions d’actualité du 19 mars 2020, aucun député n’a usé de son droit de réplique⁶⁷.

2. Les questions d’actualité, outil indispensable pour remédier à la paralysie des autres prérogatives parlementaires

Malgré une rationalisation différenciée des questions d’actualité au sein des deux Assemblées, elles restèrent un repère de stabilité et de continuité des activités parlementaires en pleine crise sanitaire **(b)** qui a exalté les déséquilibres institutionnels, renforçant la prépondérance des prérogatives gouvernementales **(a)**.

a. Une Assemblée sous respirateur artificiel

Le Gouvernement français a instauré un nouvel état d’exception, l’urgence sanitaire, à travers la loi du 23 mars 2020. Son exposé des motifs précisait que l’objectif était « *de développer les moyens à la disposition des autorités exécutives pour faire face à l’urgence* », octroyant, ainsi, de nouvelles prérogatives au Gouvernement. Ce faisant, la loi relative à l’état d’urgence sanitaire dépossédait l’Assemblée de son activité législative au profit du Gouvernement. Ce dernier a eu recours à soixante-deux reprises à l’article 38 de la Constitution pour agir par voie d’ordonnance, sur la période allant du 15 mars au 30 juin 2020.

Le Gouvernement québécois a, quant à lui, eu recours à l’article 119 du Code de la santé publique pour déclencher, le 13 mars 2020, l’état d’urgence. Cet article offre deux possibilités au Gouvernement. Il peut déclarer l’état d’urgence en Conseil des ministres, pour une période maximale de 10 jours, renouvelable pour d’autres périodes maximales de 10 jours, ou il peut, avec l’assentiment de l’Assemblée nationale, déclarer l’état d’urgence pour des périodes maximales de 30 jours. La première possibilité choisie par le Gouvernement a exclu l’Assemblée nationale du champ de décisions et discussions. Du 13 mars 2020 au 1 juin

⁶⁶ GEYNET-DUSSAUZE, C. (2021). « L’exercice du contrôle parlementaire durant la crise sanitaire de la Covid-19 ». XIIIe journée de l’UMR DICE *Justice, contrôle et responsabilité de la décision publique : leçons de la crise sanitaire*. Aix-en-Provence, p.5.

⁶⁷ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 19 mars 2020. Première séance. Session ordinaire. XV^e législature.

2022, l'état d'urgence a permis au Gouvernement d'adopter unilatéralement des décrets, protégés par la confidentialité ministérielle, et toutes mesures qu'il jugeait nécessaires pour faire face à la crise, les soustrayant au contrôle de l'Assemblée. Le Gouvernement contourna ainsi le processus législatif habituel. Il revenait au Gouvernement de décider s'il acceptait de rendre public les motifs de ces décisions, ce dont s'est généralement opposé le Premier ministre québécois. Il s'avérait complexe pour les députés de connaître la nature des informations sur lesquelles s'était fondé le Gouvernement pour prendre ses décisions.

b. Les questions d'actualité, l'oxygène de l'Assemblée

Par ailleurs, il convient de souligner que les questions d'actualité ont été l'outil de contrôle le moins abîmé pendant la crise sanitaire, ce qui leur a conféré un statut important. En France, les questions écrites sont demeurées un mécanisme utile pour les députés afin d'interroger le Gouvernement : la moyenne hebdomadaire de questions écrites à l'Assemblée nationale est passée de cent quatre-vingt-sept à deux cent vingt-sept⁶⁸, mais le taux de réponse du Gouvernement n'a pas suivi. Ainsi, cinquante-six réponses en moyenne ont été reçues par semaine du 10 mars au 12 mai 2020, alors que la moyenne hebdomadaire sur l'ensemble de la législature était de cent cinquante-six⁶⁹ à l'Assemblée nationale⁷⁰. Les missions d'information ont connu le même déclin. Malgré la création d'une mission d'information, le 17 mars 2020 par la Conférence des présidents de l'Assemblée nationale, son mode d'organisation a témoigné de la défaillance de son contrôle et dévoilé l'objectif de ne pas mettre en difficulté le Gouvernement. Par exemple, Richard Ferrand, Président de l'Assemblée, fut désigné Président et rapporteur général de la mission d'information. En outre, il a fallu attendre le 3 juin 2020 pour que la mission soit dotée de véritables pouvoirs d'enquête. Enfin, les auditions, organisées dans un premier temps en visio-conférence, ont biaisé l'interaction nécessaire à un contrôle rigoureux. Au Québec, l'ordre du jour et le déclenchement de commission d'enquête sont le monopole du Gouvernement⁷¹. Les questions d'actualité sont ainsi demeurées un outil notable, malgré leur rationalisation et la

⁶⁸ WASERMAN, S. (2020) in *Rapport du groupe de travail chargé d'anticiper le mode de fonctionnement des travaux parlementaires en période de crise*. Doc. AN. p.20.

⁶⁹ GEYNET-DUSSAUZE, C. (2021). « L'exercice du contrôle parlementaire durant la crise sanitaire de la Covid-19 ». *op.cit.* p.6.

⁷⁰ Au Sénat en un an, le taux de réponse a baissé de 28%.

⁷¹ Article 1 de la Loi sur les commissions d'enquête. Néanmoins, l'article 91 du Code de l'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale dispose que « tout député a des motifs raisonnables de croire qu'un autre député a commis un manquement aux dispositions des chapitres I à VII du titre II ou à celles du titre III du présent code peut demander au commissaire à l'éthique et à la déontologie de faire une enquête. »

limitation de leur portée, pour assurer un contrôle des actions du Gouvernement et obtenir des réponses aux questions des députés.

À la suite de la reprise des travaux, l'Assemblée nationale du Québec a exceptionnellement, le 13 mai 2020, inscrit deux séances successives de questions d'actualité de quarante-cinq minutes chacune. La cheffe de Québec solidaire, Manon Massé a déclaré lors d'une mêlée de presse que « *Les périodes de questions, on va les utiliser pour comprendre quel est le plan du premier ministre de la CAQ pour sortir le Québec de la crise, pas pour déconfiner le Québec, pour sortir le Québec de la crise, tout le Québec* »⁷². Le porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé, Monsef Derraji a interrogé plusieurs fois le ministre de la Santé, Christian Dubé, sur la gestion de la pandémie pour tenter d'instaurer une reddition de compte de la part du Gouvernement. Il a ainsi, posé une question concernant les modalités d'attribution de contrats publics en contexte de pandémie⁷³. Il a également demandé au Gouvernement de dévoiler les résultats de sondages hebdomadaires réalisés auprès des Québécois⁷⁴, et de lever de l'état d'urgence sanitaire en incluant l'Assemblée nationale dans les discussions⁷⁵. En France, les questions d'actualité ont permis d'apporter certaines réponses concernant l'approvisionnement en masques de protection⁷⁶ ou encore sur les mesures économiques pour lutter contre la crise économique liée à la Covid-19⁷⁷.

Les questions revigorent l'Assemblée nationale, et ce, même lors de situation de crise. Elles restent une activité parlementaire phare pour astreindre le Gouvernement à rendre des comptes sur son action. L'Assemblée échappe à sa critique de Chambre subordonnée au Gouvernement le temps des séances de questions d'actualité. Les particularités de cet

⁷² Point de presse de Manon Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, et de Gabriel Nadeau-Dubois, leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition. 13 mai 2020. Site de l'Assemblée nationale du Québec.

⁷³ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale du Québec. 23 février 2022. 42e législature, 2e session. Vol. 46 N° 34.

⁷⁴ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale du Québec. 17 février 2022. 42e législature, 2e session. Vol. 46 N° 32.

⁷⁵ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale du Québec. 16 février 2022. 42e législature, 2e session. Vol. 46 N°31.

⁷⁶ Question du député Joaquim Pueyo au ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran. J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 24 mars 2020. Séance unique. Session ordinaire. XVe législature.

⁷⁷ Question du député Daniel Fasquelle à la secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, Agnès Pannier-Runacher. J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 24 mars 2020. Séance unique. Session ordinaire. XVe législature.

exercice sonnent la résurrection de la Chambre, qui utilise les modalités d'organisation des questions d'actualité, pour s'émanciper de l'astreinte gouvernementale.

Section 2 : L'heure des questions d'actualité : la renaissance du **« Phénix Assemblée »**

Les questions d'actualité sont régies par un cadre organisationnel facilitant une montée en puissance de l'Assemblée lors de cet exercice. Ce dernier se distingue des autres activités parlementaires tant par sa procédure (A) que par l'ambiance présente au sein de la Chambre (B).

A. Une souplesse de la procédure

La procédure des questions d'actualité est exempte de toute prééminence gouvernementale (1), ce qui explique les recherches d'influence du Gouvernement afin d'avoir une prise sur cette activité parlementaire (2).

1. Une procédure exempte de toute prééminence gouvernementale

Le caractère spontané des questions d'actualité (a) est un atout majeur de la procédure, qui a la particularité de générer de la tension au sein du Gouvernement (b).

a. Une spontanéité de l'exercice

Le contrôle du Gouvernement s'exerce à travers un dialogue dessiné par les questions d'actualité, qui place les deux interlocuteurs, à savoir le député et le ministre, sur un pied d'égalité. Les députés jouissent d'une liberté de sujet et de ton liée au caractère d'actualité et d'urgence de la question. L'article 15 de l'Instruction générale du bureau de l'Assemblée nationale française précise que les questions d'actualité « *ont un caractère spontané; elles ne sont ni déposées, ni notifiées, ni publiées* ». En outre, depuis 1974, la Conférence des présidents ne choisit plus les questions qui seront posées. Le thème de la question doit être déposé sur le bureau du Président de l'Assemblée une heure seulement avant l'ouverture de la

séance. Il n'est même pas nécessaire que les questions soient formulées de façon définitive et il est même toléré que la question effectivement posée n'ait plus grand-chose à voir avec le thème déposé. Par ailleurs, la communication préalable des questions d'actualité est facultative. Seuls les noms de leurs auteurs et le thème de la question sont transmis au Gouvernement, une heure avant l'ouverture de la séance. Le Conseil constitutionnel a, quant à lui, rappelé que le principe de solidarité gouvernementale ne permettait pas de limiter la présence du Gouvernement aux seuls ministres dont le portefeuille était concerné par les questions⁷⁸.

Au Québec, la spontanéité des questions est poussée à son paroxysme puisque les ministres ne connaissent ni les thèmes, ni les auteurs des questions. Seule la présidence a connaissance de la liste des orateurs, comme le confirme le 46^e Président de l'Assemblée nationale du Québec, François Paradis : « *D'ailleurs, la question aussi, contrairement à bien des endroits, les ministres ne sont pas au courant des questions qui vont être posées ni des thèmes qui seront abordés, ni non plus qui pose la question.* »⁷⁹

b. Une mise en tension du Gouvernement

« *La seule chose que le Gouvernement ne contrôle pas, c'est la période de questions* »⁸⁰, résume le leader de l'opposition officielle, Monsef Derraji, ce qui explique la mise en tension du Gouvernement lors de cet exercice. Le droit de réplique en France et les questions complémentaires au Québec permettent aux députés de répondre aux propos du Gouvernement, limitant ainsi, les lectures de fiches pour favoriser un échange plus interactif et spontané.

Pour certains ministres, la séance de questions d'actualité génère du stress, voire de « *la hantise vu comment ils sont un peu passés à côté* » confie une conseillère ministérielle⁸¹. Cette tension se matérialise également par la « *peur d'affronter l'hémicycle car pendant les QAG, il est plus houleux, ce n'est pas simple d'aller au micro et de répondre devant un hémicycle bondé* »⁸² explique un conseiller de la Président de l'Assemblée, ou encore par la peur de l'erreur selon la conseillère ministérielle puisque « *tu engages le Gouvernement*

⁷⁸ Conseil constitutionnel, 2014-705 DC, 11 décembre 2014, § 13.

⁷⁹ Entretien réalisé avec l'auteur le 5 avril 2022.

⁸⁰ Entretien réalisé avec l'auteur le 23 janvier 2023.

⁸¹ Entretien réalisé avec l'auteur le 3 février 2023.

⁸² Entretien réalisé avec l'auteur le 9 janvier 2023.

*quand tu parles, donc il suffit que tu dises une connerie et il faut rattraper le truc »*⁸³. Pierre Arpaillange, ancien garde des Sceaux, est à l'origine d'un des plus gros lapsus pendant cet exercice. Ce dernier a répondu en tremblant devant l'hémicycle : « *En 1989, il y a eu 27 évasions concernant 52 détenus dont 53 ont été repris »*⁸⁴. Le Premier ministre québécois, François Legault a, quant à lui, qualifié Geneviève Guilbault de « Première ministre »⁸⁵, alors que cette dernière occupe le poste de Vice-première ministre. Jack Lang, ancien ministre⁸⁶ symbolise cette hantise des questions d'actualité. Jean-Jacques Urvoas révèle que « *Jack Lang n'a jamais fait une QAG parce qu'il avait horreur de ça. Quand il apprenait que quelqu'un allait lui poser une question, il se débrouillait pour appeler la personne en lui disant "viens me voir et je te garantis que je vais te régler ton problème" »*⁸⁷. En outre, certains députés choisissent de notifier leur question avec un thème relativement large, par exemple « Énergie » pour une question destinée à la ministre de la Transition énergétique⁸⁸, stratégie qui prive le Gouvernement français de tout indice concernant le contenu de la question. Jean-Jacques Urvoas a témoigné de son inquiétude lorsqu'il était ministre, face à l'absence d'informations sur une question d'actualité, « *lorsque Catherine Vautrin s'est levée, je n'avais aucune idée de quoi elle allait parler. Alors c'est 2 minutes d'angoisse, parce que vous savez que vous allez être médiocre »*⁸⁹.

2. Une recherche d'influence de la part du Gouvernement

Le Gouvernement a cherché à pallier son manque d'influence sur cette activité parlementaire à travers diverses stratégies. Il peut essayer d'anticiper la question d'actualité **(a)** ou encore, jouer la carte de l'obstruction **(b)** pour inverser la tendance.

⁸³ Entretien réalisé avec l'auteur le 3 février 2023.

⁸⁴ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 2 octobre 1990. Première séance. Session ordinaire. IXe législature.

⁸⁵ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale du Québec. 19 avril 2023. 43e législature, 1re session. Vol. 47 N°34.

⁸⁶ Ministre de la Culture de 1981 à 1986; ministre de la Culture et de la Communication de 1988 à 1992; ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale et de la Culture de 1992 à 1993 et ministre de l'Éducation nationale de 2000 à 2002.

⁸⁷ Entretien réalisé avec l'auteur par Lucie Patureaux, le 2 mai 2023, dans le cadre de son mémoire sur *Les vies d'après des membres du Gouvernement depuis 2013*.

⁸⁸ Entretien avec une conseillère ministérielle. Réalisé le 3 février 2023.

⁸⁹ Entretien réalisé avec l'auteur par Lucie Patureaux. *op.cit.*

a. Anticiper les questions d'actualité

Malgré la spontanéité des questions d'actualité recherchée par la procédure, le Gouvernement a, tout de même, cherché à contrôler cet exercice pour limiter et anticiper les imprévus, vidant ainsi la procédure de son principe premier. En France, il n'est pas inhabituel que le Gouvernement démarche directement les groupes parlementaires. Dans *La République des petits papiers*, Michel Bassi raconte cette intrusion du Gouvernement dans ce processus à travers le personnage de Bernard, collaborateur parlementaire d'un ministre : « *Bernard commence ses manœuvres dès le mardi, il s'agit d'éliminer le facteur surprise. Il rend donc des visites intéressées aux groupes, et obtient généralement de précieuses indications. Une regrettable exception des communistes qui respectent la règle du jeu et la consigne du silence. Leur allié, les socialistes, heureusement, n'ont pas ces pudeurs.* »⁹⁰ Le conseiller de la Présidente de l'Assemblée nationale française argue que « *ne pas avoir les questions c'est risquer d'avoir des réponses moins pertinentes.* »⁹¹ En effet, certains sujets spécifiques demandent de consulter les conseillers techniques du ministère, afin d'apporter une réponse plus précise à la question posée⁹². Ce faisant, « *il faut trouver le conseiller technique capable de donner les éléments de réponse. À cette heure-là il déjeune ce qui ne facilite pas les choses. Tout à l'heure le ministre pourra faire publiquement une nouvelle démonstration de son absolue compétence.* »⁹³ À cet égard, Jean-Jacques Urvoas, qualifie les conseillers techniques de véritables « *détectives privés* »⁹⁴. Certains ministres se rendent à la séance de questions d'actualité, munis de fiches contenant leur réponse complètement rédigée⁹⁵. De plus, anticiper les questions d'actualité en France signifie, de manière concomitante, les répartir entre les différents ministères. Toutefois, la répartition des questions est une affaire complexe, abordée tant par Michel Bassi⁹⁶ que par la conseillère ministérielle⁹⁷.

Au Québec, l'influence des ministres se limite à anticiper les questions qui seront posées grâce à la revue de presse matinale envoyée aux cinq vingt-cinq députés. Il convient,

⁹⁰ BASSI, M. (1975). *La République des petits papiers*. Grasset. p.86.

⁹¹ Entretien réalisé avec l'auteur le 9 janvier 2023.

⁹² Entretien avec la conseillère ministérielle. Réalisé le 3 février 2023.

⁹³ BASSI, M. (1975). *La République des petits papiers*. op.cit. p.87.

⁹⁴ Entretien réalisé avec l'auteur par Lucie Patureaux. op.cit.

⁹⁵ Fiches transmises par la conseillère ministérielle.

⁹⁶ « *l'attaché parlementaire du secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement a accès deux heures avant au bureau de l'Assemblée nationale et prend connaissance des questions. Il préside la négociation "celle-ci sont de votre compétence" "mais elle vous appartient", chacun cherchant à se défausser sur l'autre* ». BASSI, M. (1975). *La République des petits papiers*. op.cit. p.87.

⁹⁷ « *Il y a la bagarre pour avoir certaines questions, ou dans l'autre sens, ton ministre ne veut pas en parler, il y a ce jeu où on se renvoie la balle puis c'est Matignon qui tranche* ». Entretien avec la conseillère ministérielle. Réalisé le 3 février 2023.

par conséquent, d'éplucher les articles de presse et de se focaliser sur ceux faisant état d'une situation particulière ou désignant les défaillances d'un ministère. Jean Habel, ancien député québécois appartenant à la majorité libérale, relate la préparation des ministres à la séance de questions : « *il y a la revue de presse, c'est quoi les sujets du jour, c'est quoi les éléments qu'on risque de pouvoir avoir comme questions* »⁹⁸. Par la suite, les ministres sont briefés par leurs attachés de presse et les conseillers techniques sur les sujets d'actualité mis en avant à travers la revue de presse.

b. Jouer la carte de l'obstruction gouvernementale

Par ailleurs, les ministres peuvent également, pendant la séance de questions, jouer la carte de l'obstruction, c'est-à-dire gêner le bon déroulement de cet exercice. Premièrement, bien qu'une question soit habituellement adressée à un ministre en particulier, rien n'assure le député que la réponse viendra du ministre désigné⁹⁹. De ce fait, toute question est destinée au Gouvernement, et le Premier ministre, avec le ministre chargé des Relations avec le Parlement, décident quel ministre répondra à la question. Par ailleurs au Québec, il peut arriver qu'un ministre apporte un complément à la réponse donnée par un autre ministre, en utilisant le temps de parole dédié à une réponse complémentaire. De surcroît, au sein des deux Assemblées, les ministres ont le dernier mot, grâce à leur dernier droit de réplique.

En France, le Premier ministre a la prérogative de pouvoir dépasser les deux minutes allouées au Gouvernement pour répondre à la question. En règle générale, le Premier ministre se restreint à l'enveloppe temporelle de deux minutes. Toutefois, lors de la séance de questions d'actualité du 24 juillet 2012, les députés UMP ont quitté l'hémicycle pour protester face à une réponse jugée trop longue du Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, cette dernière dépassant les neuf minutes. Ce faisant, la réponse du Premier ministre empiète sur le temps destiné aux questions, et peut ainsi limiter le nombre de questions posées au Gouvernement. Au Québec, le Premier ministre a un temps de parole assigné qu'il ne peut

⁹⁸ Entretien réalisé avec l'auteur le 3 février 2023.

⁹⁹ Le ministre chargé des Relations avec le Parlement peut assurer l'intérim de ses collègues : « *j'ai remplacé 24 ministre en 24 heures, se souvient André Labarrère notamment lors des questions au gouvernement. J'intervenais sur n'importe quoi. De préférence sur des sujets brûlants ou les ministres s'étaient éclipsés. Savary me faisait souvent le coup pour l'école libre. Jacques Toubon a posé une question sur l'aide aux familles de trois enfants. Je n'y connaissais rien, mais je ne m'inquiétais pas trop, car j'avais vu Georgina Dufoix. Hélas entre-temps elle était partie. J'ai juste eu le temps de répondre à Toubon, qu'avant d'avoir trois enfants il fallait déjà en faire deux. Les députés ont ri j'étais sauvé mais ce numéro de clown on peut pas le répéter à l'infini. Toubon m'a excusé d'avoir répondu à côté. Mais c'était exactement le rôle du ministre chargé des relations avec le parlement.* » BALLAND, P. & MESSENGER, D. (1987). *La séance est ouverte*. Balland. p.146.

dépasser. De l'autre côté, les ministres peuvent également refuser de répondre à une question, comme l'a fait le ministre de la Santé québécois, Christian Dubé à une question posée par Moncef Derraji sur l'encadrement juridique des ostéopathes : « *M. le Président, j'ai répondu au député la semaine passée exactement sur cette question-là, il connaît la réponse.* »¹⁰⁰

Dans une stratégie d'obstruction plus radicale, les questions d'actualité ont été absentes de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale française le mardi 3 et mercredi 4 juillet 2012 aux motifs que la déclaration de politique générale et le débat sur les résultats du Conseil européen répondaient aux exigences des questions d'actualité¹⁰¹. Le président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, Christian Jacob, fit un rappel au règlement puisque « *les députés siègent tout en étant privés de l'exercice de leur mission de contrôle.* »¹⁰² Dans la foulée, un autre député UMP, Marc Le Fur, fit également un appel au règlement pour appuyer les propos de Christian Jacob « *Les choses sont très claires : chaque semaine, y compris lors des sessions extraordinaires, une séance est réservée par priorité aux questions des membres du Parlement et aux réponses du Gouvernement. C'est au présent de l'indicatif, ce qui, en droit, veut dire l'impératif. Cela s'apprend en première année de droit.* »¹⁰³ Les députés UMP ont quitté l'hémicycle pour protester contre la violation de la Constitution, estimant que le Gouvernement ne respectait pas les droits de l'opposition.

Le caractère spontané de la procédure des questions d'actualité, s'est vu en partie sclérosé par une recherche d'influence constante du Gouvernement, pour éviter sa mise en tension et les imprévus dérangeants. L'Assemblée parachève la mise en tension du Gouvernement à travers l'atmosphère qui se dégage lors des séances de questions, poussant à

¹⁰⁰ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale du Québec. 5 mai 2022. 42e législature, 2e session. Vol. 46 N°56.

¹⁰¹ La vice-présidente de l'Assemblée nationale, Laurence Dumont : « *Cette disposition est destinée à assurer, en séance, la permanence du contrôle parlementaire lorsque le Parlement siège. Vous conviendrez peut-être, que la décision du Premier ministre de faire hier devant l'Assemblée une déclaration de politique générale suivie d'un débat et d'un vote, en application de l'article 49, alinéa 1, de la Constitution, a amplement satisfait cet objectif. Par ailleurs, eu égard à l'importance des enjeux européens, le Gouvernement a pris l'initiative d'organiser dès aujourd'hui un débat sur les résultats du Conseil des 28 et 29 juin dernier. La première semaine de la session extraordinaire est donc consacrée à des débats majeurs qui permettent aux députés, notamment ceux de l'opposition, d'interroger le Gouvernement sur des enjeux essentiels. Vous n'ignorez pas que le Premier ministre est aujourd'hui retenu au Sénat pour une déclaration suivie d'un débat en application de l'article 50, alinéa 1, de la Constitution. Il n'aurait pas été opportun de tenir notre première séance de questions au Gouvernement en son absence, je pense que vous en conviendrez.* » J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 4 juillet 2012. Session extraordinaire. XIVe législature.

¹⁰² J.O. *Ibid.*

¹⁰³ J.O. *Ibid.*

son paroxysme l'ambiance de compétition qui se dessine entre le Gouvernement et l'Assemblée.

B. Une ambiance compétitrice

Deux éléments catalysent cette ambiance compétitrice entre le Gouvernement et l'Assemblée lors des questions d'actualité : la scénographie de cet exercice **(1)** et le règlement des Assemblées **(2)**.

1. Une scénographie particulière

La scénographie des séances de questions d'actualité se caractérise par l'absence de tribune **(a)**, propice au développement d'un climat violent en Chambre **(b)**.

a. L'absence de tribune

L'absence de tribune¹⁰⁴ pendant cet exercice, induit que les ministres et députés s'expriment de leur place, au milieu de leurs alliés. Les députés québécois posent la question de leur siège, tandis que les députés français doivent se rendre dans les allées de l'hémicycle pour rejoindre un micro. Les ministres français, répondent debout, face à l'hémicycle, près des banquettes dédiées au Gouvernement. Au Québec, les ministres restent au niveau de leur fauteuil, au même titre que les députés, puisqu'ils sont en premier lieu des parlementaires.

Ce faisant, dans les deux Assemblées, « *L'impression donnée est donc celle d'interlocuteurs s'interpellant face à face* »¹⁰⁵, situation décrite par Jean-Philippe Heurtin comme favorisant l'émergence de la compétition. En effet, l'absence de tribune annihile toute forme de supériorité de l'orateur sur ses interlocuteurs. Le Gouvernement français, s'exprime des banquettes de l'hémicycle au même titre que les députés. En outre, les émotions des orateurs ne sont pas atténuées par les longues secondes nécessaires pour se rendre à la tribune. Ce faisant, la réponse des députés et des ministres sera empreinte de spontanéité,

¹⁰⁴ À l'Assemblée nationale du Québec, la Chambre ne possède pas de tribune. Les députés et ministres s'expriment toujours de leur siège, en accord avec le système de Westminster.

¹⁰⁵ HEURTIN, J.-P. (1999). *L'espace public parlementaire. Essai sur les raisons du législateur*. PUF. p.162.

traduisant le caractère brut de leur pensée, puisqu'il leur suffit de quelques secondes pour se rendre aux micros des pupitres.

b. Un climat teinté de violence

La possibilité de répliquer aux propos du Gouvernement accentue, inexorablement, la dimension compétitive des échanges. En effet, le peu de secondes restantes pour répliquer aux dires du ministre, n'appelle pas à la mesure. Le faible temps de parole ne crée pas les conditions favorables pour exprimer son désaccord de manière lisse et polie, mais entraîne généralement, une radicalisation des propos. Le député RN Frédéric Falcon a répondu au ministre de la Santé et de la Prévention, François Braun, avec ses trois secondes restantes « *Vous êtes incapables de toute remise en question. Emmanuel Macron et le Gouvernement ont saccagé la vie de milliers de Français !* »¹⁰⁶ De la même manière, le député LFI, Jean-François Coulomme utilise ses trois dernières secondes de temps de parole pour répondre au Garde des Sceaux, Éric Dupont-Moretti « *Pas plus nos policiers que le peuple français ne veulent de votre loi scélérate. Redevenez dignes et retirez-la !* »¹⁰⁷ Cette radicalité des propos n'est pas propre aux députés et concerne également les membres du Gouvernement. Le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin a répondu à la députée insoumise Sophie Taillé-Polian avec ses trois dernières secondes : « *La vérité, c'est que vous devriez présenter vos excuses aux policiers et aux gendarmes que vous blessez chaque jour ! Vous devriez présenter vos excuses à l'uniforme de la République sur lequel vous crachez. Vous devriez présenter vos excuses pour vos tentatives d'attiser la colère afin d'obtenir ce que vous n'avez pas pu obtenir par les urnes.* »¹⁰⁸ À l'Assemblée nationale du Québec, le droit de réplique est autorisé par le biais de questions complémentaires de trente secondes, l'intensité des propos est un peu plus diluée.

Des ministres ont témoigné de l'ambiance dont est imprégné l'hémicycle pendant les séances de questions « *les gens vous gueulent au visage à quatre ou cinq mètres. C'est très violent* »¹⁰⁹ ; « *On a l'impression que l'hémicycle déboule sur soi comme un début d'avalanche* »¹¹⁰. En effet, au sein de l'hémicycle, la pression se sent physiquement et le

¹⁰⁶ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 4 avril 2023. Première séance. Session ordinaire. XVIe législature.

¹⁰⁷ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 28 mars 2023. Deuxième séance. Session ordinaire. XVIe législature.

¹⁰⁸ J.O. *Ibid.*

¹⁰⁹ François Bayrou dans *les Échos*, publié le 6 octobre 2009.

¹¹⁰ Nathalie Kosciusko-Morizet dans *Le Figaro*, publié le 8 décembre 2009.

rapport de force s'exprime par la capacité à couvrir la voix des orateurs. La retransmission télévisée de cet exercice filtre cette atmosphère. En effet, l'impression est donnée d'un hémicycle spacieux et calme. Assister physiquement aux questions d'actualité permet d'entendre les cris et les commentaires des autres députés et de réaliser la proximité entre les ministres et les députés dans l'hémicycle. Finalement, ce climat véhément est plus ressenti à la lecture du journal officiel, qui recense tous les propos et comportements en Chambre, qu'au visionnage des questions. Par exemple, dans le journal officiel, la réponse de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Sylvie Retailleau est entrecoupée par cinq interventions de députés, qui ne s'entendent pas sur la vidéo¹¹¹.

Au Québec, les applaudissements et commentaires sont interdits¹¹². Le règlement fait, ainsi, office d'adjuvant pour alimenter cet esprit de compétition.

¹¹¹ **Mme la présidente** : La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Sylvie Retailleau : Je vous remercie tout d'abord pour votre question qui me permet de revenir sur la première étape de la réforme des bourses et sur l'action du Gouvernement et de la majorité en faveur des étudiants. (Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.)

M. Fabien Di Filippo : C'est vous qui avez écrit la question, arrêtez !

Mme Sylvie Retailleau : En effet, nous avons voulu faire davantage pour les étudiants : comme vous l'avez souligné, nous accompagnerons dès la rentrée 35 000 nouveaux boursiers, qui pourront toucher 145 euros par mois en plus des avantages que vous avez cités.

M. Fabien Di Filippo : Il faut arrêter de donner le baccalauréat à tout le monde !

Mme Sylvie Retailleau : En outre, 140 000 boursiers changeront d'échelon, ce qui leur permettra de toucher chaque mois entre 66 et 127 euros supplémentaires. L'ensemble des boursiers bénéficieront au moins de la revalorisation des bourses à hauteur de 37 euros, soit une augmentation de 34 % pour les échelons les plus bas et de 6 % pour les plus élevés.

Je tiens à revenir également sur la pérennisation du repas à tarif très social instauré par la majorité et le Gouvernement,...

Mme Clémence Guetté : C'est incroyable ! La majorité a voté contre le repas à 1 euro !

Mme Sylvie Retailleau : ...ainsi que sur le gel du prix du repas social à 3,30 euros et des loyers du Crous, car l'accès au logement et à la restauration est essentiel pour les étudiants. J'insiste sur le fait que ces mesures sont l'aboutissement d'une concertation de plus de six mois avec les représentants étudiants,...

Mme Danièle Obono et Mme Clémence Guetté : Ah, une concertation !

Mme Sylvie Retailleau : ...qui les ont reconnues comme une avancée. Cette concertation se poursuivra au niveau tant territorial que national et concernera la vie étudiante dans son ensemble. Vous le voyez, le Gouvernement agit en faveur des étudiants, et cette réforme des bourses pourra être mise au crédit de la majorité. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.)

Mme Clémence Guetté : Vous devriez avoir honte ! Les étudiants manifestent à proximité de l'Assemblée nationale et vous ne les voyez pas ! J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 4 avril 2023. Première séance. Session ordinaire. XVI^e législature. (souligné par nous).

¹¹² V. *infra*, a. Le règlement : une recherche d'apaisement aux résultats mitigés.

2. Le rôle du règlement

Le règlement est une pièce maîtresse dans les tournures que prennent les séances de questions d'actualité, puisque les insuccès de sa mission première **(a)** et les détournements dont il pâtit **(b)** adjuvent l'esprit de compétition.

a. Le règlement, une recherche d'apaisement aux résultats mitigés

En France, le règlement autorise les députés ainsi que les ministres, à s'interpeller directement entre eux, à la différence de l'Assemblée nationale du Québec où ces derniers doivent s'adresser à la présidence et nommer leurs pairs par leur titre¹¹³. Le Président joue le rôle de filtre, obligeant les députés à s'interpeller de manière indirecte, afin d'amoinrir les tensions au sein de la Chambre. En effet, le règlement de l'Assemblée nationale du Québec est plus strict que celui de son homologue français, à travers notamment, trois mesures dont leurs mises en place ont été conditionnées par la recherche d'apaisement dans les débats. En 2015, l'article 32 du règlement relatif au décorum a été modifié à l'unanimité, et interdit désormais aux députés d'applaudir - incluant les cris - durant la séance de questions d'actualité. À travers la grille de lecture française, cette disposition du règlement québécois ne serait être bien reçue et acceptée au sein de l'Assemblée nationale française. La séance de questions d'actualité se verrait amputée d'une partie de son ADN, commente le député insoumis Ugo Bernalicis¹¹⁴. Le bannissement des applaudissements a été précédé par une rationalisation du langage des députés en Chambre. Ainsi, l'Assemblée nationale du Québec s'est dotée d'une liste de propos non-parlementaires¹¹⁵, actuellement composée d'environ quatre cents mots. Cette liste n'obtient pas l'effet escompté puisqu'elle pousse les députés à redoubler d'imagination linguistique dans leur prise de parole. Ainsi, dernièrement, le Gouvernement a tenté de faire bannir le terme "brouillon" en Chambre, utilisé par les députés libéraux pour accoler au parti au pouvoir une étiquette d'amateurisme.

¹¹³ Par exemple, "ma question s'adresse au ministre de la Santé" et non pas "ma question s'adresse à Christian Dubé". De même, les ministres ne doivent pas nommer les députés par leur nom mais par leur circonscription, par exemple, "Le député de Nelligan m'interpelle sur ..."

¹¹⁴ Entretien réalisé avec l'auteur le 13 mars 2023.

¹¹⁵ La liste des propos non-parlementaires est à retrouver sur le lien suivant : https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwiX8_yS2Y_5AhUTIIkEhVZtBa4QFnoECAwQAQ&url=http%3A%2F%2Fwww.assnat.qc.ca%2Ffr%2Fdocument%2F136269.html&usg=AOvVaw1CH58iVspZC4dVf8DRSrAz.

En effet, cette demande du Gouvernement¹¹⁶ est intervenue lors de la séance de questions d'actualité du 2 mai 2023, à la suite de la question du leader de l'opposition officielle, Monsef Derraji : « *Mme la Présidente, il n'y a pas uniquement le troisième lien où ce gouvernement est brouillon, il est brouillon dans plusieurs autres dossiers. Vous avez vu aujourd'hui la démonstration, mes collègues l'ont démontré dans plusieurs dossiers. Mais il y a un dossier en particulier où ce gouvernement est brouillon, et c'est très simple* »¹¹⁷. La Présidente a seulement appelé à une mise en garde dans l'utilisation du terme¹¹⁸. Enfin, l'article 77 du règlement¹¹⁹ est un autre exemple de filtre québécois pour dissiper les tensions. À titre d'exemple, lors de la séance de questions du 17 avril 2013 à l'Assemblée nationale française, le député UMP Philippe Meunier commence sa question par « *le mensonge est la marque de fabrique du quinquennat de François Hollande* »¹²⁰. Au Québec, cette phrase aurait suscité un rappel au règlement pour propos blessants, injurieux et l'imputation de motifs indignes. De plus, le terme “mensonge” fait partie de la liste des propos non-parlementaires, il est donc interdit de dire en Chambre que le Gouvernement ment. Ce faisant, l'expression “promesses brisées” est utilisée pour traduire cette idée.

À l'inverse en France, en dehors des appels au calme du Président du haut de son perchoir, les moyens réglementaires permettant de rétablir le calme dans l'hémicycle sont limités. En effet, l'article 58 du règlement de l'Assemblée nationale demeure lettre morte pendant les séances de questions d'actualité, constituant ainsi, deux exceptions remarquables à la procédure parlementaire normale, selon laquelle « *les rappels au règlement et les demandes touchant au déroulement de la séance ont toujours priorité sur la question principale* »¹²¹. Ce faisant, les rappels au règlement et les suspensions de séance sont tout à fait exceptionnels, comme l'atteste la suspension de séance survenue suite à la déclaration du

¹¹⁶ « *Je suis déjà intervenu, Mme la Présidente, préalablement, dans la période des questions. Il y a une intention manifeste, de la part de l'opposition officielle, d'utiliser un terme pour l'utiliser d'une façon qui est blessante. Donc, il est de votre pouvoir, Mme la Présidente, que les parlementaires, entre eux, utilisent un langage respectueux et non pas dans l'intention de blesser. Alors, je vous demande, Mme la Présidente, formellement de mettre le mot à l'index et de demander au collègue de retirer.* » J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale du Québec. 2 mai 2023. 43e législature, 1re session. Vol. 47 N° 39.

¹¹⁷ J.O. *Ibid.* (souligné par nous).

¹¹⁸ « *Bon, je suis debout! Je suis debout! Je vous rappelle l'article 37. Je vous invite à faire part de respect. Il n'est pas à l'index pour le moment, mais, s'il est utilisé comme une insulte, s'il devient un propos blessant, il pourrait le devenir. Alors, on a compris où vous voulez en venir. Maintenant, je vous dirais d'utiliser avec parcimonie ce mot pour ne pas qu'il soit retiré, pour ne pas qu'il devienne un propos blessant. Je vous invite à poursuivre.* » J.O. *Ibid.*

¹¹⁹ L'article 77 dispose que « *Les questions ne peuvent : 1) comporter ni expression d'opinion ni argumentation; 2) être fondées sur des suppositions; 3) viser à obtenir un avis professionnel ou personnel; 4) suggérer la réponse demandée; 5) être formulées de manière à susciter un débat.* »

¹²⁰ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 17 avril 2013. Première séance. Session ordinaire. XIVe législature.

¹²¹ Article 58 du RAN.

député RN, Grégoire de Fournas, qui a scandé « *Qu'il(s) retourne(nt) en Afrique* »¹²². De plus, l'article 9 de l'Instruction générale¹²³ du règlement de l'Assemblée nationale française interdit l'utilisation d'objets pendant la séance de questions, pouvant appuyer les propos du député, à l'instar du Québec, où les députés accompagnent régulièrement leurs questions d'objets, notamment des pancartes. Ainsi, en France le cadre imposé par le règlement est plus souple et moins favorable à une recherche d'apaisement, contrairement au Québec. Malgré ces dispositions, l'atmosphère au sein de l'Assemblée québécoise reste empreinte de tensions.

b. Les détournements de l'esprit du règlement

Dès 1887, Eugène Pierre avait décelé les pouvoirs du règlement : « *le règlement joue un rôle qu'il a joué dans tous les temps, qu'il jouera éternellement, le rôle d'un arsenal ou chaque partie, choisit tour à tour des moyens de combat* »¹²⁴. Ce faisant, la trilogie litanie, liturgie et léthargie relative à l'Assemblée¹²⁵ est caduque pendant la séance de questions d'actualité. Le règlement fait l'objet de détournements et d'utilisations particulières alimentant l'esprit de compétition.

Au Québec, les rappels au règlement sont autorisés - permettant de protéger les droits des députés - mais manquent souvent de pertinence. Les rappels au règlement sont également, une technique pour perdre du temps, comme le mentionne François Paradis « *Alors dans toutes les notions de réglementation, toutes les notions qu'il y a des questions de règlement, je dois faire en sorte que ça ne s'éternise pas. Par exemple, on est vers la fin des questions, vous l'avez compris, c'est 45 minutes, lorsqu'on demande une question de règlement, qu'on décide de forcer un échange entre deux leaders parlementaires, le chronomètre s'écoule, alors je veux dire un Gouvernement peut éviter d'avoir une dernière question qui ne souhaite pas avoir parce qu'on peut s'amuser à jouer avec la procédure. Le Président doit faire en sorte d'intervenir rapidement pour que le maximum de questions puisse être posé.* »¹²⁶ Par exemple, lors de la séance de questions du 1 juin 2022, au cours d'une même question, il y a

¹²² J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 3 novembre 2022. Séance unique. Session ordinaire. XVIe législature.

¹²³ L'article 9 dispose que « *Dans l'hémicycle, l'expression est exclusivement orale : l'utilisation, notamment pendant les questions au Gouvernement, à l'appui d'un propos, de graphiques, de pancartes, de documents, d'objets ou instruments divers est interdite. Lorsque ceux-ci sont utilisés par un ou plusieurs députés appartenant à un même groupe pendant l'intervention de l'un de ses membres, le Président peut retirer immédiatement la parole à ce dernier.* »

¹²⁴ PIERRE, E. (1887). *La procédure parlementaire*. Quantin. p.71.

¹²⁵ AMELLER, M. (1977). *L'heure des questions au Palais-Bourbon dans le Pouvoir*. op.cit. p.356.

¹²⁶ Entretien réalisé avec l'auteur le 5 avril 2022.

eu à six reprises, des demandes de rappel au règlement¹²⁷. Cet exemple montre, en conséquence, que ces rappels répétés au règlement brisent la fluidité des échanges, constituent une perte de temps et nuisent au bon déroulement des travaux. Malgré l'interdiction en France, d'ustensiles, banderoles et autres accessoires, cette disposition du règlement n'est pas méticuleusement respectée. Dans certaines circonstances, le règlement est instrumentalisé et non appliqué au regard de critères politiques. Ce fut le cas, lors de la question d'actualité relative à la baisse du montant des aides au logement¹²⁸. Pendant que le député insoumis Alexis Corbière posait sa question, le président de groupe, Jean-Luc Mélenchon disposait sur les pupitres des produits alimentaires. Pour Ugo Bernalicis, l'absence de sanction est un choix politique « *c'est quand même le début de mandat, c'est aussi le président du groupe. En fait, ils se sont dits en réalité, si on met une sanction au président Mélenchon sur le fait qu'il ait sorti des paquets de pâtes etc ... Est-ce que ça ne va pas se retourner contre nous ?* »¹²⁹

Ce faisant, chaque élément du cadre organisationnel de ces séances semble entraver toute possibilité de discussion délibérative. Les questions d'actualité sont un moment d'échange virulent, qui paradoxalement se révèle être un dialogue à sens unique. Jean-Jacques Urvoas conclut ainsi, « *Comment ne pas songer, en voyant ainsi le mardi et mercredi les députés bruyants et dissipés que leur agitation ou leurs interpellations donnent comme les résidus d'une influence évanouie ?* »¹³⁰

¹²⁷ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale du Québec. 1 juin 2022. 42e législature, 2e session. Vol. 46 N° 64.

¹²⁸ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 26 juillet 2017. Première séance. Session extraordinaire. XVe législature.

¹²⁹ Entretien réalisé avec l'auteur le 13 mars 2023.

¹³⁰ URVOAS, J.-J & ALEXANDRE, M. (2012). *Manuel de survie à l'Assemblée nationale. op.cit.* p.121.

CONCLUSION 1

La séance de question d'actualité a une finalité commune au sein des deux Assemblées : fournir un soutien éphémère pour rééquilibrer les relations avec le Gouvernement pendant cet exercice. Les questions bénéficient d'un fort relais médiatique et font l'objet d'un écho important auprès des citoyens. Du point de vue de l'Assemblée nationale, cet exercice est à la fois un moyen de se faire valoir face au Gouvernement et une occasion de s'affranchir de son influence. Exercice redouté par ce dernier, il a développé, par conséquent, des stratégies pour appréhender au mieux les séances de questions et éviter d'être mis en tension. Ce faisant, l'Assemblée a redoublé d'imagination pour compléter la mise en tension du Gouvernement. À cet égard, la Chambre et jusqu'aux dispositions de son règlement, sont instrumentalisées au bénéfice de l'Assemblée pour supplanter son assujettissement et reprendre pleinement sa place dans le jeu institutionnel.

Par ailleurs, la mise entre parenthèses du déséquilibre constitutionnel ne s'est pas exprimée selon les mêmes modalités au sein des deux Assemblées durant la crise sanitaire. En effet, bien que les questions aient vu leur procédure être dévitalisée de toute spontanéité en France, ces dernières ont permis à l'Assemblée d'effectuer sa mission de contrôle, et d'être un des exercices le moins corseté par les nouvelles prérogatives du Gouvernement. À l'inverse, au Québec la crise sanitaire a creusé le déséquilibre institutionnel, puisque pendant le premier confinement, les travaux parlementaires ont été suspendus, laissant au Gouvernement le monopole de décisions.

**CHAPITRE 2 : *L'heure des questions
d'actualité ou l'exacerbation des joutes
politiques***

CHAPITRE 2 : L'HEURE DES QUESTIONS D'ACTUALITÉ OU L'EXACERBATION DES JOUTES POLITIQUES

L'Assemblée nationale n'est pas une entité unie. Elle se compose de parlementaires provenant d'horizons politiques variés, répartis entre les députés de la majorité, les groupes minoritaires, et ceux de l'opposition. La mission de contrôle est une prérogative commune à l'ensemble des députés, néanmoins les logiques de parti influent sur la pratique de ce contrôle. Ce faisant, au vu du lien qui unit la majorité et le Gouvernement, les groupes d'opposition apparaissent plus légitimes à assumer la prérogative de contrôle des activités gouvernementales. En effet, étant juge et partie, les députés de la majorité ne semblent pas être les plus aptes à contrôler le Gouvernement. Cette dualité politique, s'apparente comme l'a souligné Carlos Miguel Pimentel¹³¹, à un procès pénal appelant à la barre l'opposition pour l'accusation et la majorité pour la défense (**section I**). L'utilisation des questions d'actualité se déploie ainsi, à d'autres titres, développant une identité plus politique que parlementaire (**section II**).

Section 1 : L'heure du procès gouvernemental

Les questions d'actualité prennent la tournure d'un procès des activités gouvernementales au sein des deux Assemblées. Les députés peuvent tous, malgré leur affiliation partisane, prendre part à cet exercice (**A**). Néanmoins, le contrôle exercé à l'égard du Gouvernement, est coloré en fonction du groupe auquel appartient le député. Ce faisant, opposition et majorité endossent, successivement, une robe d'avocat mais interprètent des rôles distincts (**B**). Le choix de se placer du côté de l'accusation ou de la défense, segmente les députés au sein de la Chambre.

¹³¹ PIMENTEL, C.-M. (2004). « L'opposition, ou le procès symbolique du pouvoir ». *Pouvoirs*, n°108.

A. La répartition des prérogatives de l'Assemblée nationale

Une institution, une et indivisible, tels sont des qualificatifs qui ne seraient être attribués à l'Assemblée. Cette dernière se caractérise par la pluralité **(A)** des députés qui la composent. Ce faisant, cette diversité des profils interroge sur la répartition des prérogatives parlementaires entre les députés **(B)**.

1. L'Assemblée nationale, une entité plurielle

Dans un premier temps, il convient de différencier l'Assemblée nationale et les députés qui la composent **(a)**, puisque les prérogatives de la Chambre profitent plus largement aux députés de la majorité, qu'à ceux de l'opposition **(b)**.

a. Différencier l'Assemblée des députés

Il convient d'opter pour une représentation plus pragmatique de la séparation des pouvoirs. La logique majoritaire a ouvert la voie à un phénomène de concentration des pouvoirs au profit d'un bloc majoritaire. En effet, l'apparition d'un système partisan organisé et structuré, a amené à faire le choix d'une équipe gouvernementale en même temps que la composition de la Chambre au moment du vote¹³². Ce faisant, le régime de séparation des pouvoirs a laissé la place à un régime de séparation entre la majorité et l'opposition. Anthony King fait remarquer qu'il est quelque peu trompeur de considérer l'Assemblée comme une seule entité unifiée¹³³. Il distingue cinq types de relations au sein de l'institution, dont la "relation opposition", faisant référence à la confrontation traditionnelle entre les partis. Lors de son discours au Président de l'Assemblée nationale, sur le bilan de la révision constitutionnelle en mai 2010, le comité Balladur a souligné que « *les relations entre la majorité et l'opposition demeurent empreintes de tensions qui ne sont pas en adéquation avec l'esprit qui devrait régir le fonctionnement du Parlement. Le jeu politique est ce qu'il est et il serait illusoire, voire contraire à l'idée même de démocratie, de prôner ou d'espérer un quelconque unanimisme.* »¹³⁴ L'Assemblée nationale, empreinte de dualisme politique, ne

¹³² MINEUR, D. (2005). « Les partis politiques et la logique philosophico-juridique de la représentation politique ». *Raisons politiques*, n°20.

¹³³ KING, A. (1976). « Modes of Executive-Legislative Relations : Great Britain, France and West Germany ». *Legislative Studies Quarterly*. vol 1, n° 1.

¹³⁴ Comité de réflexion et de proposition sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions de la Ve République, « La réforme institutionnelle deux ans après ». 17 mai 2010. p.27.

remplit plus de la même manière son rôle de modération et de contre-pouvoir de l'Exécutif. De ce fait, pour Pierre Birnbaum, « *il faut prendre garde à ce propos de ne pas confondre comme on le fait trop souvent le parlement et les parlementaires qui le composent. C'est un truisme : les prérogatives du parlement profitent seulement à sa majorité.* »¹³⁵

b. Les faibles possibilités de l'opposition pour utiliser ses prérogatives parlementaires

Si les prérogatives parlementaires profitent seulement à sa majorité, cette affirmation signifie consubstantiellement, la faiblesse des moyens consentis aux députés de l'opposition. René Dosière, ancien député socialiste, confie que « *le fait majoritaire dominait tellement les esprits et le fonctionnement de l'Assemblée que pour avoir siégé dix ans dans la majorité puis huit ans dans l'opposition, je peux en témoigner : les rapporteurs des textes de lois, dont le rôle est central dans le processus législatif, sont toujours choisis parmi la majorité et les amendements retenus sont, en quasi-totalité, issus de la majorité.* »¹³⁶ Au Québec, selon les règles permanentes prévues dans le règlement, six commissions sectorielles sont présidées par des députés du groupe formant le Gouvernement et trois par des députés de l'opposition. Néanmoins, parmi les trois présidences¹³⁷ de commissions dévolues à l'opposition, seule l'opposition officielle jouit de cette prérogative, laissant ainsi de côté les deux autres groupes d'opposition. Une hiérarchie des oppositions est explicitement dessinée. En France, sur les huit commissions permanentes, seule la commission des Finances est dévolue par usage depuis 2007 à un député de l'opposition. Ce faisant, malgré une relative inclusion des oppositions dans les présidences des commissions, ce sont les députés de la majorité qui disposent majoritairement des prérogatives importantes octroyées par leur statut de président.

En outre, le poids des députés de l'opposition dans l'initiative législative est également faible. Depuis 1999, les oppositions québécoises n'ont fait adopter que 5% des 1 792¹³⁸ propositions de loi déposées à l'Assemblée nationale. En effet, comme l'a mentionné Monsef Derraji, les projets et propositions de loi sont l'agenda du Gouvernement¹³⁹. En France, le poids de l'initiative parlementaire dans le total des textes législatifs adoptés a

¹³⁵ BIRNBAUM, P., HAMON, F. & TROPER, M. (1978). *Réinventer le parlement*. Flammarion. p.157.

¹³⁶ DOSIÈRE, R. (2010). « Le contrôle ordinaire ». *op.cit.*

¹³⁷ La commission de l'Administration publique est toujours présidée par un député de l'opposition officielle.

¹³⁸ LABERGE, T. (16 février 2023). « Peu de pouvoir législatif aux oppositions », *le Soleil*. Consulté le 24 avril 2023.

¹³⁹ Entretien réalisé avec l'auteur le 23 janvier 2023.

augmenté depuis la dernière révision constitutionnelle de 2008¹⁴⁰, passant de 25% sous la législature XIIe législature à 35% sous la XV^e législature¹⁴¹. En effet, sous la XV^e législature, 2 226¹⁴² propositions de loi ont été déposées à l'Assemblée nationale. Parmi elles, quatre-vingt-une ont été adoptées, dont 69,5%¹⁴³ proviennent des députés soutenant le Gouvernement et 30,5% des sept groupes d'opposition.

Par ailleurs, les moyens financiers et humains des partis d'opposition au Québec, sont régis par de l'article 108 de la Loi sur l'Assemblée nationale qui dispose que chaque parti politique représenté à l'Assemblée à la suite de la dernière élection générale et les députés indépendants le cas échéant, reçoivent une somme allouée à des fins de recherche et de soutien. Cette somme permet de rémunérer le personnel engagé par chacun des groupes et à payer les dépenses reliées au fonctionnement du service de recherche. Les sommes sont fixées par le bureau de l'Assemblée nationale, en fonction de la proportionnalité des groupes, à l'instar de la France. Le Parti québécois a contesté la somme qui lui a été attribuée lors de la 43^e législature arguant qu'elle ne permettait pas de constituer une équipe minimale. Ce faisant, il a lancé une campagne de financement afin de pourvoir deux postes supplémentaires. Au sein de l'Assemblée nationale française, les conseillers de groupe effectuent pour les élus d'opposition, ce que les administrateurs assurent pour le groupe majoritaire, mais avec des moyens humains et institutionnels moindres¹⁴⁴. Ainsi, les administrateurs de l'Assemblée nationale sont plus employés par les députés de la majorité et plus spécifiquement, par ceux bénéficiant d'une position hiérarchique et d'une activité législative plus dense. En effet, l'assistance des administrateurs s'avère indispensable puisque les équipes parlementaires sont généralement peu fournies. La représentation d'un administrateur disponible pour tous les élus est erronée. Cette asymétrie de moyen place les députés d'opposition dans une position d'infériorité. Il est difficile pour ces parlementaires de contester les chiffres sans avoir à disposition une administration disposant de toutes les données ou de préparer une riposte contre un projet de loi ou un amendement communiqué au dernier moment. Les députés d'opposition souffrent de leur mise à l'écart des prérogatives de l'Assemblée.

¹⁴⁰ La révision constitutionnelle de 2008 octroie dorénavant à chaque Assemblée la maîtrise de son ordre du jour une semaine sur quatre au regard de l'article 48, alinéa 2.

¹⁴¹ Fiche de synthèse n°55 : La préparation et l'initiative des textes législatifs. Site de l'Assemblée nationale.

¹⁴² Données compilées à partir du site Web de l'Assemblée nationale.

¹⁴³ 50% proviennent de députés LREM et 19,5% du groupe Modem.

¹⁴⁴ MICHON, S. & BEAUVALLET, W. (2018). *Dans l'ombre des élus : Une sociologie des collaborateurs politiques. op.cit.*

2. La fonction de contrôle

Les députés d'opposition sont généralement relégués à la fonction de contrôle du Gouvernement puisque leurs prérogatives législatives peinent à aboutir. Cette prérogative de relégation alimente la raison d'être des oppositions **(a)**, et interroge quant à la compatibilité des fonctions de contrôle et de soutien des députés de la majorité vis-à-vis du Gouvernement **(b)**.

a. La raison d'être des oppositions

« Une démocratie de type constitutionnel est une démocratie qui n'accorde pas "tout" le pouvoir à la majorité »¹⁴⁵ écrit le politologue Carl Joachim Friedrich. Cette définition pourrait être complétée par les propos de Monsef Derraji : « dans une démocratie saine, le Gouvernement gouverne et l'opposition contrôle l'action gouvernementale. »¹⁴⁶ Cette fonction de contrôle des oppositions est double. Premièrement, les députés de l'opposition évitent la stérilité du dialogue et limitent la tentation de l'abus de pouvoir en maintenant les citoyens en état d'éveil. En effet, Louis Barthou, député puis sénateur sous la III^e République a mis en évidence la « faiblesse pour un gouvernement de n'avoir pas devant lui, ou plutôt contre lui, une forte opposition. Un contrôle est un stimulant. Qui n'est pas contredit s'abandonne et ne se contrôle plus lui-même. »¹⁴⁷ Cindy Moreau¹⁴⁸ a également insisté sur la nécessité de la reddition de comptes de la part du Gouvernement, et ce, même si la population leur a donné un mandat fort¹⁴⁹.

Par ailleurs, la fonction de contrôle octroie un statut aux députés d'opposition puisqu'il leur est difficile de mettre en application leur mission de législateur. Cette approche est défendue par le rapporteur du projet de révision à l'Assemblée nationale française, Jean-Luc Warsmann, qui n'hésite pas à affirmer que « l'opposition doit accepter que la majorité est fondée à mettre sa politique en œuvre par la loi. En revanche, la majorité doit admettre que le contrôle est la vocation de l'opposition. La minorité doit être privilégiée,

¹⁴⁵ CHAGNOLLAUD DE SABOURET, D. (2021). *Droit constitutionnel contemporain 1. Théorie générale - Les régimes étrangers*, 11^{ème} édition. Dalloz. p.34.

¹⁴⁶ Entretien réalisé avec l'auteur le 23 janvier 2023.

¹⁴⁷ FULIGNI, B. (2011). *Si le Palais-Bourbon m'était conté. De Victor Hugo à Jacques Chaban-Delmas, la vie parlementaire vue par les députés*. Éditions du Moment. p.106.

¹⁴⁸ Entretien réalisé avec l'auteur le 23 janvier 2023.

¹⁴⁹ La Coalition Avenir Québec, parti au pouvoir, dispose actuellement de 90 sièges sur 125.

voire participer à égalité dans la responsabilité des activités de contrôle. »¹⁵⁰ En effet, les partis d'opposition ayant perdu les élections, leur vocation première ne pourrait être celle de légiférer puisqu'ils ne disposent pas de la légitimité du scrutin, mais bien de contrôler le Gouvernement. Georges Pompidou diagnostiquait le 6 juillet 1966 dans le journal *Le Monde* que « si le travail législatif s'analyse en substance en un dialogue entre le gouvernement et la majorité, l'exercice du contrôle est d'abord un dialogue permanent entre le gouvernement et l'opposition. » Ce faisant, il serait acceptable de qualifier les députés d'opposition de composantes du service public, comme l'a déjà allégué le député Paul Reynaud en mai 1936, lors de l'accession au pouvoir du Front Populaire. Cette expression "d'opposition comme service public" est reprise en 1961 par le constitutionnaliste Marcel Prélot « *L'opposition dans le système démocratique est aussi nécessaire que le gouvernement ; elle n'est pas un élément hostile, un corps étranger au peuple qu'il faudrait s'efforcer de réduire et d'éliminer à tout prix ; elle accomplit un service public ; elle est faite pour contrôler, pour aiguillonner la majorité et éventuellement pour se substituer régulièrement à elle.* »¹⁵¹

b. Le paradoxe : la conciliation soutien-contrôle des députés de la majorité

La logique fusionnelle a entraîné une segmentation des prérogatives parlementaires, pour schématiquement, attribuer les prérogatives législatives aux députés de la majorité et celles liées au contrôle aux oppositions. Un paradoxe subsiste néanmoins. Comme susmentionné, les députés d'opposition peinent à voir aboutir pleinement leurs prérogatives législatives, contrairement aux députés de la majorité qui peuvent, quant à eux, aisément user de leurs prérogatives de contrôle. Ce faisant, la question se pose concernant la légitimité d'utilisation de ces prérogatives en raison du paradoxe suivant : les députés de la majorité peuvent-ils simultanément soutenir le Gouvernement et le contrôler ? Autrement dit, peuvent-ils exercer pleinement leur mission de contrôle sans gêner le Gouvernement ? Les interprétations française et québécoise de ce paradoxe diffèrent et se contredisent.

Pour l'ancien député de la majorité libérale Jean Habel¹⁵², la séance de questions d'actualité au Québec est une prérogative des oppositions. En effet, pour ce dernier, si les députés ont choisi d'appartenir à la majorité gouvernementale, cela signifie qu'ils adhèrent à

¹⁵⁰ WARSMANN, J.-L. (15 mai 2008). Assemblée nationale, rapport n° 892, XIIIe législature. p.57.

¹⁵¹ THIERS, É. (2012). « La majorité contrôlée par l'opposition : pierre philosophale de la nouvelle répartition des pouvoirs ? ». *op.cit.*

¹⁵² Entretien réalisé avec l'auteur le 3 février 2023.

la majorité des politiques proposées par le Gouvernement. De plus, Jean Habel insiste sur les forums de discussion existants au sein du parti pour exprimer ses divergences, notamment les caucus. En revanche, le conseiller de la Présidente de l'Assemblée nationale française défend que « *le fait d'être dans le même bord de la majorité n'empêche pas forcément de questionner le Gouvernement, de contrôler son action. Solidarité ne veut pas dire révérence et ce n'est pas parce qu'un député est membre du même parti politique qu'il a forcément les mêmes idées et qu'il se départit de ses missions constitutionnelles de contrôle et d'évaluation.* »¹⁵³

La distribution des prérogatives de l'Assemblée lèse, incontestablement, les députés d'opposition. Ces derniers se sont vus imposés et être restreints à la prérogative de contrôler le Gouvernement. Toutefois, cette distribution des rôles entre les députés a été poussée à son paroxysme, prenant la forme d'une structure accusatoire du débat public selon le modèle de la responsabilité pénale. Les séances de questions d'actualité costumées en procès du Gouvernement ont permis aux députés d'opposition de se départir de leur étiquette de figurant au sein de l'Assemblée.

B. L'appel à la barre de la défense et de l'accusation

Lors des séances de questions d'actualité, une défense **(1)** et une accusation **(2)** permanentes se sont formées au sein des Assemblées. Majorité et opposition représentent les deux parties au procès symbolique des ministres.

1. La défense, interprétée par la majorité

Les stratégies de la partie défenderesse divergent, entre le silence des députés de la majorité à l'Assemblée nationale du Québec **(a)**, et une plaidoirie active en France **(b)**.

¹⁵³ Entretien réalisé avec l'auteur le 9 janvier 2023.

a. Une défense silencieuse au Québec

Fidèle à l'esprit des questions d'actualité exposé par Michel Debré dans son discours au Conseil d'État en 1958, la coutume québécoise répond par la négative à la possibilité des députés de la majorité de concilier soutien et contrôle du Gouvernement. En effet, la loi sur l'Assemblée nationale autorise l'ensemble des députés à poser une question d'actualité. En revanche, la coutume restreint ce droit aux seules oppositions. Lors du premier mandat de la Coalition Avenir Québec (2018-2022), les députés de la majorité n'ont posé aucune question d'actualité. Lors de la négociation du nombre de questions d'actualité par groupe pour la législature actuelle, la cheffe de cabinet du leader du Gouvernement a confirmé cette jurisprudence coutumière. Cindy Moreau explique qu'« *un député de la majorité qui pose une question à son équipe ça fait très pièce de théâtre, c'est orchestré, le ministre est au courant, il a sa réponse toute écrite, ça n'a pas de bon sens, c'est pour cette raison qu'on parle de "questions plantées". Ça n'est pas pris au sérieux.* »¹⁵⁴ Néanmoins, les députés de la majorité se gardent la possibilité de poser une question¹⁵⁵.

b. Une défense active en France

En France, sur les vingt-huit questions prévues par séance, neuf¹⁵⁶ d'entre elles sont posées par un député soutenant le Gouvernement. Ces derniers disposent d'une faible marge de manœuvre lors de cet exercice, leur rôle se cantonnant à servir de faire-valoir à l'Exécutif. Les questions d'actualité outrepassent leur fonction de contrôle pour développer et expliquer des axes de l'action gouvernementale. L'esprit des questions est ainsi, sclérosé puisqu'elles émanent d'un accord préalable entre la majorité et le Gouvernement. Elles sont surnommées les questions "chupa chups", « *parce que ce sont des questions sucrées et un peu lèche botte de la majorité. Les questions de la majorité sont téléphonées pour mettre le Gouvernement à l'aise. C'est une tribune donc évidemment que ce sont des questions plus complaisantes et publicitaires* »¹⁵⁷ résume la journaliste Anne-Pascale Reboul. Le député de la majorité Yannick Haury, conçoit que les questions d'actualité n'ont pas pour dessein de piéger un ministre, « *si un député a un sujet sur lequel il a quelques réticences, il ne va pas poser la*

¹⁵⁴ Entretien réalisé avec l'auteur le 23 janvier 2023.

¹⁵⁵ Une question par séance est dévolue aux députés de la majorité, telle une "option". Dans l'hypothèse où un député souhaiterait interroger le Gouvernement, la question est "débloquée" au profit de la majorité. Dans le cas contraire, cette question reste attribuée aux oppositions lors de la séance.

¹⁵⁶ 5 pour le groupe Renaissance, 2 pour le groupe Modem, et 2 pour le groupe Horizon.

¹⁵⁷ Entretien réalisé avec l'auteur le 10 février 2023.

*question. Alors à quoi ça sert vous allez me demander ? Un peu pour reluire mais surtout pour informer. »*¹⁵⁸

La conseillère ministérielle¹⁵⁹ synthétise les trois catégories de questions d'actualité de la majorité. Premièrement, un député peut lui-même suggérer une question au Gouvernement concernant une politique ministérielle, afin de la valoriser. Ce fut le cas, lors de la séance du 28 février 2023, le député renaissance Mounir Belhamiti, a interrogé le ministre de la Justice, Éric Dupond-Moretti, sur ses annonces relatives au déploiement des moyens de la justice. Cette question avait une double fonction : mettre en avant le plan Justice du garde des Sceaux, tout en répondant aux critiques. En effet, le ministre a dans les mains, au moment de sa réponse, un communiqué de la maire socialiste de Nantes, Johanna Rolland : « *Je lis dans la presse un communiqué de la maire de Nantes, qui explique que les maillons faibles, ce sont les budgets en France et à Nantes. Je voudrais lui dire, avec une familiarité qu'elle me pardonnera,...qu'il est tout de même gonflé d'affirmer une chose pareille ! Premièrement, les députés qu'elle a soutenus n'ont jamais voté nos budgets. Deuxièmement, je n'aurai pas la cruauté de lui rappeler combien de magistrats ont été embauchés sous François Hollande. Vous, monsieur le député, vous étiez là ; vous êtes le seul député de Nantes à avoir permis à la justice d'aller mieux !* »¹⁶⁰ En outre, les questions d'actualité peuvent également servir de fer de lance pour annoncer un dispositif ou une politique. Par exemple, en 1982 le député socialiste Pierre Joxe a interrogé le Premier ministre, Pierre Mauroy, sur les politiques économiques et monétaires du Gouvernement arrêtées en Conseil des ministres le matin même. Le Premier ministre a répondu pendant plus de 20 minutes à l'unique question du groupe socialiste¹⁶¹. Troisièmement, les questions d'actualité permettent au Gouvernement de réagir suite à une situation embarrassante, telle que l'affaire Cahuzac. Bruno Le Roux, député socialiste et président du groupe socialiste, écologiste et républicain, a abordé l'affaire dans sa question dès la première phrase « *Monsieur le Premier ministre, la parole publique a été entachée par l'un des nôtres. Nous ne pouvons en minimiser ni le sens, ni la portée.* », pour ensuite demander au Premier ministre

¹⁵⁸ Entretien réalisé avec l'auteur le 8 mars 2023.

¹⁵⁹ Entretien réalisé avec l'auteur le 3 février 2023.

¹⁶⁰ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 28 février 2023. Deuxième séance. Session ordinaire. XVIe législature.

¹⁶¹ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 16 juin 1982. Première séance. Session ordinaire. VIIe législature.

de réaffirmer sa détermination à lutter contre la fraude et l'évasion fiscale¹⁶². Les questions d'actualité sont ainsi, dévoyées par la majorité.

2. L'accusation, interprétée par l'opposition

Les députés de la majorité s'attachant à défendre et à bonifier les actions gouvernementales, il appartient par conséquent, aux députés de l'opposition, d'utiliser les questions pour contrôler le Gouvernement, les aspects les plus délicats et polémiques étant laissés dans l'ombre par la majorité **(a)**. Néanmoins, cette accusation n'est pas exempte de démesure **(b)**.

a. Éviter la complaisance

L'utilisation des questions d'actualité par les députés de l'opposition répond à la fonction de contrôle qui leur a été assignée. Les interrogations se veulent plus pointues, plus sensibles avec le but avoué de mettre le Gouvernement en difficulté. Les partis d'opposition n'hésitent pas à ouvrir des dossiers épineux. Le chef du Parti québécois, Paul St-Pierre Plamondon, a ainsi mis en lumière l'inaction du Gouvernement concernant le chemin Roxham « *Ça fait six ans que le dossier du chemin Roxham ne bouge pas. Si, comme son gouvernement, elle est d'accord avec le fait de le fermer, quels sont les moyens à sa disposition qu'elle compte utiliser pour y arriver ?* »¹⁶³ Marwah Rizqy, députée libérale a, quant à elle, demandé au ministre de l'Éducation d'utiliser son pouvoir issu de l'article 26 de la Loi sur l'instruction publique, afin de retirer le brevet d'enseignant à un professeur qui a mis son élève de 16 ans enceinte¹⁶⁴. Enfin, le chef de Québec solidaire, Gabriel Nadeau-Dubois a, au lendemain du dépôt du budget, réclamé des explications au Gouvernement concernant la faiblesse de ses mesures pour aider les plus démunis¹⁶⁵. En France, les questions d'actualité relatives à l'affaire Cahuzac sont des exemples saillants. Le lendemain de la révélation par *Médiapart*, le 2 avril 2013, des comptes cachés du ministre

¹⁶² J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 3 avril 2013. Première séance. Session ordinaire. XIVe législature.

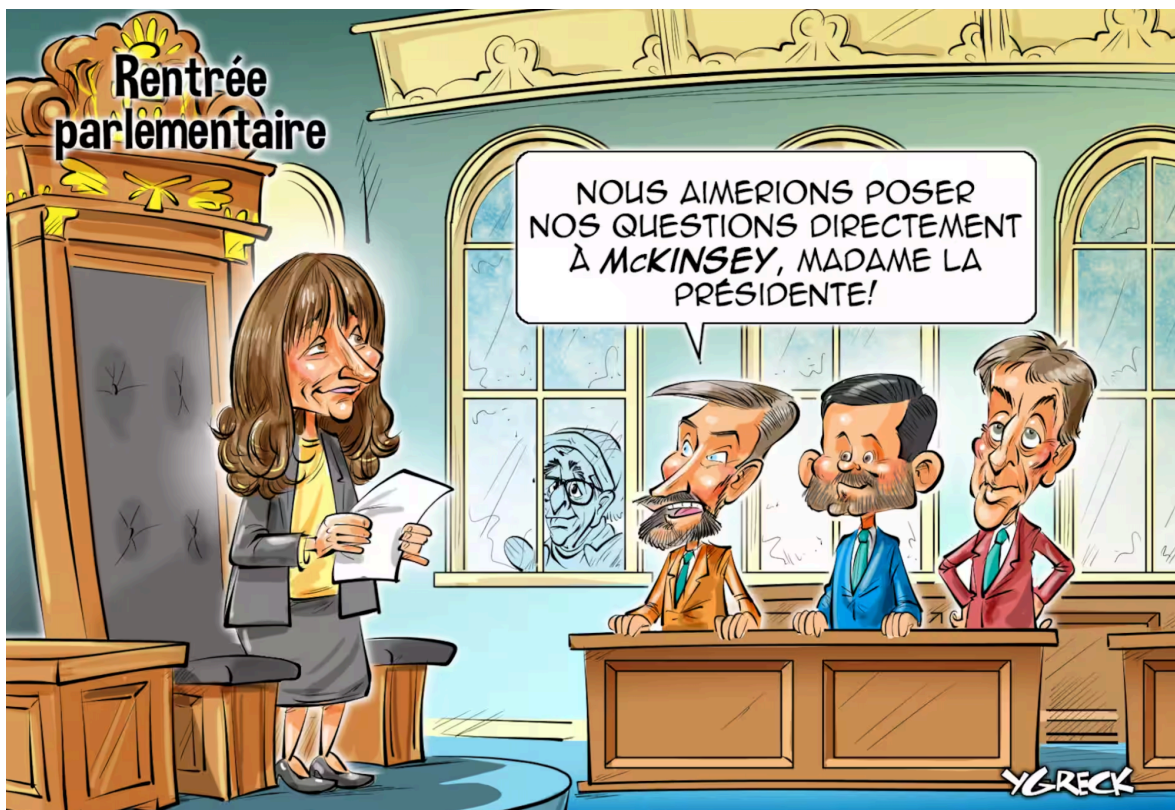
¹⁶³ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale du Québec. 7 février 2023. 43e législature. 1re session. Vol. 47 N° 12.

¹⁶⁴ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale du Québec. 8 février 2023. 43e législature. 1re session. Vol. 47 N° 13.

¹⁶⁵ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale du Québec. 22 mars 2023. 43e législature. 1re session. Vol. 47 N° 25.

délégué et chargé du Budget Jérôme Cahuzac, les partis d'opposition se sont saisis du sujet et l'affaire est devenu un thème central lors des séances de questions d'actualité¹⁶⁶. De même, suite au dépôt du projet de loi sur la réforme des retraites, dix des vingt-huit questions posées lors de la séance du 24 janvier 2023 portaient sur ce texte, dont neuf provenaient de députés de l'opposition.

Néanmoins, cette volonté de reddition de compte recherchée par les députés de l'opposition, est difficilement satisfaite. Le caricaturiste québécois, Y. Greck met en dessin cette difficulté dans *le Journal de Québec* : les chefs des trois groupes d'opposition demandent à la Présidente, lors d'une séance de question, d'interroger directement l'entreprise Mckinsey.



Source : *Journal de Québec*, caricature du 29 janvier 2023.

Cette caricature reflète la faiblesse de ce mécanisme et met en lumière la difficulté d'obtenir des informations précises de la part du Gouvernement. En effet, les réponses sont

¹⁶⁶ Questions relatives à l'affaire Cahuzac : 3 avril 2013, Bernard Accoyer (UMP), Jean-Christophe Lagarde (UDI), Christian Jacob (UMP). Le 9 avril 2013 : Daniel Fasquelle (UMP), Michel Herbillon (UMP), Jean-Frédéric Poisson (UMP). Le 10 avril 2013 : Claude Goasguen (UMP), Thierry Solère (UMP). Le 17 avril 2013 : Philippe Meunier (UMP).

souvent peu constructives, puisque les ministres répondent en détournant la question. La mission de contrôle des questions d'actualité est ainsi entachée et leur fonctionnement sclérosé. Ugo Bernalicis résume ce dysfonctionnement : « *Le député dit ce qu'il veut pendant 2 minutes, le ministre dit ce qu'il veut pendant 2 minutes. Nous, on n'attend pas une réponse du Gouvernement, jamais. Je sais que les jeunes collègues étaient frustrés. Et puis ça s'appelle les questions au Gouvernement et pas les réponses aux députés ! (ironie)* »¹⁶⁷ Pourtant, les députés continuent dans leur réplique de souligner que le ministre n'a pas répondu à leur question¹⁶⁸.

En France, le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin est une figure de proue du détournement du mécanisme des questions à travers ses réponses. Lors de la séance du 15 novembre 2022, la députée RN Laure Lavalette a interrogé le ministre sur l'accueil de l'*Ocean Viking* à Toulon. Ce dernier a répondu : « *Madame la députée, la question est simple : si vous étiez aux responsabilités, auriez-vous laissé mourir ces quarante-quatre enfants ?* »¹⁶⁹ Finalement, les questions au Gouvernement deviennent des questions au député¹⁷⁰. Le ministre de l'Intérieur a également répliqué sciemment par un "hors-sujet" à la question du député insoumis Andy Kerbrat sur les violences policières lors de manifestations. Gérald Darmanin a parlé des violences des manifestants à l'encontre des policiers : « *Comme vous, je voudrais avoir un mot pour ces 394 policiers et gendarmes blessés. Je vous remercie d'avoir souligné leur courage* »¹⁷¹. Au Québec, l'article 81 du règlement de l'Assemblée dispose « *qu'aucun rappel au règlement ne peut être fondé sur l'opinion que la réponse à une question posée à un ministre est insatisfaisante* ». Ce faisant, la faiblesse de l'exercice pour contrôler le Gouvernement a poussé les députés d'opposition à durcir le ton de leur accusation.

¹⁶⁷ Entretien réalisé avec l'auteur le 13 mars 2023.

¹⁶⁸ Les députés Laurent Jacobelli, Sophie Taillé-Polian et Christophe Barthès lors de la séance du 28 mars 2023. J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 28 mars 2023. Deuxième séance. Session ordinaire. XVI^e législature.

Les députés Hervé de Lépinau et Christelle D'Intorni lors de la séance du 4 avril 2023. J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 4 avril 2023. Première séance. Session ordinaire. XVI^e législature.

¹⁶⁹ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 22 novembre 2022. Première séance. Session ordinaire. XVI^e législature.

¹⁷⁰ Le ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, Olivier Dussopt a également utilisé cette stratégie lors de la séance du 28 février 2023. Il a répondu par l'interrogative à la question du député socialiste Mickaël Bouloux, en lui demandant pourquoi il avait voté contre l'amendement du Gouvernement sur le projet de loi de réforme des retraites.

¹⁷¹ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 21 mars 2023. Première séance. Session ordinaire. XVI^e législature.

b. Une exagération de l'accusation

À propos de la séance de questions d'actualité, le 40e Président de l'Assemblée nationale du Québec, Jean-Pierre Charbonneau, reconnaît que « *cette pratique n'est pas ce qu'elle prétend être, soit un moment privilégié, pour les élus, de remplir honorablement deux de leurs principales tâches : la surveillance et le contrôle de l'administration gouvernementale ainsi que la reddition de comptes* »¹⁷². En effet, le proverbe chinois “il n'y a jamais trop de ruse durant la guerre”, s'applique à la stratégie de guérilla de l'opposition, et particulièrement lorsque les députés d'opposition se retrouvent dans une situation d'infériorité numérique avérée¹⁷³. Ce faisant, la seule opportunité de l'opposition est d'attaquer la majorité par surprise et de manière fulgurante¹⁷⁴, ce que confirme Cindy Moreau « *évidemment nous à titre d'opposition officielle c'est le fun quand on prend un ministre de court, quand on a un sujet qui n'a pas vu venir. C'est bien beau l'actualité mais on sait qu'ils vont être prêts, donc dès fois on a une question, qu'on appelle “champ gauche”, c'est-à-dire une question piège* »¹⁷⁵. Il convient également de mentionner l'animosité qui se développe à l'égard de certains ministres au cours des législatures¹⁷⁶.

Les questions d'actualité deviennent, par conséquent, une arme tactique pour les députés d'opposition afin de pousser le Gouvernement dans ses retranchements, voire à la faute en le déstabilisant. Autrement dit, les questions seraient une « *mise en scène [ritualisée] des oppositions* »¹⁷⁷ pour faire acte d'opposition, poussant la partisanerie à son paroxysme, ce que Jean-Charles Bonenfant a qualifié de “late show”, qu'il conviendrait de traduire par “représentation de fin de soirée”¹⁷⁸. « *Souvent, les gens sont très, très critiques. On se fait souvent dire “comment ça va aller avec une petite classe de maternelle ?”* »¹⁷⁹, souligne François Paradis. Pour le chroniqueur québécois du journal *La Presse*, Patrick Lagacé, « *l'opposition fait semblant d'être très, très, très scandalisée en posant des questions à un gouvernement qui emploie beaucoup, beaucoup, beaucoup de mots pour passer à côté de la question.* »¹⁸⁰ L'objectif des groupes d'opposition n'est plus d'obtenir une réponse à une question posée au Gouvernement mais de critiquer les politiques gouvernementales sans

¹⁷² CHARBONNEAU, J. (21 février 2008). « Cessons ce cirque. . . ». *L'actualité*. Consulté le 25 avril 2023.

¹⁷³ URVOAS, J.-J & ALEXANDRE, M. (2012). *Manuel de survie à l'Assemblée nationale. op.cit.*

¹⁷⁴ URVOAS, J.-J & ALEXANDRE, M. (2012). *Manuel de survie à l'Assemblée nationale. op.cit.*

¹⁷⁵ Entretien réalisé avec l'auteur le 23 janvier 2023.

¹⁷⁶ Entretien, *ibid.*

¹⁷⁷ ABELES, M. (2000). *Un ethnologue à l'Assemblée*. Odile Jacob. p.141-142.

¹⁷⁸ BONENFANT, J.-C. (8 janvier 1972). « Questions et documents », *L'Action-Québec*.

¹⁷⁹ Entretien réalisé avec l'auteur le 5 avril 2022.

¹⁸⁰ LAGACÉ, P. cité dans CHARBONNEAU, J. (21 février 2008). « Cessons ce cirque. . . ». *op.cit.*

chercher réellement à les évaluer. Il n'est pas rare que les oppositions dans leur question et les ministres dans leur réponse, s'attaquent directement entre eux. S'ensuit alors, des réactions généralement intenses qui viennent perturber le bon déroulement de l'exercice. Ugo Bernalicis a fait part de ses techniques de déstabilisation lors des questions d'actualité : *« alors j'ai essayé plein de trucs. Poser une question sans dire à quel ministre je la posais, dès fois interpeller un ministre en tant que tel. Maintenant avec le droit de réplique, j'ai testé la question en deux temps : garder une courte réponse, puis j'ai testé l'inverse c'est-à-dire très courte question et longue réplique. Ça, ça marche vachement bien parce que, quand on pose une première question en 15 secondes, il y a un truc physique qui se passe dans l'hémicycle, il y a Élisabeth Borne au banc qui pendant que l'orateur pose la question désigne quel ministre va répondre, quand on passe que 15 secondes sur sa question, il y a un gros flottement car ils n'ont pas eu le temps, ça fait un gros blanc. »*¹⁸¹

Attaquer ou défendre la politique du Gouvernement ne constitue que la première partie de la plaidoirie. Les questions d'actualité offrent un temps de parole fixe, qui peut ainsi être utilisé à d'autres fins que la simple fonction de contrôle. Les députés utilisent le support de la question comme une opportunité politique. La pratique montre la combativité dans ce domaine qui exalte les rapports de forces politiques.

Section 2 : Les questions d'actualité : une formule couteau suisse

Les questions d'actualité présentent deux avantages majeurs pour les députés : un temps de parole garanti et un exercice parlementaire de grande écoute. Les députés ont su rapidement exploiter et instrumentaliser cet exercice en tribune politique **(A)**. La séance de questions d'actualité prend ainsi, la forme d'une campagne électorale permanente au sein des Chambres, où idées et projets politiques se confrontent **(B)**.

¹⁸¹ Entretien réalisé avec l'auteur le 13 mars 2023.

A. Une tribune politique

Le format des questions d'actualité se prête parfaitement aux caractéristiques d'une tribune politique, assurant aux députés un temps de parole garanti **(1)** pour adresser leur message politique **(2)**.

1. Une niche de temps de parole

Le temps de parole au sein des Assemblées est un enjeu de pouvoir. Les questions d'actualité ont la particularité d'offrir une prévisibilité et une permanence du temps de parole en Chambre **(a)**. La distribution des temps de parole reflète les droits des oppositions au sein des deux Assemblées **(b)**.

a. Une sécurité temporelle

Les questions d'actualité ont l'avantage notable de permettre aux groupes parlementaires de disposer d'un temps de parole fixe et prévisible par semaine. L'influence des députés d'opposition sur la législation étant restreinte¹⁸², l'exercice des questions atténue leurs faibles moyens législatifs. En effet, elles offrent une certaine sécurité temporelle aux députés de l'opposition pour exposer leur projet politique. Le format est similaire pour chaque député, ce qui, contrebalance avec les autres activités parlementaires où le temps est la marque du pouvoir et reflète les rapports de forces au sein des Assemblées. Par exemple, lors des discours des groupes politiques du 20 mars 2023, relatifs aux motions de censure déposées à la suite de l'utilisation de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution, sur le projet de loi de réforme des retraites, les temps de parole étaient distribués proportionnellement au nombre de députés par groupe parlementaire. Le groupe renaissance disposait de cinquante minutes, tandis que les groupes minoritaires et d'opposition avaient un temps de parole allant de cinq à quinze minutes. Au Québec, les temps de parole pour mener les auditions au sein de la commission Santé et Services Sociaux de la 42^e législature, se distribuait comme suit : le ministre de la Santé disposait de quinze minutes, le député de l'opposition officielle de douze minutes, et le député du deuxième et troisième groupes d'opposition disposaient de deux minutes chacun. En outre, cette sécurité temporelle possède un autre avantage, soulevé par Ugo Bernalicis « *pendant une QAG, on n'est pas coupé par un journaliste. Généralement*

¹⁸² V. *supra*, b. Les faibles possibilités de l'opposition pour utiliser ses prérogatives parlementaires.

*dans les médias, on a 45 secondes voire 1 minute de temps de parole avant de se faire couper. Avec les QAG on a un boulevard de 2 minutes ! »*¹⁸³ Ceci explique en partie pourquoi renoncer à une question d'actualité en France, est une solution « *invisageable* » pour réduire le temps dédié à cet exercice selon Anne-Pascale Reboul¹⁸⁴.

b. Les différents droits des oppositions québécoise et française

Les liens qu'entretiennent les députés d'opposition français et québécois avec les questions d'actualité sont à étudier par le prisme des prérogatives parlementaires dont disposent ces derniers. Au sein des deux Assemblées, la place laissée et les droits accordés aux oppositions diffèrent. Il convient d'analyser au sein de chaque Assemblée, les leviers existants permettant à ces députés de s'exprimer. En France, avant la réforme constitutionnelle de 2008, le Gouvernement fixait la liste et l'ordre dans lequel il souhaitait que chaque assemblée examine les projets et propositions de loi. Toutefois, depuis 2008, l'article 48, alinéa 2 de la Constitution consacre un ordre du jour partagé entre le Gouvernement et le Parlement, tandis que l'article 48, alinéa 5 met en place des niches parlementaires¹⁸⁵. En revanche au Québec, les députés ne jouissent pas de ces droits. Le Québec n'a pas eu "sa révision constitutionnelle de 2008", et l'ordre du jour reste le monopole du Gouvernement. Ceci explique, pour Moncef Derraji, pourquoi les questions d'actualité ont pris une place importante dans la vie parlementaire au Québec : « *les questions c'est la seule façon qu'on a de jouer notre rôle puisque c'est le Gouvernement qui décide de l'ordre du jour.* »¹⁸⁶ Ces différences de prérogatives justifient, selon la conseillère ministérielle « *que la majorité laisse les questions par coutume au Québec. C'est finalement une question d'équilibre.* »¹⁸⁷

Ce faisant, l'équilibre s'analyse d'un point de vue global, ne se limitant pas aux seules questions d'actualité. Les droits et les temps de parole des oppositions au sein des deux Assemblées sont lissés : les députés d'opposition français ont ainsi plus de droits que leurs homologues québécois, ce qui justifierait que les députés de la majorité posent des questions. À l'inverse, les députés québécois ont trois fois par semaine cette sécurité de temps de parole, et sont les seuls à poser des questions.

¹⁸³ Entretien réalisé avec l'auteur le 13 mars 2023.

¹⁸⁴ Entretien réalisé avec l'auteur le 10 février 2023.

¹⁸⁵ L'article 48, alinéa 5 de la Constitution dispose qu'« *un jour de séance par mois est réservé à un ordre du jour arrêté par chaque assemblée à l'initiative des groupes d'opposition de l'assemblée intéressée ainsi qu'à celle des groupes minoritaires.* »

¹⁸⁶ Entretien réalisé avec l'auteur le 23 janvier 2023.

¹⁸⁷ Entretien réalisé avec l'auteur le 3 février 2023.

2. Les questions d'actualité comme communiqué de presse

Les questions d'actualité partagent les caractéristiques d'un communiqué de presse : un outil de communication à format court **(a)** destiné à diffuser des éléments d'information **(b)**.

a. Instrument de communication politique

La progression notoire de la communication politique à travers des plateformes de plus en plus diversifiées témoigne des mutations des stratégies politiques. En effet, députés et ministres utilisent les réseaux sociaux pour leurs communications officielles, relayées ensuite par les médias. Ce faisant, chacun partage ses interventions en Chambre. Le format des questions d'actualité se prête parfaitement à ce phénomène, favorisant les vidéos courtes et les échanges brefs. Les capsules vidéos ont été maintes fois mentionnées durant les entretiens menés, révélant le rôle clef des réseaux sociaux lors de cet exercice. Ugo Bernalicis témoigne : *« le rôle des réseaux sociaux est extrêmement important. J'ai des questions au Gouvernement qui sont passées sous les radars médiatiques, aucun relais et qui ont eu 800.000 voire 1 million de vues sur Facebook, YouTube ect ... Par exemple celle sur le pass vaccinal. J'ai utilisé des phrases qu'Emmanuel Macron avait prononcées, j'en ai fait un quiz puis j'ai mis un titre accrocheur : "Olivier Véran KO en 15 secondes" »*¹⁸⁸ La question du député insoumis était réfléchi de manière à créer un engouement sur les réseaux sociaux :

Extrait de la question d'actualité d'Ugo Bernalicis sur la souveraineté sanitaire¹⁸⁹

M. le président : La parole est à M. Ugo Bernalicis.

M. Ugo Bernalicis : Qui a dit : « Il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché » et « Nous devons relocaliser et recréer des forces de production sur nos territoires. La souveraineté sanitaire et industrielle sera l'un des piliers du plan de relance » ? (M. Adrien Quatennens applaudit.)

Plusieurs députés du groupe LR : Karl Marx !

¹⁸⁸ Entretien réalisé avec l'auteur le 13 mars 2023.

¹⁸⁹ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 2 février 2021. Première séance. Session ordinaire. XV^e législature.

(15 secondes de flottement)

M. le président : La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé : Si le sigle reste le même – QAG –, dois-je comprendre que la séance des questions au Gouvernement a été remplacée par une séance de quiz au Gouvernement ?

M. Olivier Véran, ministre : Je ne connais pas la réponse à la question que vous avez soulevée. Comme il vous reste une chance de me poser une question – et à moi, une chance de vous apporter une réponse –, vous avez la parole.

Néanmoins, cette propension à visibiliser les questions sur les réseaux sociaux, accentue les effets pervers pour le conseiller de la Présidente de l'Assemblée, Yaël Braun-Pivet « *Chaque député ou groupe politique ont la tentation de faire sa capsule vidéo et à ne prendre que l'intervention du député, en le sortant l'échange du contexte et ne mettant pas la réponse du ministre* »¹⁹⁰.

Monsef Derraji soulève également l'importance du message que doivent retenir les citoyens lors de la séance de questions : « *Pour cela, il faut le répéter dans les questions, en développant, par exemple, un argumentaire pour définir le Gouvernement : “paternaliste et arrogant”, pour que ces termes soient ensuite repris par les Québécois.* »¹⁹¹ Cette stratégie fut également choisie par le député UMP Philippe Meunier, à l'égard de François Hollande pour qualifier le Président de “menteur”. Il a utilisé à six reprises le terme “mensonge” dans sa question et répété quatre fois la phrase « *Mensonge de François Hollande aux Français, les yeux dans les yeux, rappelez-vous* »¹⁹².

¹⁹⁰ Entretien réalisé avec l'auteur le 9 janvier 2023.

¹⁹¹ Entretien réalisé avec l'auteur le 23 janvier 2023.

¹⁹² J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 17 avril 2013. Première séance. Session ordinaire. XIV^e législature.

b. La nature pédagogique des questions d'actualité

Les questions d'actualité à travers leur facette communicationnelle servent *in fine* à informer les citoyens sur certains enjeux. Premièrement, cette activité parlementaire constitue un condensé hebdomadaire des sujets politiques actuels, à l'image d'une revue de presse. Yannick Haury met en lumière l'aspect pédagogique des questions, qui servent « à *informer, à formuler un sujet* »¹⁹³. Les citoyens peuvent être noyés par un flot d'informations et cet exercice leur permet de prendre connaissance de l'orientation des politiques ministérielles complète Monsef Derraji¹⁹⁴. La nature pédagogique des questions arrive à son paroxysme lorsque les députés québécois¹⁹⁵ utilisent des pancartes pour étayer leurs propos. Par exemple, Monsef Derraji lors d'une question d'actualité sur le temps d'attente aux urgences, a montré l'évolution à la hausse de l'attente sur un graphique¹⁹⁶.

Ugo Bernalicis pousse encore plus loin la pédagogie des questions puisqu'il explique que l'intensité dans l'accusation est un prétexte car elle sert *in fine* à intéresser les citoyens les plus éloignés de la politique. En effet, si la séance est « *lisse, seules les personnes politisées vont s'intéresser à cet exercice. L'agitation est le moteur de la prise de conscience, elle permet de catcher l'attention des citoyens en procurant chez eux, un sourire ou une émotion, pour ensuite qu'ils aillent se renseigner sur le fond des débats* »¹⁹⁷.

Les députés ont su saisir l'opportunité politique offerte par les questions d'actualité, tant pour revaloriser la place des groupes d'opposition, que pour communiquer avec les citoyens. Toutefois, une autre opportunité politique découle de cet exercice. Les séances sont empreintes de partisanerie politique, si bien qu'elles prennent l'allure de campagnes électorales hebdomadaires au sein des Chambres.

¹⁹³ Entretien réalisé avec l'auteur le 8 mars 2023.

¹⁹⁴ Entretien réalisé avec l'auteur le 23 janvier 2023.

¹⁹⁵ Les députés n'ont pas le droit d'utiliser d'objets lors des séances de questions d'actualité au regard de l'article 9 de l'Instruction générale du RAN.

¹⁹⁶ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale du Québec. 28 avril 2022. 42e législature, 2e session. Vol. 46 N° 53.

¹⁹⁷ Entretien réalisé avec l'auteur le 13 mars 2023.

B. Une campagne électorale permanente au sein de la Chambre

La partisanerie politique embaume les Assemblées lors de cet exercice, si bien que les députés ont su instrumentaliser les questions au profit de leur parti politique. Les séances de questions deviennent ainsi des temps de parole pour débattre de projets politiques **(1)** et préparer l'alternance **(2)**.

1. Un débat électoral

La question d'actualité s'apparente à discours électoral **(a)**, prolongeant les thèmes de campagne **(b)**, et prenant à partie l'ensemble de la Chambre, à l'image d'un débat électoral.

a. Une harangue électorale

Ronald Inglehart et Hans-Dieter Klingemann estiment que « *les outils parlementaires tels que les questions, sont utilisés dans le cadre de la campagne électorale permanente entre les partis : Les questions parlementaires sont la continuité des campagnes électorales avec des moyens différents.* »¹⁹⁸ En campagne électorale, le parti sortant doit défendre son bilan. Ce faisant, lors des questions d'actualité, le Gouvernement doit rendre des comptes sur ses politiques. Une des stratégie de défense du bilan gouvernemental est d'attaquer les Gouvernements précédents d'avoir fait des mauvais choix par le passé. Ainsi, en 2012, le député socialiste Philippe Martin, lors d'une question d'actualité, réaffirme son soutien à la politique du Premier Ministre : « *Monsieur le Premier ministre, nous sommes fiers et confiants dans la politique que vous conduisez, conformément aux orientations du Président de la République. (Applaudissements sur les bancs du groupe SRC. – Exclamations sur les bancs du groupe UMP.) Nous ne sommes pas impressionnés par les vociférations et les cris de la droite, car nous savons que si vous devez reconstruire, c'est que d'autres avant vous ont mis le pays par terre.* »¹⁹⁹ De la même manière au Québec, le ministre de la Santé, Christian Dubé a accusé le précédent Gouvernement libéral d'avoir signé une « *mauvaise entente avec*

¹⁹⁸ INGLEHART, R. & KLINGEMANN, H.-D. (1976). « Party Identification, Ideological Preference and the Left-Right Dimension among Western Mass Publics. » Dans Ian Budge, Ivor Crewe et Dennis Farlie (dir.), *Party Identification and Beyond : Representations of Voting and Party Competition*. Wiley. p. 243-273.

¹⁹⁹ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 24 avril 2013. Première séance. Session ordinaire. XI^e législature. (souligné par nous).

les médecins de famille »²⁰⁰, justifiant ainsi la difficulté de son Gouvernement à mettre en place une politique d'accès à un médecin de famille : « *Bien, si on veut utiliser les mots, M. le Président, on sait c'est qui qui a cassé les pots. Nous, on va essayer de les réparer.* »²⁰¹

En outre, le peu de temps d'échange pendant cet exercice entrave la nuance des propos. Députés et ministres se doivent d'être percutants et concis lors de leur prise de parole, phénomène accentué par le droit de réplique. Ce dernier, permettant initialement la mise en place d'un dialogue, a été détourné pour prendre la forme d'un débat. Le ministre interrogé ne peut prévoir entièrement la tournure des échanges. Au Québec, le ministre a certes le droit de refuser de répondre aux questions, mais il doit le faire expressément devant la Chambre. En revanche en France, la procédure a été aménagée de manière à éviter les surprises et les rebondissements qui risqueraient de mettre en difficulté le représentant du Gouvernement. Si l'auteur de la question a la faculté de formuler de nouvelles interrogations après la réponse du ministre si l'enveloppe temporelle restante le lui permet, ce dernier peut aisément se dérober, puisqu'il n'est pas obligé de reprendre la parole.

Les oppositions, quant à elles, n'ont pas de bilan à défendre. Elles doivent, au contraire, faire passer leur message électoral. En effet, « *Le but du jeu pour l'opposition n'est pas de demander au gouvernement de s'expliquer sur sa politique mais de profiter au maximum de l'antenne pour faire passer son message. Ceux qui ne le savent pas, l'ont vite appris à leur dépend.* »²⁰² écrivent Philippe Balland et Danielle Messenger. Dominique Anglade, cheffe de l'opposition officielle, n'a ainsi, pas posé de question au Premier ministre, mais l'a accusé de diviser les Québécois. Elle déclare à la fin de sa question « *M. le Président, j'ai une chose à dire : Moi, comme première ministre, je ne serai pas représentante de la majorité des Québécois, je serai représentante de tous les Québécois.* »²⁰³ En France, le Président du groupe GDR, André Chassaigne a parlé pendant deux minutes sans poser de question à la Première ministre qu'il interpellait. Dans son discours, il a enjoint la Première ministre de retirer le projet de loi de réforme des retraites, et dans le cas contraire, il l'a menacé de déposer une motion référendaire²⁰⁴. Plus assumé, le député communiste Hubert Wulfranc, a revendiqué le détournement de sa question d'actualité et l'a utilisé pour

²⁰⁰ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale du Québec. 24 mars 2022. 42e législature, 2e session. Vol. 46 N° 41.

²⁰¹ J.O. *Ibid.* (souligné par nous).

²⁰² BALLAND, P. & MESSENGER, D. (1987). *La séance est ouverte. op.cit.* p.274.

²⁰³ J.O. Débat Parlementaire. Assemblée nationale du Québec. 9 juin 2022. 42e législature, 2e session. Vol. 46 N° 69.

²⁰⁴ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 10 janvier 2023. Deuxième séance. Session ordinaire. XVIe législature.

interpeller les citoyens : « Madame la Première ministre, cette interpellation n'est pas une question au Gouvernement. Le groupe GDR et les députés communistes n'attendent pas de réponse d'un gouvernement qui refuse de répondre aux Français et méconnaît l'actualité sociale. Le groupe GDR n'attend pas de réponse d'un gouvernement qui compromet la concorde dans notre pays et n'a pas l'intérêt général pour unique boussole. Le groupe GDR n'attend donc pas de réponse du gouvernement d'Emmanuel Macron à cette interpellation. Celle-ci s'adresse à nos concitoyens : désirez-vous un référendum sur les retraites pour sortir le pays de l'impasse de la crise à haut risque, dans laquelle un certain gouvernement incertain l'a piégé ? Si c'est le cas, faites grandir cette exigence ! »²⁰⁵ Le Gouvernement utilise également les questions d'actualité pour faire passer leur message électoral, souligne la conseillère ministérielle : « les ministres répondent différemment en fonction des groupes politiques ou des députés : dans la rédaction de la réponse, quand c'est du RN et du LFI, il faut taper, il faut trouver les contradictions dans leurs déclarations pour que la ministre ait une petite punchline quand elle répond. Par exemple, lorsque le RN parle des énergies renouvelables on peut dire "vous voulez rester dépendant énergiquement de la Russie, mais ça tombe bien car c'est vos amis !" »²⁰⁶ Gérald Darmanin a ainsi répondu de cette manière au député insoumis Thomas Portes, à sa question portant sur la lutte contre l'extrême droite : « je propose que pour être cohérent quand on dénonce l'extrême droite on n'accepte pas ses votes Pour manger avec le diable il faut prendre une grande cuillère [...] Heureusement, nous sommes là pour rappeler que c'est vous qui travaillez avec Mme Le Pen. »²⁰⁷

b. Prolongation des thèmes de campagne

Ce faisant, les questions permettent aux groupes parlementaires de promouvoir leurs propres intérêts. Les séances de questions deviennent une période de placements de produits politiques. Edward G. Carmines et James A. Stimson résument succinctement que « tous les politiciens qui réussissent comprennent instinctivement quels sont les sujets qui les intéressent et les questions qui sont bénéfiques, à eux et à leur parti, et celles qui ne le sont pas. »²⁰⁸ Les partis se concentrent sur les sujets qu'ils ont abordés dans leur manifeste, voire

²⁰⁵ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 28 mars 2023. Deuxième séance. Session ordinaire. XVIe législature.

²⁰⁶ Entretien réalisé avec l'auteur le 3 février 2023.

²⁰⁷ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 25 octobre 2022. Première séance. Session ordinaire. XVIe législature.

²⁰⁸ CARMINES, E.-G. & STIMSON, J.-A. (1989). *Issue Evolution: Race and the Transformation of American Politics*. Princeton University Press. p.6.

possèdent certaines questions²⁰⁹. Par exemple, le Parti québécois se sent plus à même de questionner le Gouvernement sur les enjeux relatifs à la langue française ou la souveraineté du Québec, ou le groupe écologiste en France, sur les questions liées à l’environnement. Ainsi, les questions deviennent le continuum des programmes électoraux. Fabien Roussel, candidat à la présidentielle de 2022 a appelé à une “Une révolution du travail et la revalorisation des salaires”²¹⁰ Élu député en 2022, sa première question d’actualité porte sur la hausse des salaires²¹¹. De façon concomitante, au sortir de l’élection provinciale, le député solidaire Andrés Fontecilla a interrogé le Gouvernement sur le plafonnement des hausses de loyer²¹², sachant que son parti s’était engagé à contrôler l’augmentation des loyers²¹³. Les oppositions forcent ainsi l’échange avec le Gouvernement sur des sujets sur lesquels elles se sentent plus compétentes.

2. Préparer l’alternance

Pour se constituer comme une alternative au Gouvernement en place, les députés ont su apprivoiser cet exercice parlementaire, en organisant des face à face stratégiques **(a)** pour promouvoir leur programme électoral **(b)**.

a. Un face à face stratégique

Au Québec et en France, la coutume veut que le Premier ministre réponde uniquement aux présidents de groupes, instaurant un “duel de chefs”. Cette pratique est plus respectée au Québec qu’en France. En effet, le Premier ministre québécois a uniquement répondu aux chefs des trois groupes d’opposition durant l’ensemble de la 42e législature, tandis qu’Élisabeth Borne répond parfois à certains députés. Ce fut le cas, par exemple, le 11 avril 2023, la Première ministre a répondu à une question du député LIOT Christophe Naegelen²¹⁴.

²⁰⁹ PETROCIK, J.-R. (1996). « Issue Ownership in Presidential Elections, with a 1980 Case Study », *American Journal of Political Science*, vol 40.

²¹⁰ Programme électoral de Fabien Roussel. https://www.fabienroussel2022.fr/objectif_1

²¹¹ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 11 octobre 2022. Première séance. Session ordinaire. XVIe législature.

²¹² J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale du Québec. 2 décembre 2022. 43e législature, 1re session. Vol. 47 N° 4.

²¹³ Programme électoral de Québec solidaire.

<https://quebecsolidaire.net/nouvelle/engagement-electoral-quebec-solidaire-propose-un-controle-des-loyers>

²¹⁴ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 11 avril 2023. Deuxième séance. Session ordinaire. XVIe législature.

Au Québec, un *shadow cabinet*, véritable contre-Gouvernement en miroir avec le parti majoritaire, est mis en place et dispose de véritables ressources et un statut institutionnel (titre de chef d'opposition officielle, porte-parolat officiel ...) Ce faisant, les députés, respectivement à leur porte-parolat, questionnent le ministre chargé de leur portefeuille. Les chefs des groupes d'opposition sont l'adversaire principal du titulaire de la fonction exécutive. Ce phénomène est amplifié par le régime parlementaire québécois, où les membres du Gouvernement sont avant tout des parlementaires et siègent au Salon bleu. En France, les *shadow cabinet* sont implicites et n'ont pas de reconnaissance institutionnelle. Marine Le Pen dispose uniquement du statut de présidente du groupe Rassemblement national à l'Assemblée. De plus, les candidats à la présidentielle ne sont pas nécessairement députés, ou dans le cas inverse, peuvent être difficilement identifiables. En effet, les chefs de groupes parlementaires français n'endossent pas nécessairement le rôle de principal opposant. Ce rôle peut être conjointement revendiqué par une pluralité d'acteurs politiques selon Yves Surel : « *L'exemple français est ici particulièrement parlant si l'on essaie de savoir qui est actuellement le chef de l'opposition : François Hollande, en tant que chef du principal parti d'opposition ? Martine Aubry, Laurent Fabius ou Dominique Strauss-Kahn, les principaux "présidentiables" à ce jour ? Jean-Marc Ayrault, président du groupe parlementaire socialiste à l'Assemblée nationale ? Marie-Georges Buffet, secrétaire nationale du Parti communiste et/ou Gilles Lemaire, secrétaire national des Verts ? Sans doute le sont-ils tous dans des contextes divers et dans des conjonctures spécifiques, mais sans pour autant revendiquer le monopole durable de cette fonction.* »²¹⁵

Ce duel de chefs peut également conduire à des situations singulières. En 2015, François Fillon, ancien Premier ministre, a interrogé le Premier ministre en fonction, Manuel Valls. Ce dernier lui a répondu par la dénomination de « *Monsieur le député* » avant de lui concéder le titre de « *Monsieur le Premier ministre* » à la suite des protestations du groupe Les Républicains²¹⁶. Ce faisant, pour montrer qu'une alternance est possible et nécessaire, les séances de questions d'actualité sont marquées par la combativité et les démonstrations des députés d'opposition.

²¹⁵ SUREL, Y. (2004). « LE CHEF DE L'OPPOSITION ». *Pouvoirs*, n°108.

²¹⁶ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 20 octobre 2015. Première séance. Session ordinaire. XIVe législature.

b. Les questions d'actualité comme programme électoral

L'infériorité numérique des députés d'opposition les empêche de gouverner et de légiférer. Ces derniers jouent avec les moyens que leur octroie le règlement des Assemblées pour proposer des politiques alternatives. Les questions deviennent des "labels partisans" regorgeant de propositions électorales. En effet, l'opposition a vocation, pour R.-M Punnet, « à proposer une alternative à la politique soutenue par la majorité parlementaire à l'occasion de l'examen de chaque texte et dans la perspective des prochaines élections. L'opposition est en permanence là comme une proposition d'alternance politique »²¹⁷. À travers les questions, les députés d'opposition vont ainsi présenter leurs projets politiques face à ceux du Gouvernement. Ce phénomène trouve un écho plus large au Québec puisque les niches parlementaires sont absentes et que l'ordre du jour est monopolisé par le Gouvernement. Lors de la séance du 9 juin 2022²¹⁸, la cheffe de l'opposition officielle, Dominique Anglade a posé l'intégralité des six questions dévolues à l'ensemble de son groupe parlementaire. Chaque question correspondait à un enjeu électoral et central lors de la prochaine campagne²¹⁹. Pour chacune d'entre elles, la cheffe du Parti libéral et candidate au poste de Premier ministre du Québec, exposait les propositions du parti, dessinant les traits d'une campagne électorale anticipée en Chambre. Par exemple, Dominique Anglade a comparé ses propositions pour lutter contre l'inflation « De notre côté, c'est 2 000 \$ par aîné, c'est une place en service de garde à 8,70 \$, c'est enlever la taxe de vente sur les produits essentiels »²²⁰ à celle du Gouvernement caquiste « En janvier, le ministre des Finances a donné 200 \$ à tous ceux qui gagnent moins de 50 000 \$, 400 \$ à tous ceux qui ont plus que 70 ans, 500 \$ à tous ceux qui gagnent moins de 100 000 \$.»²²¹ En France, le régime des retraites ayant été un enjeu phare lors de la campagne électorale française en 2022, les questions d'actualité portant sur le projet de loi de réforme, ont été des moyens de réaffirmer les positions des groupes d'opposition sur ce thème. Olivier Marleix, président du groupe LR, a détaillé, dans sa question du 10 janvier 2023, les principes d'une réforme souhaitée par Les

²¹⁷ PUNNET, R.-M. (1973). *Front Bench Opposition, The rôle of the leader of the Opposition, The shadow Cabinet and shadow Government in british politics*. Heinemann édition. p.9.

²¹⁸ La session parlementaire se terminait le lendemain, et s'ensuivait une période de campagne électorale.

²¹⁹ Thèmes des questions : pénurie de main d'œuvre, inflation, lutte contre le changement climatique, médecin de famille, priorités du Gouvernement et bilan du Gouvernement. J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale du Québec. 9 juin 2022. 42e législature, 2e session. Vol. 46 N° 69.

²²⁰ J.O. *Ibid.*

²²¹ J.O. *Ibid.*

Républicains²²². Clémence Guetté, députée insoumise, a également déclaré dans sa question, la volonté de son parti d'abaisser l'âge de la retraite à 60 ans²²³.

Le Gouvernement peut également demander aux groupes d'opposition leurs propositions politiques. Le Premier ministre du Québec, François Legault, a ainsi sollicité Marc Tanguay sur ses propositions pour remédier au manque de place en garderie : « *si le chef de l'opposition officielle à une suggestion, juste une ... j'aimerais bien l'entendre* »²²⁴, ce dont s'est attelé Marc Tanguay dans sa deuxième question complémentaire²²⁵. Le Premier ministre a ensuite commenté les propositions libérales dans sa réplique²²⁶. Le ministre de la Justice, Éric Dupond-Moretti, a, de son côté, souligné l'absence de proposition du groupe Rassemblement national dans sa réponse à la question de la députée Gisèle Lelouis relative aux violences à Marseille : « *dans les niches RN que proposez-vous pour la justice ? Rien du tout !* »²²⁷

²²² « *La réforme que nous voulons tient en quelques principes. D'abord, elle doit être progressive : le recul de l'âge de départ ne doit intervenir qu'au rythme d'un trimestre par an jusqu'à 63 ans à la fin de ce quinquennat, 64 ans lors du suivant. Ensuite, elle doit être juste et permettre à celui qui a commencé plus tôt de partir à la retraite plus tôt dès lors qu'il a tous ses trimestres. Elle doit aussi être équitable en demandant le même effort à tous les Français, qu'ils relèvent du public, du privé ou des régimes spéciaux. Enfin, soyons clairs, il est hors de question que l'État s'empare des réserves du privé. L'argent des retraites doit aller aux retraités et à eux seuls. Par-dessus tout, il faut réparer une injustice : je veux parler de celle qui concerne ces 2 millions de retraités qui ont cotisé toute leur vie, qui ont travaillé dur, qui ont des carrières complètes – souvent des femmes, des commerçants, des artisans – et qui perçoivent des pensions de retraite de seulement 900 euros par mois. C'est indigne d'un grand pays comme le nôtre. Êtes-vous prête, madame la Première ministre, à leur garantir une retraite minimum de 1 200 euros à eux aussi et pas seulement aux futurs retraités ? Je vous le dis très clairement, c'est pour nous une condition impérative !* » J.O. Débat Parlementaire. Assemblée nationale française. 10 janvier 2023. Deuxième séance. Session ordinaire. XVIe législature.

²²³ J.O. *Ibid.*

²²⁴ J.O. Débat Parlementaire. Assemblée nationale du Québec. 8 décembre 2022. 43e législature, 1re session. Vol. 47 N° 7.

²²⁵ « *Utiliser le 6 milliards d'Ottawa, utiliser le 6 milliards d'Ottawa pour les services de garde, l'investir sur les cinq ans, un. Deux, faire en sorte qu'au Québec ce soit marqué dans la loi et dans la vraie vie que l'accès à un service de garde, c'est un droit. Sur cinq ans, prenez le 6 milliards, vous allez développer le réseau. Puis, en bout de piste, oui, vous avez augmenté les salaires des éducatrices, mais, à la fin de leur carrière, elles ne gagneront même pas 50 000 \$. Autre idée : Pourquoi ne pas prolonger le RQAP de six mois? Pendant ce temps-là, les parents... qu'ils sont à la maison puis qu'ils n'ont pas de salaire, ils seraient compensés. Qu'est-ce que vous en pensez ?* » J.O. *Ibid.*

²²⁶ « *Bien, on va prendre les suggestions une par une. Quand on dit... Quand le chef de l'opposition officielle nous dit : Prenez le 6 milliards d'Ottawa, je répète, tous les fonds nécessaires sont disponibles, ils sont même disponibles depuis un an ou deux. Donc, ce n'est pas une question de manque de fonds. Quand le chef de l'opposition officielle propose de dire : On va inscrire ça dans une loi, ça ne donnera pas d'éducatrices de plus, là. Je peux vous dire, que ce soit dans une loi ou non, on fait tout ce qui est possible pour que ça se fasse le plus rapidement possible.* » J.O. *Ibid.*

²²⁷ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 4 avril 2023. Première séance. Session ordinaire. XVIe législature.

CONCLUSION 2

Pour résumer, il existe deux catégories de questions d'actualité, comme le mentionne Jean-Jacques Urvoas : celles que le ministre a coécrit, et celles qui ne connaît pas²²⁸. Au Québec, les questions d'actualité se résument à la seconde catégorie. Ce faisant, de la pratique des questions au sein de ces deux Assemblées, découle une instrumentalisation différenciée de cet exercice. Si, en accord avec l'esprit qu'en avait Michel Debré, les questions d'actualité sont avant tout, un droit des oppositions au Québec, les députés de la majorité française se sont, quant à eux, toujours refusés à abandonner cette prérogative. Ainsi en France, l'utilisation politique des questions est fonction des relations qu'entretient le groupe parlementaire avec le Gouvernement. Ce dernier est également un catalyseur dans la tournure politique de cet exercice. En effet, les réponses filandreuses et flottantes des membres du Gouvernement ne donnent pas entière satisfaction aux députés d'opposition, qui en réaction, décuplent leurs accusations.

Les questions d'actualité sont également une fenêtre politique utilisée par les groupes d'opposition, pour premièrement, promouvoir leur programme politique et confronter leurs idées à celles du Gouvernement, et deuxièmement, s'ériger en tant qu'alternative dans la perspective des prochaines élections.

²²⁸ Entretien réalisé avec l'auteur par Lucie Patureaux. *op.cit.*

**CHAPITRE 3 : *L'heure des questions
d'actualité ou la fontaine de jouvence
politique***

CHAPITRE 3 : L'HEURE DES QUESTIONS D'ACTUALITÉ OU LA FONTAINE DE JUVENCE POLITIQUE

À la fois baume constitutionnel de l'Assemblée et opportunité politique pour les différents groupes parlementaires, il convient de greffer une troisième fonction aux questions d'actualité : un exercice entretenant la longévité des carrières politiques. En effet, l'émergence du professionnel vivant "de" et "pour" la politique doit disposer d'outils pour entretenir cette longévité politique. À l'heure d'une sur-médiation de l'espace public et d'une compétition accrue au sein des partis politiques, la question d'actualité est paradoxale : elle alimente d'un côté ces réalités, mais constitue, de l'autre, une solution pour les surmonter. Poser une question d'actualité engendre des luttes internes au sein du groupe parlementaire puisque le ratio question-député est négatif, et qu'elle est un vecteur relationnel avec l'électorat (**section I**). Parallèlement, poser une question d'actualité est une clef d'entrée dans la sphère médiatique et un gage de notoriété. À travers cet exercice parlementaire, les députés tentent de cultiver leur carrière politique. Néanmoins, cette recherche de notoriété entraîne un jeu de concurrence avec les médias pour influencer les thèmes du débat public, mais également une mise en scène excessive de cet exercice, transformant les Assemblées en cinéma politique (**section 2**).

Section 1 : Les questions d'actualité, tremplin pour exister sur la scène politique

Pour poser une question d'actualité, les députés doivent au préalable, obtenir l'autorisation de leur groupe parlementaire. L'attribution des questions découle d'un processus de négociation interne. Ce faisant, les députés ne peuvent décider de leur propre fait, de poser une question. Cet exercice permet, en outre, de construire et de consolider sa position au sein de son groupe (**section I**). Parallèlement, lorsque le député a la possibilité de poser une question d'actualité, elle permet de mettre la lumière sur des particularités et des intérêts locaux. Elle constitue, par conséquent pour les députés, un outil de rapprochement symbolique avec les citoyens de leur circonscription (**section II**).

A. Exister au sein de son groupe parlementaire

La préparation des questions d'actualité peut s'apparenter à parcours du combattant (2), puisque les groupes parlementaires et les logiques de parti ont transformé cette prérogative individuelle en un exercice collectif (1).

1. La captation des questions d'actualité par les groupes parlementaires

Les questions sont d'ordre personnel. Un député est l'auteur de la question. Néanmoins, la présidence ne distribue pas les questions entre les députés, mais attribue un nombre de questions par groupe, charge à eux ensuite de les répartir entre ses membres. Il en est de même pour les députés non-inscrits, qui doivent par la suite se les répartir sur les plages octroyées. Ce faisant, l'existence de groupes parlementaires a progressivement « *confisqué aux parlementaires toutes les prérogatives que la Constitution leur avait individuellement dévolu* »²²⁹. Il convient dans un premier temps d'analyser, au regard de l'histoire parlementaire française (a) et québécoise (b), la mainmise des questions d'actualité par les groupes parlementaires.

a. Le tâtonnement français

En France, l'implantation et les règles de procédure de cet exercice n'ont pas été linéaires. En effet, l'implantation s'est faite par tâtonnement pour trouver la meilleure formule des questions d'actualité. Sous les Ve et VI législatures, la séance de questions était limitée à une heure, répartie également entre la majorité et l'opposition. Cependant, cette distribution ne pouvait être qualifiée d'équitable puisque l'enveloppe temporelle des trente minutes était à partager entre les différents groupes d'opposition. De 1981 à 2009, le partage du temps de parole était réparti proportionnellement en fonction de la taille des groupes parlementaires, combiné à une augmentation, en parallèle, de la durée de la séance pour atteindre deux heures en 1995. La révision constitutionnelle de 1995 permet « *au moins* » une séance de questions d'actualité²³⁰. Deux séances d'une heure leur sont consacrées, les mardis et mercredis après-midi, et ce même pendant la discussion budgétaire.

²²⁹ BELORGEY, J.-M. (1991). *Le Parlement à refaire*. Gallimard. p.74.

²³⁰ Anciennement, l'article 48, alinéa 2 de la Constitution.

À partir de 2009, l'égalité du temps de parole redevient la règle, à l'instar de 1981 : quinze questions sont dévolues à la majorité et les quinze autres sont à répartir entre les différents groupes. La première question posée est, de droit, attribuée à un député d'un groupe minoritaire ou d'opposition, au regard de l'article 133, alinéa 4 du règlement de l'Assemblée. L'organisation bi-hebdomadaire des questions a été remise en cause par la Conférence des présidents le 23 avril 2019. Une seule séance de questions d'actualité est organisée le mardi pour une durée de deux heures. Selon la journaliste parlementaire, Anne-Pascale Reboul, la réforme répond à un objectif de praticité « *dans une idée de soulager et rationaliser ces séances* »²³¹. En effet, ces déplacements à hauteur de deux fois par semaine dans chacune des Chambres prenaient beaucoup de temps aux membres du Gouvernement. La répartition des questions a été modifiée une nouvelle fois par la résolution n°281 du 4 juin 2019, prévoyant que « *la moitié, au moins des questions [...] est posée par des députés membres d'un groupe d'opposition* », et établit un nouveau régime à partir du 1er octobre 2019, selon lequel, les deux-tiers des questions sont posées par des députés membres des groupes d'opposition. Un député non-inscrit peut poser une question toutes les trois semaines.

b. Le pragmatisme québécois

Au Québec, la répartition des questions est une tâche qui revient à la présidence. Il n'existe pas de règle stricte, mais le Président de l'Assemblée s'appuie sur les jurisprudences des principes établis au fil des législatures, pour exercer son pouvoir discrétionnaire de distribution des questions. La présidence voulait « *ainsi éviter de créer des carcans qui cadrent mal avec la nature même de la période des questions* »²³². De plus en plus, le Président se réfère à des grilles préétablies, modulables en fonction de la composition et des spécificités des législatures. Jusqu'à la 37e législature, l'Assemblée était bipartisane. Le parti ayant perdu les élections, récoltait la totalité des questions d'actualité. Depuis la 38e législature, la répartition des questions s'effectue en fonction de la représentativité des groupes d'opposition. La 42e législature s'est démarquée par sa singularité dans la répartition des questions puisque les groupes d'opposition ont négocié préalablement entre eux, proposant ensuite leur répartition à la présidence : « *Les partis ont convenu d'une répartition pour les différentes mesures et le temps de parole. La présidence a pris acte de cette entente,*

²³¹ Entretien réalisé avec l'auteur le 10 février 2023.

²³² SIEGFRIED, P. (dir.) (2021). *La procédure parlementaire du Québec. op.cit.* p.576.

*et compte tenu qu'elle respectait les principes élaborés par la jurisprudence parlementaire en pareille matière, y a donné suite dans la directive qu'elle a rendue le 29 novembre 2018. »*²³³ L'expérience des négociations entre les groupes a été reconduite sous la 43e législature. Cindy Moreau a détaillé ces négociations : « *on perdait énormément par rapport à la dernière législature, là on a quasiment perdu 10 députés*²³⁴, donc c'était sûr qu'on allait perdre des questions. Nous on a voulu s'assurer d'avoir au minimum les 4 premières questions, chose qu'on aurait pas eu avec la distribution de la présidence. Si on s'était fiés aux précédents on aurait eu les 2 premières questions voire les 3 premières questions mais normalement ce n'est pas comme ça que ça se passe, c'est le Président qui applique les précédents. Mais le Président ne peut pas s'immiscer dans la négociation si tous les groupes sont d'accord. »²³⁵

Ainsi, à travers les négociations parlementaires, les groupes s'approprient le mécanisme de distribution des questions d'actualité, en outrepassant la jurisprudence pour adapter le partage des questions au gré des législatures et des volontés partisans.

2. Poser une question d'actualité : un parcours du combattant

Après le filtre de la distribution des questions aux groupes, s'ensuit le second filtre effectué par le bureau du groupe. Ce dernier est chargé de distribuer les questions parmi les députés affiliés. Le groupe se distingue par son caractère double : à la fois lieu de rivalité **(a)** pour obtenir le droit de poser une question, il représente également un lieu de confort **(b)** pour les députés.

a. Le groupe, un lieu de rivalité

Avant qu'un député puisse poser une question en Chambre, il doit se soumettre à un processus de sélection. En effet, le nombre de questions étant contingenté, la question d'actualité revêt les caractéristiques d'un bien parlementaire rare, « *Sur une législature si un député pose une, deux questions au gouvernement, c'est pas mal, c'est déjà pas mal.* »²³⁶ En

²³³ *Ibid.*, p. 595.

²³⁴ Le Parti libéral du Québec est passé de 29 à 20 députés.

²³⁵ Entretien réalisé le 23 janvier 2023.

²³⁶ LE LIDEC, P. (2008). « Les députés, leurs assistants et les usages du crédit collaborateurs. Une sociologie du travail politique ». *Sociologie du travail*, vol 50, n° 2.

outre, la question doit être soumise à l'approbation du bureau lors des réunions de groupe. L'improvisation n'a pas sa place dans cet exercice : « *on a intérêt à dire ce qu'on a écrit, souligne ce député socialiste, sinon on aura certainement pas l'occasion d'en poser une seconde, les présidents de groupe n'aime pas trop qu'on essaie de baiser avec eux.* »²³⁷ Ce faisant, les libertés individuelles des députés sont amoindries par leur appartenance au groupe parlementaire. À l'inverse, la seule contrainte des députés non-inscrits est d'attendre son tour pour poser une question mais dispose d'une liberté d'expression.

Cependant, il convient de distinguer cette rivalité au sein des deux Assemblées, puisqu'en France elle est empreinte d'un caractère plus aigu. En effet, en France, malgré le nombre similaire de questions posées par semaine par chaque Assemblée²³⁸, le nombre de députés en France est 4,6 fois plus important comparativement au Québec. Les chances de poser une question pour un député français sont statistiquement défavorables, à l'exception des présidents de groupe. De plus, l'accroissement du nombre de députés par groupe parlementaire, peut au contraire, diminuer le ratio de questions, comme l'a souligné Ugo Bernalicis : « *nous ça a un peu changé quand on était à 17 et maintenant on est à 75, on a certes plus de questions mais le ratio question/député est moins élevé. On avait 2 questions pour 17 et là on en a 4 pour 75.* »²³⁹ De surcroît, les députés de la majorité québécoise ne posant pas de questions, le ratio est avantageux pour les oppositions, notamment pour l'opposition officielle qui pose cinq des neuf questions par séance. Du côté des députés de la majorité française, les chances de poser une question sont encore plus restreintes. Le conseiller indique que lorsque la Présidente de l'Assemblée Yaël Braun-Pivet, était Présidente de la commission des Lois, elle laissait les questions par solidarité à ses collègues, puisque son statut lui octroyait un accès privilégié au Gouvernement²⁴⁰. Ce faisant, Jean-Jacques Urvoas qualifie les députés de la majorité « *d'ombres de la caverne de Platon*

²³⁷ BALLAND, P. & MESSENGER, D. (1987). *La séance est ouverte. op.cit.* p.98.

²³⁸ Environ 28 questions d'actualité.

²³⁹ Entretien réalisé avec l'auteur le 13 mars 2023.

²⁴⁰ Entretien réalisé avec l'auteur le 9 janvier 2023.

»²⁴¹. À cet égard, quelques calculs élémentaires²⁴² ont permis à Guy Carcassonne de mettre en avant le « *malheur des députés de la majorité* »²⁴³.

En outre, en France, les députés dits “frondeurs” sont complètement exclus des questions d’actualité, accentuant leur caractère politique. Ainsi, Barbara Pompili, députée Renaissance et Aurélien Pradié, député LR, tous deux opposés au projet de réforme des retraites, n’ont posé aucune question d’actualité²⁴⁴ depuis leur déclaration respective, assumant qu’ils ne voteraient pas le projet de loi. De la même manière, sous la présidence de François Hollande, Barbara Romagnan et Jérôme Guedj, députés frondeurs socialistes, n’ont posé aucune question durant l’ensemble de la XI^e législature²⁴⁵. Ce faisant, il convient d’émettre l’hypothèse que les questions d’actualité sont des récompenses pour ceux qui suivent les lignes du groupe. L’absence de question devient une sanction politique.

La procédure de sélection des députés “orateurs”, est similaire au sein des deux Assemblées : le bureau sélectionne les questions soumises par les députés de leur propre initiative²⁴⁶, il propose lui-même des questions aux députés en fonction de leur porte-parolat ou d’événements locaux et d’actualité qui touchent leur circonscription.

Enfin, si les députés ont réussi à obtenir une question, il reste, néanmoins, un deuxième obstacle à surmonter : avoir sa question programmée en début de séance, lorsque l’audience est à son maximum : « *Si par miracle on parvenait à être tout de même programmé, ce serait selon toute vraisemblance en fin de liste et avec de fortes chances d’intervenir qu’en fin de séance, face à des bancs clairsemés et la télévision débranchée.* »²⁴⁷

²⁴¹ URVOAS, J.-J & ALEXANDRE, M. (2012). *Manuel de survie à l’Assemblée nationale*. op.cit. p.73.

²⁴² « *Comptons une trentaine de membres du gouvernement, une présidence et trois ou quatre vice-présidences de l’Assemblée, une demi-douzaine de présidences de commissions, ajoutons encore quelques fonctions attirantes comme celle de rapporteur général de la commission des finances ou deux postes de questeurs, une à trois présidences de groupe. Tout additionné, l’on n’atteint pas la cinquantaine. Ce chiffre est à rapporter à 289, effectif minimal d’une majorité absolue, et la conclusion s’en déduit : environ 240 députés au moins, et souvent beaucoup plus, ne verront pas leur situation individuelle améliorée par l’appartenance à la majorité. Aussitôt qu’élus ou réélus, les voilà députés “de base”, qualification qui rend plus hommage à leur abnégation qu’elle n’ajoute à leur gloire. Ceux, rares, qui n’attendaient pas mieux s’y résignent, les autres ajoutent à leurs souffrances celle de la désillusion. Beaucoup, pensant déjà à la suite, calculent les rythmes habituels de rotation des postes et supputent des remaniements futurs, moyennant quoi leur frustration présente s’aggrave d’espérances, vaines le plus souvent* » CARCASSONNE, G. (2004). « Le bonheur de l’opposition ». *Pouvoirs*, n° 108.

²⁴³ CARCASSONNE, G. *Ibid.*

²⁴⁴ Entre les séances du 10 janvier au 11 avril 2023.

²⁴⁵ Entre les séances du 11 septembre 2012 au 22 février 2017.

²⁴⁶ Par exemple, au sein du groupe insoumis, les députés suggèrent des questions à travers un google form. Entretien avec Ugo Bernalicis, réalisé le 13 mars 2023.

Au sein du groupe Les Républicains, le bureau reçoit les propositions de questions par mail, SMS, ou par téléphone. Entretien réalisé avec Sylvie Gir le 31 mars 2023.

²⁴⁷ BELORGEY, J.-M. (1991). *Le Parlement à refaire*. op.cit. p.86.

b. Le groupe, un lieu de confort

Dans une autre perspective, les groupes parlementaires constituent des lieux d'apprentissage et d'expertise. À travers eux, les députés peuvent appréhender le fonctionnement de l'Assemblée et développer certaines compétences. En effet, les collaborateurs de groupe sont des adjuvants nécessaires à l'action des parlementaires, sur lesquels, les députés peuvent s'appuyer pour leurs ressources et connaissances techniques. Au Québec, les recherchistes²⁴⁸ sont régulièrement missionnés d'écrire les questions d'actualité sur des thématiques précises.

Les groupes endossent le rôle de “coach” des questions d'actualité, pour aider, notamment les nouveaux députés, à appréhender cet exercice. En France, à la suite des élections législatives de 2002, le secrétaire d'État chargé des Relations avec le Parlement, Jean-François Copé avait organisé un dîner avec des députés UMP chevronnés et novices pour leur prodiguer leurs conseils et leur permettre de mieux appréhender les séances de questions²⁴⁹. Le Parti libéral du Québec a organisé des simulations de séances de questions afin d'entraîner les nouveaux élus avant le début de la session parlementaire. De plus, cet exercice fait l'objet d'une préparation méticuleuse, indique Cindy Moreau « *lors du dry run, les députés qui ont une question la lisent, puis le leader et son équipe font des commentaires. Le député retourne ensuite travailler sa question. On essaye de travailler avec eux le contenu, bien sûr mais aussi le ton et la gestuelle. Tous les nouveaux députés ont eu au moins une question au début de la session pour voir le feeling de se lever en Chambre.* »²⁵⁰

Derrière une question d'actualité, se cache une double sélection : entre les groupes et au sein des groupes. L'attribution des questions est la résultante d'un choix politique et stratégique. Les députés doivent effectuer un *lobbying* de leur question auprès de leurs pairs. Les groupes créent, néanmoins, un cadre de conditions favorables pour appréhender les questions tant sur le fond que sur la forme. Poser une question permet aux députés d'exister en amont, au sein de son groupe parlementaire, mais également en aval, auprès des citoyens de leur circonscription.

²⁴⁸ Chaque groupe parlementaire possède un groupe de recherche, composé de recherchistes spécialisés dans des questions de fond. Ils aident les députés dans la préparation des travaux parlementaires.

²⁴⁹ URVOAS, J.-J & ALEXANDRE, M. (2012). *Manuel de survie à l'Assemblée nationale. op.cit.*

²⁵⁰ Entretien réalisé avec l'auteur le 23 janvier 2023.

B. Exister auprès de ses électeurs

La question peut recouvrir une dimension locale. Le député exerce sa mission d'assistant social lors de cet exercice, endossant le rôle de porte-parole de sa circonscription **(1)** tout en organisant les contours de sa réélection **(2)**.

1. Porte-parole des intérêts de la circonscription

Les enjeux locaux sont soulevés lors des questions d'actualité **(a)**, mais n'ont pas pour objectif de recevoir une réponse technique de la part du Gouvernement **(b)**.

a. Mettre en lumière un enjeu local

Les députés exercent leur mission d'assistant social à travers les questions. En effet, il n'est pas rare que les députés utilisent la séance de questions pour aborder un problème de leur circonscription. Les questions sont un support pour mettre en lumière un enjeu local et peuvent provenir de la société civile. Elles permettent de souligner le manque d'attention du Gouvernement sur certains enjeux. Ainsi, le député David Taupiac du groupe LIOT a mentionné la fermeture de la maternité dans le département du Gers²⁵¹, la députée RN Gisèle Lelouis a évoqué la dégradation des services publics dans la ville de Marseille²⁵². Le député horizon, Jérémie Patrier-Leitus a, quant à lui, souligné le féminicide de la ville de Dozulé²⁵³. Au Québec, la députée solidaire, Émilise Lessard-Therrien a alerté le Gouvernement sur le fort taux d'arsenic dans l'air engendré par les activités de la fonderie Horne²⁵⁴. Ainsi, Yannick Haury confirme « *qu'ils soient de la majorité ou l'opposition, une partie de leur question exprime la même chose : ils illustrent leurs propos par un exemple de leur territoire, par une situation liée à leur circonscription* »²⁵⁵ De plus, remonter les particularités locales permet d'éviter les contradictions des décisions prises par le Gouvernement et leur application sur le terrain²⁵⁶.

²⁵¹ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 14 mars 2023. Première séance. Session ordinaire. XVIe législature.

²⁵² J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 17 janvier 2023. Deuxième séance. Session ordinaire. XVIe législature.

²⁵³ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 7 mars 2023. Deuxième séance. Session ordinaire. XVIe législature.

²⁵⁴ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale du Québec. 17 septembre 2019. 42e législature, 1re session. Vol. 45 N° 59.

²⁵⁵ Entretien réalisé avec l'auteur le 8 mars 2023.

²⁵⁶ Entretien. *Ibid.*

Il faut également reconnaître que la mise en lumière des enjeux locaux peut être assez variable, et certains députés n'hésitent pas à promouvoir des événements locaux à défaut de soulever des problèmes de terrain. Par exemple, en 1976, la question du député RPR Robert-André Vivien portait sur la non-diffusion en couleur en province de la finale de coupe d'Europe de football opposant l'A.S. Saint-Etienne au Bayern de Munich²⁵⁷.

b. Une absence de réponses techniques de la part du Gouvernement

Malgré les mises en avant d'enjeux locaux des députés français et québécois à travers leur question, les réponses du Gouvernement manquent fréquemment de technicité. En effet, lors de sa question, la députée solidaire Émilise Lessard-Therrien a demandé au ministre de l'Environnement, Benoît Charette, les raisons de son refus de durcir la norme concernant le taux d'Arsenic dégagé par les activités de la Fonderie Horne. Ce dernier a répondu de manière très évasive²⁵⁸ :

M. Charette : M. le Président, je n'ai pas du tout la même lecture de mon passage en Abitibi il y a quelques jours. Je pense qu'il y a eu des rencontres très productives avec la mairesse, avec le conseil municipal, avec les travailleurs de l'usine, avec le groupe ARET, qui se mobilise dans le dossier, avec les gens de la santé publique régionale, avec la direction régionale du ministère de l'Environnement, et je pense qu'on peut conclure que cette journée a été productive et surtout très éclairante. Et peut-être apporter une précision à l'affirmation de la collègue. Les notions qui ont été révélées le printemps dernier, elles sont encore très parcellaires. L'étude de biosurveillance, elle n'est pas encore publiée, elle le sera dans les prochaines semaines, normalement. Ce que j'ai eu l'occasion de répéter, c'est : Allons-y par étapes, attendons cette étude. Mais, dans tous, tous les cas, la seule et unique préoccupation de ce gouvernement et qui a été exprimée à travers les nombreuses rencontres, c'est la sécurité publique, la santé publique. Donc, à partir du moment où on nous convainc que le

²⁵⁷ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 5 mai 1976. Première séance. Session ordinaire. Ve législature.

²⁵⁸ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale du Québec. 17 septembre 2019. 42e législature, 1re session. Vol. 45 N° 59.

rapport qui a été émis et approuvé par la Santé publique régionale en 2013 n'est plus adéquat, on pourra réagir. Mais, pour l'heure, ce ne sont pas des informations que nous avons.

De la même manière, lorsque la députée RN, Gisèle Lelouis a demandé au ministre son éventail d'action pour garantir l'accessibilité des services publics à Marseille, la réponse du ministre de la Transformation et de la Fonction publique, Stanislas Guerini, était également flottante²⁵⁹ :

M. Stanislas Guerini, ministre de la transformation et de la fonction publiques. Votre question porte sur la présence des services publics dans les territoires. Vous sous-entendez, au fond, qu'il y aurait un désinvestissement des services publics, ce qui est absolument le contraire de la politique menée par ce Gouvernement. (« Oh ! » sur les bancs du groupe RN.) Comment pouvez-vous dire que nous désinvestissons les services publics quand, au contraire, nous ouvrons des espaces France Services (Exclamations sur les bancs des groupes RN et LR.) : 2 600 d'entre eux sur le territoire, conformément à l'engagement du Président de la République ? Désormais, à moins de trente minutes de chacun de nos concitoyens, il y a un service public disponible, matérialisé et assuré par des hommes et des femmes que je salue. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.) Vous avez parlé de sécurité : comment pouvez-vous dire que cette majorité désinvestit les services publics quand, au contraire, nous réengageons du personnel en réinvestissant massivement dans les postes de policiers ? Ainsi, 10 000 policiers supplémentaires sont prévus au cours du quinquennat, grâce à des budgets que le Rassemblement national ne vote pas. (Exclamations sur les bancs du groupe RN.) Loin des discours et des agitations de l'hémicycle, nous agissons pour réinvestir dans les services publics.

Ainsi, la secrétaire générale du groupe LR Sylvie Gir, commente que les questions d'actualité n'entendent pas obtenir de réponses techniques de la part du Gouvernement, alimentant d'autant plus le caractère politique de cet exercice : « *on est pas dans des questions orales ! Dans les questions orales, on envoie la question en avance au*

²⁵⁹ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 17 janvier 2023. Deuxième séance. Session ordinaire. XVIe législature.

Gouvernement car on veut une réponse technique et réutilisable sur le terrain. Ce sont des questions plus pratiques, on attend une réponse du Gouvernement, pas comme dans les questions d'actualité. »²⁶⁰ Les questions orales sans débat n'ont pas d'équivalence au Québec. En effet, il n'existe pas d'activité parlementaire dédiée aux questions locales. Ce faisant, les outils parlementaires traditionnels sont détournés pour obtenir des réponses précises du ministre sur des enjeux locaux. Ainsi, les députés utilisent les périodes d'étude des crédits budgétaires, les interpellations et les questions écrites, « *Toutefois, nous recevons souvent des réponses vides* »²⁶¹ assure Cindy Moreau.

2. Un outil électoral

Au-delà de faire remonter les enjeux locaux, les questions d'actualité poursuivent également un objectif électoraliste. Les députés bénéficient de la visibilité médiatique de cet exercice **(a)** pour communiquer avec leur base électorale **(b)**.

a. Les questions d'actualité : de la publicité à la visibilité

Les questions d'actualité jouissent d'une couverture médiatique accrue, si bien que les questions sont l'activité parlementaire la plus publicisée. Certains députés ont bien su saisir l'enjeu de cette médiatisation de masse, témoigne Jean-François Copé : « *Aucun traitement de faveur : le siège qui m'avait été dévolu dans l'hémicycle, était à la droite de la droite, tout en haut, au dernier rang, de sorte que j'étais sûr de ne jamais passer à la télévision pendant les questions d'actualité, si je restais assis à mon siège. Ça n'a l'air de rien, mais, à Meaux, lors de mes permanences, des vieilles dames me le faisaient remarquer : "vous n'allez pas aux questions, gouvernement le mardi après-midi ? On ne vous voit jamais sur la troisième chaîne ?"* »²⁶² En effet, les citoyens à travers les questions d'actualité, se saisissent du côté humain et personnel des députés. Cet exercice contribue à personnaliser les relations avec son électorat et à se départir d'une étiquette de personnage abstrait « *beaucoup de personnes sont contentes lorsqu'elles me voient aux QAG : "ah je vous ai vu", "je vous ai cherché"* », commente Yannick Haury²⁶³. Ce faisant, les députés redoublent de stratégies pour informer les citoyens de leur passage en séance. Le député LR, Daniel Fasquel a ainsi informé sur les

²⁶⁰ Entretien réalisé avec l'auteur le 31 mars 2023.

²⁶¹ Entretien réalisé avec l'auteur le 23 janvier 2023.

²⁶² COPÉ J.-F. (2009). *Un député ça compte énormément ! Quand le Parlement s'éveille*. Albin Michel. p.55.

²⁶³ Entretien réalisé avec l'auteur le 8 mars 2023.

réseaux sociaux, le 10 décembre 2019 « je poserai une QAG à partir de 16h20 à suivre en direct sur LCN », ou de manière plus traditionnelle « *quand tu poses une QAG, tu préviens ta presse locale, en avance et les acteurs* » ajoute la conseillère ministérielle²⁶⁴.

b. La circonscription, l'auditoire explicite

Les citoyens constituent l'auditoire explicite des députés, qui utilisent une phrase qui résonne tel un mantra lors des séances de questions “pour les nombreux citoyens qui nous écoutent”. En effet, ces derniers étant des vecteurs de réélection, les députés mobilisent les questions comme un levier électoral au regard de la forte visibilité de cet exercice dans l'espace public. Ugo Bernalicis confirme que « *c'est important pour leur propre réélection de montrer qu'ils ont interpellé le Gouvernement sur un enjeu dans leur circonscription* »²⁶⁵. De plus, les questions sont un outil efficace de réélection puisque « *Cinq minutes de télévision, vaut 50 vins d'honneurs et des heures de représentation sur les marchés locaux. Par conséquent chaque mardi au cours des réunions de groupe, les députés se battent pour obtenir le droit de poser une question gouvernement* »²⁶⁶ soulignent Philippe Balland et Danielle Messenger. Les questions alimentent positivement les perceptions des électeurs sur le travail parlementaire fourni par leur député.

En effet, la proximité est devenue dans le champ politique une référence obligée, perçue comme un facteur de légitimité politique et consolidant le lien représentatif²⁶⁷. Ainsi, les questions d'actualité sont un outil de rapprochement du député envers son électorat, en créant une proximité tout en siégeant à l'Assemblée. Poser une question permet symboliquement de créer du lien avec les citoyens de sa circonscription.

Les questions d'actualité sont source de vitalité politique puisqu'elles assurent l'existence politique du député, tant en amont, au sein du groupe parlementaire, qu'en aval, auprès de son électorat. De manière concomitante, cet exercice ouvre les portes de la sphère médiatique. Les questions sont une opportunité offerte par la multiplication des médias

²⁶⁴ Entretien réalisé avec l'auteur le 3 février 2023.

²⁶⁵ Entretien réalisé avec l'auteur le 13 mars 2023.

²⁶⁶ BALLAND, P. & MESSEGER, D. (1987). *La séance est ouverte. op.cit.* p.273.

²⁶⁷ LEFEBVRE, R. (2005). « Rapprocher l'élu du citoyen. La “proximité” dans le débat sur la limitation du cumul des mandats (1998-2000) ». *Mots. Les langages du politique*, n° 77.

sociaux, pour se construire une notoriété hors les murs de son groupe et des citoyens de sa circonscription. Le député peut puiser dans un large arsenal de comportements distinctifs.

Section 2 : Les questions d'actualité, gouvernail pour naviguer sur le flot médiatique

Les médias sont le catalyseur du succès des questions d'actualité. Elles font l'objet d'une large couverture médiatique, que les députés ont appris à appréhender et à utiliser à leurs avantages. Le jeu d'influence avec les médias se traduit par une volonté des députés d'exister en leur nom propre sur la scène médiatique **(A)**, et de définir les lignes directrices et les thèmes du débat public. Nonobstant, ce jeu d'influence est affecté d'un vice important, entachant l'image des Assemblées **(B)**

A. Chercher une notoriété nationale

L'essor des médias de masse et de la tyrannie de l'image ont influencé la manière de faire de la politique. Les questions d'actualité sont les témoins privilégiés de ce phénomène. Les questions sont la résultante d'un jeu d'influence et d'interdépendance continu avec les médias **(2)**, alimentant cette personnalisation de la politique recherchée par les députés **(1)**.

1. La personnalisation de la politique

Dans un espace politique saturé, il convient de se démarquer pour se construire une stature nationale **(b)**, en composant avec le quatrième pouvoir **(a)**.

a. Le rôle des médias

La personnalisation de la politique est une opportunité offerte par la multiplication des médias. En effet, exister en son propre nom plutôt que d'endosser celui du parti, est la résultante de l'allongement des carrières politiques. La personnalisation de la politique est une protection contre les disgrâces que connaîtrait le parti. Elle est également, une condition pour prolonger la carrière politique d'un député dans une sphère politique contrainte et

étriquée. La personnalisation permet de capitaliser sur la réputation du député dans les moments de rejets, mais constitue par ailleurs, une protection à l'intérieur même du parti.

Les médias d'information ont connu une croissance extraordinaire et ont la capacité d'assurer une couverture permanente du travail parlementaire. En effet, l'émergence des réseaux sociaux et la recrudescence des chaînes d'information en continu, sont autant de facteurs qui tendent à modifier le rôle et le travail des médias. Le professeur Jean Charron, du Département d'information et de communication de l'Université Laval, croit que ces changements provoquent un public en déficit d'attention et sont à l'origine de mutations profondes dans les rapports entre la presse et les institutions politiques²⁶⁸. La tyrannie de l'instant et du court terme a accéléré le rythme auquel circule l'information, contraignant à la fois le travail des journalistes et celui des politiciens. Le député et ancien journaliste Bernard Drainville note que le cycle de la nouvelle a beaucoup raccourci et que ces technologies contribuent grandement à alimenter ce besoin d'instantanéité²⁶⁹. Ce faisant, les questions d'actualité sont l'exemple par excellence, à travers leur format, du court terme et de l'instantanéité. Leur caractère hebdomadaire et les nombreuses questions font des séances, un exercice parlementaire médiatiquement rentable.

b. La recherche d'une stature nationale

Ainsi, les questions d'actualité bénéficient d'un fort relais médiatique et sont une opportunité pour les députés de sortir de leur base électorale pour se faire connaître au niveau national. Les députés ont une incitation forte à exister en leur propre nom dans un marché politique devenu concurrentiel. L'individualisation de la compétition politique n'est pas sans effet sur leur manière de faire de la politique et de mener leur carrière. Les questions d'actualité constituent un exercice parlementaire permettant au député de se démarquer. Cependant, les questions peuvent, certes, avoir un effet d'accélérateur de carrière politique, mais à l'inverse, peuvent également les fragiliser. À cet égard, Tony Tomassi, ministre québécois de la Famille, s'est fait questionner sans relâche du 17 mars au 6 mai 2010 par le député péquiste Nicolas Girard, l'accusant d'avoir mis en place un système de favoritisme

²⁶⁸ COMTOIS, L. (2011). « Les médias et le Parlement à l'ère de l'instantanéité et de la convergence. Retour sur le colloque, les Députés, la Démocratie et les Médias. » *Bulletin*, vol. 40, n°2. Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.

²⁶⁹ COMTOIS, L. *Ibid.*

dans le dossier des garderies à 7 \$²⁷⁰. Le 6 mai, le ministre de la Famille s'est fait congédier de ses fonctions par le Premier ministre, Philippe Couillard. Néanmoins, cet exemple reste un cas singulier, et les questions comme "briseur ou accélérateur" de carrière relèvent plus de circonstances contingentes.

Par ailleurs, les questions des présidents de groupe ou des députés vedettes intéressent et bénéficient davantage de l'attention des journalistes. Au Québec, les chaînes d'information diffusent généralement les dix premières minutes des séances de questions, assurant un temps d'antenne aux chefs des groupes d'opposition. De plus, la fracture s'accroît au Québec entre les chefs de groupe et les députés, puisque l'enveloppe temporelle pour poser une question n'est pas égalitaire²⁷¹. En France, Sylvie Gir confirme cette tendance : « *notre service de com' met en avant les questions d'actualité qu'on pose, l'objectif c'est de mettre en avant une question mais également un parlementaire, c'est pas facile car il y a très peu de têtes qui sont connues et qui sont vendeurs dans la presse.* »²⁷² En effet, Louis Mermaz²⁷³ indique que « *les QAG n'ont propulsé personne au premier plan. Elles n'ont fait émerger aucun parlementaire brusquement, mais elles ont assurément forgé la réputation et l'image de ceux qui étaient déjà brillants.* »²⁷⁴ Julien Boelaert, Sébastien Michon et Étienne Ollion ont recensé, que sous la XIV^e législature française, trente députés ont reçu à eux seuls la moitié des invitations des médias nationaux, et soixante-quinze en ont reçu les trois-quarts. À l'inverse, 46% de députés n'ont jamais été invités par un média national au cours de cette législature²⁷⁵. Les questions permettent davantage de confirmer plutôt que de révéler une personnalité politique.

Ce faisant, pour les députés dits de "base", il convient pour se démarquer, d'équilibrer touches d'originalité avec les lignes du groupe dans sa question. Cet équilibre peut s'apparenter à un paradoxe pour les assistants parlementaires « *recrutés pour à la fois valoriser l'action individuelle de leur député et produire de la singularité à partir d'éléments*

²⁷⁰ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale du Québec. 17 mars 2010. 39^e législature, 1^{re} session. Vol. 41 N° 95.

²⁷¹ V. Annexe 2 qui détaille la répartition du temps de parole lors des séances de questions d'actualité en fonction du statut des parlementaires à l'Assemblée nationale du Québec. p.111.

²⁷² Entretien réalisé avec l'auteur le 31 mars 2023.

²⁷³ Homme politique français, ancien député socialiste, président de l'Assemblée nationale, plusieurs fois ministre puis sénateur jusqu'en 2011.

²⁷⁴ Propos rapportés par TOFFOLET, A. (2 octobre 2019). « Questions au gouvernement : de la démocratie et du spectacle démocratique ». *France culture*. Consulté le 28 avril 2023.

²⁷⁵ BOELAERT, J., MICHON, S. & OLLION, É. (2017). *Métier : député - Enquête sur la professionnalisation de la politique en France*. op.cit. p.58.

fabriqués par un collectif »²⁷⁶ affirme Éric Treille. Inversement, un député peut se démarquer de manière involontaire. Anne-Pascale Reboul rappelle que le commentaire du député RN Grégoire de Fournas, à la question posée par le député insoumis Carlos Bilongo, a montré « *l'échec de la stratégie de dédiablement du RN, et Carlos Bilongo a pris la lumière lors de cette QAG* »²⁷⁷.

2. L'interdépendance des questions d'actualité et des médias

La symbiose, produite par la mission commune des journalistes **(a)** et des députés **(b)** de porter un message auprès de la société civile, a engendré une interdépendance mutuelle. Députés et journalistes se font concurrence pour définir les thèmes du débat public.

a. Être influencé

Les jeux d'influence entre les médias et les députés trouvent leur paroxysme lors des séances de questions. L'enquête de Gaston Bernier a confirmé que les revues de presse, à l'Assemblée nationale du Québec, constituent la source principale d'information et alimentent le contenu des questions : « *à la première question : selon vous, quelle source d'information vous est la plus utile ? 39% ont indiqué la revue de presse, 18% les journaux, 12% les services de coupures de journaux. Au total des 8 séances, parmi les 54 questions posées, 12 questions ont eu les journaux pour source d'infos ou comme point de départ de leur intervention, c'est-à-dire qu'à 12 occasions, les députés se réfèrent aux journaux en formulant leurs questions.* »²⁷⁸ Ce phénomène trouve écho en France. Par exemple, la députée insoumise Danièle Obono fait mention d'un article de presse dans sa question du 20 mai 2020 : « *Selon le journal Le Monde, la Corée du Sud a pu, en deux semaines, élever sa production à 20 000 tests par jour ; l'Allemagne en réaliserait quant à elle 10 000 par jour, contre à peine 5 000 en France.* »²⁷⁹ En effet, si dans la revue de presse hebdomadaire, un article fait mention d'une situation déplaisante pour un ministère, elle fait systématiquement l'objet d'une question. Certains députés vont même jusqu'à imprimer les articles de journaux pour appuyer leurs propos, pratique qui traverse les législatures : le 13 décembre 1982, le député

²⁷⁶ TREILLE, É. (2007). « Écrire par délégation. Pratiques d'écriture des assistants parlementaires de députés socialistes », *Mots. Les langages du politique*, n°85.

²⁷⁷ Entretien réalisé avec l'auteur le 10 février 2023.

²⁷⁸ BERNIER, G. (1988). « Les députés et la documentation ». *Revue parlementaire canadienne*, vol. 11, n°4.

²⁷⁹ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 20 mai 2020. Séance unique. Session ordinaire. XV^e législature.

Alexandre Polack, a posé une question sur la langue de la publicité gouvernementale « *J'ai vu et j'ai ici devant moi une copie du journal The Gazette du 1er décembre* »²⁸⁰, le 2 février 2022, le député Monsef Derraji a brandi un article de presse relatant que la commission scolaire a obligé un enseignant à revenir en classe malgré son test positif²⁸¹.

Les députés espèrent par la suite que leur question soit reprise par les médias. Ce faisant, les médias participent à la construction de l'actualité, puisqu'en sélectionnant les événements, ils participent au jeu politique, y compris dans le choix des problèmes politiques prioritaires à traiter. L'ordre du jour parlementaire est écrit en filigrane dans les journaux.

b. Savoir influencer en retour

Les médias filtrent l'actualité et en absence d'influence réciproque, la sélection médiatique l'emporte sur le choix des thèmes politiques. Les séances de questions sont un « *jeu à double sens* », assure Cindy Moreau, « *on mange l'info des médias et on essaye d'attirer les médias sur des enjeux.* »²⁸² Monsef Derraji complète « *malheureusement même si tu poses une très bonne question, si les médias ne la réutilisent pas, ne reposent pas la question lors d'une conférence de presse, c'est que tu as manqué ton coup. La période de question est inscrite dans un puzzle médiatique.* »²⁸³ Ce faisant, certains députés à travers leur question, veulent porter des thèmes qui ne bénéficient pas d'une grande envergure médiatique, afin de les implanter dans l'agenda médiatique. Le député Ugo Bernalicis explique ainsi, que parmi les quatre questions accordées par séance au groupe LFI, une d'entre elles est dédiée systématiquement aux enjeux écologiques pour obliger les médias à s'emparer de ce sujet²⁸⁴.

Les questions d'actualité sont un accès à la fontaine de jouvence politique, bien qu'elles entretiennent la notoriété de certains au détriment de députés qui cherchent à se démarquer. La recherche d'une notoriété nationale à travers les questions nécessite

²⁸⁰ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale du Québec. 13 décembre 2012. 32e législature, 3e session. Vol. 26 N°100.

²⁸¹ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale du Québec. 2 février 2020. 42e législature, 2e session. Vol. 46 N° 25.

²⁸² Entretien réalisé avec l'auteur le 23 janvier 2023.

²⁸³ Entretien réalisé avec l'auteur le 23 janvier 2023.

²⁸⁴ Entretien réalisé avec l'auteur le 13 mars 2023.

d'apprivoiser les médias et d'être partie prenante dans le jeu d'influence, afin de se partager l'ordre du jour médiatique et les enjeux à aborder. Nonobstant, ce jeu d'influence peut rapidement prendre une tournure excessive, et occasionner certains incidents de séance.

B. La « séance pop-corn », l'heure du cinéma politique

Dans le jargon journalistique, la séance de questions d'actualité est surnommée «la séance pop-corn». Les questions sont la promesse d'une période divertissante et musclée. Députés et ministres sont à l'affiche d'un spectacle parlementaire, mis en scène **(1)** avec soin, bien que certaines démesures lui donnent une allure de navet parlementaire **(2)**.

1. La mise en scène

L'orateur lors de cet exercice recherche un maximum d'effets. Les médias sont un filtre que les députés ont appris à appréhender. Ce faisant, ces derniers décuplent leurs attitudes, mots et comportements, pour attirer l'attention médiatique. Jean-François Copé argue que « *les questions d'actualité frisent l'imposture tant elles sont mises en scène.* »²⁸⁵ Cette mise en scène se traduit par des stratégies oratoires **(a)**, complétée par des costumes et des accessoires originaux **(b)**.

a. Les stratégies oratoires

Au temps de la presse écrite, les députés ciselait la qualité de leurs interventions, mais depuis l'essor de la télévision et des réseaux sociaux, les effets d'image priment. En effet, « *Les journalistes sont plus à l'affût d'une réplique que d'une analyse.* »²⁸⁶ écrit Jean-Jacques Urvoas. Ce faisant, les députés misent sur des stratégies oratoires pour se démarquer à travers leur joute verbale. Ces stratégies entraînent une tyrannie de l'éloquence et les députés doivent ainsi redoubler d'imagination pour capter l'attention, marquer les esprits et déstabiliser les ministres. Dennis Kavanagh considère que les politiciens « *ont mis en place des stratégies de communication centrées sur les médias, ont ajusté leur discours au format imposé par la télévision (les "petites phrases") et transformé les élections en*

²⁸⁵ COPÉ, J.-F. (2009). *Un député ça compte énormément ! Quand le Parlement s'éveille.* op.cit. p.11.

²⁸⁶ URVOAS, J.-J. & ALEXANDRE, M. (2012). *Manuel de survie à l'Assemblée nationale : L'art de la guérilla parlementaire.* op.cit. p.34.

campagnes de marketing politique. »²⁸⁷ Ainsi, le député Marc Tanguay a utilisé une référence populaire et enfantine dans sa question, analogie qui n'a pas plu au leader du Gouvernement :

Extrait de la question d'actualité de Marc Tanguay sur les tarifs d'électricité²⁸⁸

M. Tanguay : M. le Président, tarifs d'Hydro-Québec, ce matin, on croirait vivre le texte introductif d'une bande dessinée d'Astérix. Ça irait comme suit (...) Dans l'analogie avec la bande dessinée, Hydro-Québec, c'est Obélix, qui engage les profits, et le ministre, lui, copain d'Hydro-Québec, représente Idéfix, qui jappe mais qui ne mord pas, M. le Président.

Le Président : M. le leader du gouvernement. S'il vous plaît! Propos, encore une fois... M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : M. le Président, l'article 35. Ce sont des propos blessants. Ce que le député de Lafontaine vient de faire, c'est de traiter un de ses collègues ici, à l'Assemblée nationale, de chien. On ne peut pas accepter ça, M. le Président.

En France, la question du député socialiste, Iñaki Echaniz, a fait réagir, puisqu'il a repris exactement la question d'actualité²⁸⁹ que le ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, Olivier Dussopt avait posé à Éric Woerth sur sa réforme des retraites, lorsqu'il était député en 2010. Sur un autre registre, le député RN, Antoine Villedieu a construit sa question en détournant les paroles de *La Marseillaise* : « *Monsieur le ministre, entendez-vous, dans nos villes et nos campagnes, mugir ces féroces barbares ? (Exclamations sur de nombreux bancs.) Ils viennent jusque dans nos gares, poignarder vos fils et vos compagnes. Alors, aux armes législatives ! Comprenez bien que nous n'attendons rien d'autre que la loi, afin que la justice abreuve nos sillons. Quand déciderez-vous d'appliquer les 100 % d'exécution des OQTF, promesse faite par le Président de la République lors de sa campagne en 2017 ? (Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)* »²⁹⁰ Certains députés vont même

²⁸⁷ KAVANAGH, D. (2001). « Les politiciens face aux médias ». *Pouvoirs*, n°93.

²⁸⁸ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale du Québec. 23 mars 2022. 42e législature, 2e session. Vol. 46 N° 40.

²⁸⁹ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 7 février 2023. Deuxième séance. Session ordinaire. XVIe législature.

²⁹⁰ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 17 janvier 2023. Deuxième séance. Session ordinaire. XVIe législature.

jusqu'à faire des fautes de langage pour rendre le contenu de leurs propos plus facile et accessible, souligne Monsef Derraji²⁹¹.

b. La Chambre, une nouvelle scène de théâtre

Au-delà du texte, la mise en scène des questions est alimentée par d'autres paramètres, à commencer par les vêtements. Le collègue de Jean-François Copé, « *qui après le déjeuner, enfila une veste jaune pour se différencier des costumes sombres quand passe la caméra dans l'hémicycle* »²⁹² ou la députée solidaire, Catherine Dorion, qui a fait réagir en portant un coton ouaté lors de la séance de questions du 25 septembre 2019, confirment que les vêtements sont un élément central de la mise en scène. Le député GDR, Moetai Brotherson, est allé jusqu'à accorder le thème de sa question, portant sur les plantes endémiques, aux motifs de sa chemise²⁹³.

Les accessoires ont également une place prégnante dans cet exercice, accentuant la mise en scène. Malgré l'interdiction imposée par l'article 9 de l'Instruction générale du règlement de l'Assemblée nationale française d'utiliser des objets et ustensiles en séance, certains députés français bravent le règlement. Ainsi lorsqu'en juillet 2017, le Gouvernement d'Édouard Philippe a annoncé une baisse de cinq euros des aides au logement, le député insoumis Alexis Corbière a scandé « *Voilà ce que vous supprimez tous les mois pour les plus démunis !* », pendant que le président du groupe des insoumis, Jean-Luc Mélenchon disposait sur les pupitres un paquet de pâtes, de la sauce tomate et des haricots en conserve²⁹⁴. À propos de cette question d'actualité, Ugo Bernalicis réagit : « *Alexis avait vu sur twitter une photo d'un étudiant qui avait montré ses achats avec 5€. Donc on a réutilisé son idée pour marquer les esprits.* »²⁹⁵ Au Québec, le député Greg Kelley est allé jusqu'à poser sa question d'actualité portant sur le soutien aux banques alimentaires avec son fils, âgé de deux mois, dans les bras²⁹⁶.

Enfin, la mise en scène des questions d'actualité est complétée par les comportements des députés en Chambre. Jean-François Copé relate les conseils de son ancien collègue

²⁹¹ Entretien réalisé avec l'auteur le 23 janvier 2023.

²⁹² COPÉ, J.-F. (2009). *Un député ça compte énormément ! Quand le Parlement s'éveille*. op.cit. p.56.

²⁹³ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 14 mars 2023. Première séance. Session ordinaire. XVIe législature.

²⁹⁴ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 26 juillet 2017. Première séance. Session extraordinaire. XVe législature.

²⁹⁵ Entretien réalisé avec l'auteur le 13 mars 2023.

²⁹⁶ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale du Québec. 6 décembre 2022. 43e législature, 1ere session. Vol. 47 N° 5.

député : « Pendant la séance, s'exclamer bruyamment dès qu'un député de l'autre bord, prend la parole pour être sûr de figurer au compte-rendu écrit. Et surtout pour être rappelé à l'ordre par le président de séance, qui va dire son nom devant tous les téléspectateurs, pour le plus grand bonheur de ses électeurs. »²⁹⁷ En effet, les comptes-rendus écrits font mention des nombreux commentaires des députés pendant la séance. La mise en scène peut également se traduire par des rapports scénarisés avec certains ministres, souligne le conseiller de Yaël Braun-Pivet « Ciotti de l'opposition, il va avoir tendance à interroger la ministre Taubira et on va rentrer dans un jeu scénarisé par rapport à la réalité de leurs rapports. »²⁹⁸ Les députés français se singularisent par leur accoutumance à quitter l'hémicycle lorsqu'ils se sentent offensés. Le groupe UMP a ainsi, quitté l'hémicycle en bloc le 24 juillet 2012 suite à une réponse trop longue du premier ministre, Jean-Marc Ayrault. De même, le groupe Rassemblement national est parti de la Chambre lorsque Bruno Le Maire a demandé des excuses au député Alexandre Loubet, pour l'avoir traité de « lâche »²⁹⁹. Cette habitude concerne également les membres du Gouvernement. À cet égard, la secrétaire d'État chargée de l'économie sociale et solidaire et de la vie associative, Marlène Schiappa, est sortie de l'hémicycle, lorsque le député Adrien Quatennens, accusé de violences physiques et morales sur sa conjointe, a posé une question d'actualité le 14 mars 2023.

2. L'heure des excès

La recherche constante d'une mise en scène originale et novatrice pour se démarquer politiquement et médiatiquement, conduit inévitablement à outrepasser certaines règles de bienséance, engendrant certains comportements démesurés **(a)**, et concomitamment, une dégradation de l'image de la politique **(b)**.

²⁹⁷ COPÉ, J.-F. (2009). *Un député ça compte énormément ! Quand le Parlement s'éveille*. op.cit. p.56.

²⁹⁸ Entretien réalisé avec l'auteur le 9 janvier 2023.

²⁹⁹ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 11 octobre 2022. Première séance. Session ordinaire. XVIe législature.

a. Des comportements à questionner

Les séances de questions d'actualité sont « *le théâtre de comportements qui ne seraient être tolérés dans aucune salle de conférences, salle à manger ou salle de classe.* »³⁰⁰

La mise en scène peut prendre des tournures disproportionnées et irrespectueuses. Ainsi, la ministre de la Sécurité Publique et Vice-Première Ministre du Québec, Geneviève Guilbault, s'est limée les ongles en plein Salon bleu lors d'une séance de questions le mercredi 13 novembre 2019. Le député communiste André Gerin a reçu, quant à lui, un rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal alors qu'il tentait de s'approcher des banquettes du Gouvernement, parce qu'il n'était pas satisfait de la réponse du ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, Éric Besson, avant de le traité de voyou³⁰¹ :

M. André Gerin. Le ministre est un voyou ! (Protestations sur les bancs du groupe UMP.)

Plusieurs députés du groupe UMP. Assis !

M. Michel Hunault. Cette question est suffisamment grave et je crois qu'elle méritait un peu plus d'attention ! (Applaudissements sur les bancs des groupes NC et UMP.)

M. le président. Monsieur Gerin, si vous ne regagnez pas votre place, le rappel à l'ordre sera inscrit au procès-verbal, avec les sanctions qui s'ensuivent. Et si vous continuez, vous serez expulsé.

M. André Gerin. Je n'accepte pas la réponse du ministre ! (M. Gerin veut se diriger vers le banc du Gouvernement ; il en est empêché par les huissiers. M. le président rappelle M. Gerin à l'ordre avec inscription au procès-verbal.)

Les joutes verbales sont également source de démesure. Lors de la séance du 11 octobre 2022, à la suite de sa question posée sur la souveraineté industrielle, le député RN Alexandre Loubet, a répliqué au ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté

³⁰⁰ CHONG, M. JENNINGS, M. LAFRAMBOISE, M. DAVIES, L. & LUKIWSKI, T. (2010). « Proposition de réforme de la période des questions ». *Revue parlementaire canadienne*, vol. 33, N°3.

³⁰¹ J.O. Débat Parlementaire. Assemblée nationale française. 24 janvier 2012. Première séance. Session ordinaire. XIIIe législature.

industrielle et numérique, Bruno Le Maire, « *aujourd'hui le lâche c'est vous* »³⁰². Les Premiers ministres ne sont pas exempts de comportements répréhensibles. En effet, le Premier ministre du Québec, François Legault³⁰³, a dû retirer des propos tenus au Salon bleu après s'être dit surpris, à haute voix, de constater que son collègue libéral Pierre Arcand était bel et bien vivant : « *Il est pas mort, lui ?* »³⁰⁴

Les femmes sont également la cible de comportements inappropriés. Anne-Pascale Reboul affirme que « *Les femmes en général sont plus chahutées en tant que ministres.* »³⁰⁵ L'exemple le plus emblématique reste la robe à fleurs de la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, Cécile Duflot qui fut sifflée en pleine séance, le 17 juillet 2012, par des députés pour sa tenue. Au Québec, la députée solidaire, Christine Labrie s'est, quant à elle, faite traiter de « *Mère Teresa* » par le Premier ministre, François Legault, à la suite de sa question sur le sort économique des femmes n'ayant pas de place pour leur enfant en garderie³⁰⁶.

b. La dégradation de l'image de la politique

Cette permanence de la mise en scène et la répétition d'incidents pendant les séances de questions donne l'impression d'une « télé-réalité parlementaire » et interroge quant à l'image de la politique qui en découle. Le haut fonctionnaire français, Maxime Tandonnet, a dénoncé dans une tribune du journal *Le Figaro*³⁰⁷, la tournure hystérique et médiocre dont est empreint le monde politique. En effet, Maxime Tandonnet se désole de la banalisation des stratégies de provocation et de la quête du symbole ou du bon mot qui consiste à faire parler de soi à n'importe quel prix, y compris celui des pires aberrations. L'Assemblée nationale prend les traits d'une cour de récréation, à défaut d'être un lieu d'exercice de la souveraineté.

³⁰² J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 11 octobre 2022. Première séance. Session ordinaire. XVI^e législature.

³⁰³ François Legault a précisé que sa moquerie se voulait « positive » : « *On se connaît, on se voit, chez lui, chez moi. Je trouve que Dominique Anglade ne l'utilise pas assez. Qu'elle ne lui donne pas assez de questions à poser. Ce matin quand je l'ai vu, qu'il se levait enfin, je me suis dit, ben il n'est pas mort, on l'utilise enfin. C'était positif à l'égard de Pierre. Mais c'était une mauvaise blague qui a été mal perçue* », a-t-il déclaré en conférence de presse. LAJOIE, G. (27 avril 2022). « "Il n'est pas mort lui ?" : une "mauvaise blague" de Legault à Pierre Arcand qui ne passe pas. » *Le Journal de Montréal*. Consulté le 17 mai 2023.

³⁰⁴ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale du Québec. 27 avril 2022. 42^e législature, 2^e session. Vol. 46 N^o 52.

³⁰⁵ Entretien réalisé avec l'auteur le 10 février 2023.

³⁰⁶ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale du Québec. 17 mars 2022. 42^e législature, 2^e session. Vol. 46 N^o 38.

³⁰⁷ TANDONNET, M. (2 février 2023). « L'effondrement du niveau intellectuel de la classe politique est une menace pour la démocratie ». *Le Figaro*. Consulté le 28 avril 2023.

De plus, la recherche de l'attention médiatique conduit au déclin intellectuel et à la perte de maîtrise de la langue française. La grossièreté dans les mots de vocabulaire employés, lorsqu'elle devient banale et même officielle, révèle l'incapacité à exprimer sa pensée autrement que par la vulgarité. En effet, les questions d'actualité symbolisent ce déclin linguistique et intellectuel de la classe politique. Les termes de "chicane" ou "être tanné" au Québec, ou encore celui de "bordel" en France ont désormais trouvé un fort écho au sein des questions. Maxime Tandonnet écrit ainsi : « *La IIIe République avait certes ses défauts, mais elle savait au moins produire des hommes d'État d'un haut niveau à l'image de Jean Jaurès, Waldeck-Rousseau, Raymond Poincaré, Édouard Herriot, Léon Blum ou André Tardieu. La Ve République dans sa version actuelle forme plutôt des histrions vaniteux, spécialistes des coups de communication et de la provocation, privés d'une vision historique et du sens de l'État.* », avant de conclure que « *l'effondrement du niveau intellectuel de la classe politique est une menace pour la démocratie* »³⁰⁸.

À la suite de sa démission le 1 avril 2011, Yvon Vallières, 44e Président de l'Assemblée nationale du Québec, a adressé une lettre à tous les parlementaires. Dans cette dernière, il se désole de n'avoir jamais connu en trente-trois ans à l'Assemblée nationale « *un climat parlementaire aussi exacerbé, où les règles élémentaires liées à l'exercice des rôles de chacun sont de moins en moins respectées* »³⁰⁹, prenant son paroxysme pendant la période des questions. Son successeur à la présidence, Jacques Chagnon a souligné dans son discours d'investiture que « *les comportements des parlementaires lors de la période des questions contaminent les fondements importants de notre société démocratique.* »³¹⁰ Roger Bertrand, Président de l'Assemblée nationale du Québec de 1994 à 1996, affirmait déjà que la séance de questions d'actualité entretenait dans l'espace public « *une piètre image du parlementarisme* »³¹¹. La mise en scène nuit à ce mécanisme de contrôle parlementaire et dépeint une image négative de l'Assemblée, si bien que le Président de l'Assemblée nationale du Québec de 1996 à 2002, Jean-Pierre Charbonneau avait proposé d'abolir la séance de questions d'actualité ³¹². Récemment, en 2017, le Président de l'Assemblée, François de

³⁰⁸ TANDONNET, M. *Ibid.*

³⁰⁹ 1er avril 2011. « Le président de l'Assemblée nationale, Yvon Vallières, démissionne ». *Radio-Canada*. Consulté le 28 avril 2023.

³¹⁰ J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale du Québec. 5 avril 2011. 39e législature, 2e session. Vol. 42, N°2.

³¹¹ BERTRAND, R. (15 mars 1995). « Propositions concernant la répartition et le nombre de questions à la période des questions et de réponses orales ». *Bulletin de l'Assemblée nationale*.

³¹² CHARBONNEAU, J. (21 février 2008). « Cessons ce cirque. . . ». *op.cit.*

Rugy, excédé par les nombreuses séances agitées, a menacé de supprimer les questions d'actualité en France³¹³.

Néanmoins, malgré ces propositions radicales de suppression, cet exercice ne semble pas faire l'objet d'une restructuration ou d'une refondation au sein des deux Assemblées. La conseillère ministérielle conclut : « *aucun autre format tout aussi symbolique et percutant n'a encore été trouvé et puis les députés sont très attachés aux QAG* »³¹⁴.

³¹³ « *Mes chers collègues, si à chaque fois qu'un député pose une question, les députés des autres groupes couvrent de leur voix les propos qu'il tient, alors nous arrêterons les séances de questions au Gouvernement, car elles n'auront plus aucun intérêt.* » J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 17 décembre 2019. Deuxième séance. Session ordinaire. XV^e législature.

³¹⁴ Entretien réalisé avec l'auteur le 3 février 2023.

CONCLUSION 3

Bien que cet exercice ait connu des accidents qui ont eu des conséquences physiques³¹⁵ et symboliques sur la carrière de certains députés et ministres, les questions d'actualité demeurent un adjuvant parlementaire important en politique. Les questions ont la particularité de créer les conditions de longévité politique, tant à l'échelle interne, au sein du groupe, qu'à l'échelle externe, auprès des citoyens de leur circonscription.

Par ailleurs, les questions d'actualité ont l'avantage de conférer une dimension nationale à la carrière politique des députés. Un jeu d'influence se met en place avec les médias pour déterminer l'ordre du jour parlementaire et le traitement de certains enjeux. Les médias deviennent des destinataires indirects de la question afin qu'elle fasse l'objet d'une médiatisation. Ce faisant, la mise en scène est un auxiliaire pour adjuver à la reprise médiatique de la question, bien que l'attention des médias se concentre davantage sur les chefs de groupe et les députés vedettes. Nonobstant, le message initialement porté s'estompe sous la prépondérance de la théâtralité de la prestation. Cette situation a pour conséquence de décourager les citoyens de s'intéresser à la politique, voire en dépeindre une image négative.

³¹⁵ Le 23 mars 1999, le député radical, Michel Crépeau fut emporté par un malaise cardiaque alors qu'il interpellait le Gouvernement lors d'une séance de questions d'actualité. J.O. Débat parlementaire. Assemblée nationale française. 23 mars 1999. Deuxième séance. Session ordinaire. XIe législature.

CONCLUSION GÉNÉRALE

« À travers les questions, c'est tout l'esprit du parlementarisme qui se révèle. »³¹⁶ Dès 1964, la justesse de la réflexion de Georges Burdeau mettait en évidence le détournement dont souffraient les questions. Cette analyse demeure, soixante ans plus tard, tout aussi saillante et actuelle. En effet, dès leur origine, les questions d'actualité ont manqué à leur mission de contrôle, se détournant ainsi de l'esprit qui leur a été assigné. En définitive, les questions d'actualité ont toujours été utilisées à des fins politiques ; interroger le Gouvernement se révèle nécessairement être une arme politique. Ce travail de recherche a démontré que l'Assemblée nationale française a failli dans le respect des deux principes relatifs à l'esprit des questions, détaillés par Michel Debré.

Un outil de contrôle. Si à l'instar du Québec, les questions ne sont pas utilisées comme un mécanisme de contrôle des activités gouvernementales, il convient de souligner que la crise sanitaire en France a temporairement permis de concilier l'esprit à la pratique de cet exercice. En effet, le contexte sanitaire a vidé les questions d'actualité de leur théâtralité, en raison notamment du peu de députés autorisés dans l'hémicycle, pour être utilisées comme un outil de contrôle et de reddition de compte à l'égard du Gouvernement.

Un droit des oppositions. L'analyse des droits des groupes d'opposition au sein des deux Assemblées a permis de saisir les enjeux relatifs à cet exercice. En France, les groupes d'opposition disposent d'un plus grand nombre de prérogatives parlementaires, respectivement à leurs homologues québécois, ce qui tendrait à justifier la participation des députés de la majorité aux séances de questions. Ce faisant, cet exercice reflète les rapports de force respectifs des Assemblées. Cependant, si le Québec respecte rigoureusement le deuxième principe relatif à l'esprit des questions d'actualité, l'évolution de la répartition de ces dernières au sein de l'Assemblée nationale française tend à se rapprocher de ce second principe. En effet, si initialement, la Conférence des présidents répartissait paritairement les questions entre la majorité et l'opposition, la résolution n°281 de 2019 a révisé le principe de répartition au profit de l'opposition. Ainsi, depuis le 1er octobre 2019, les deux-tiers des questions sont posées par des députés membres des groupes d'opposition³¹⁷.

³¹⁶ AMELLER, M. (1977). *L'heure des questions au Palais-Bourbon dans le Pouvoir. op.cit.* p.355.

³¹⁷ Ce principe est respecté puisque sur les 28 questions d'actualité posées par séance sous la XVIe législature, 9 sont octroyées aux groupes soutenant le Gouvernement (5 Renaissance, 2 Modem, 2 Horizon), ce qui correspond bien à 1/3 des questions.

Nonobstant, comme souligné par Georges Burdeau, les questions d'actualité ont le mérite de révéler l'esprit politique dont sont empreintes les deux Assemblées. Trois traits distinctifs de l'esprit politique des questions d'actualité semblent, dès lors, pouvoir être tirés de cette étude.

Un déséquilibre des pouvoirs au profit du Gouvernement. L'Assemblée nationale française et québécoise se caractérisent par une prévalence du pouvoir exécutif. Toutefois, ce déséquilibre institutionnel s'estompe lors des séances de questions d'actualité. Vitrine des activités parlementaires, cet exercice a la particularité de générer de la tension auprès des membres du Gouvernement puisque la procédure des questions d'actualité est exempte de toute prééminence gouvernementale.

La prégnance de la partisanerie en Chambre. La logique fusionnelle, développée entre la majorité parlementaire et le Gouvernement, a pour conséquence de fragmenter la Chambre. Les séances de questions exacerbent les joutes politiques, si bien qu'elles empruntent les caractéristiques du procès pénal. Le contrôle des politiques gouvernementales est coloré en fonction du groupe d'appartenance du député. L'utilisation des questions d'actualité ne se cantonne pas à ce débat contradictoire, et se déploie à d'autres titres, prenant également des allures de campagne électorale. Les groupes d'opposition instrumentalisent ces quelques minutes de temps de parole pour détailler leur programme politique, imposant un débat avec le Gouvernement, pour *in fine*, s'ériger en tant qu'alternative aux prochaines élections.

La recherche de longévité dans les carrières politiques. La carrière politique d'un député se cultive à travers trois perspectives : au sein de son parti politique, auprès de ses électeurs et à travers une notoriété nationale. Les séances de questions ont l'avantage de cultiver simultanément ces trois dimensions. Les médias sont paradoxalement, un rival pour définir les thèmes du débat public, et en même temps, un allié pour bénéficier d'un temps d'antenne. Toutefois, la recherche de visibilité tend à prendre l'ascendant sur l'objet de la question.

La séance des questions d'actualité est ainsi, l'épisode politique par excellence de la semaine parlementaire, si bien que le député communiste, Alain Bocquet avait déclaré : « *C'est là que transpire l'actualité politique* »³¹⁸. Ce mémoire a cherché à décortiquer les éléments concourant au caractère politique des questions d'actualité, afin de comprendre les

³¹⁸ FREYSSINET, É. (6 octobre 2019). « À l'Assemblée, dans la fosse aux lions ». *Les Échos*.

mécanismes et les enjeux engendrant l'insuccès de ses missions premières. À cet égard, la question d'actualité de Philippe Rickwaert condense les modalités d'instrumentalisation de cet exercice. Ce phénomène est à analyser d'un point de vue global et organique, puisque les éléments soulevés dans cette étude sont inextricablement liés et se renforcent mutuellement.

Si dès l'origine, les questions d'actualité ont été détournées de leur esprit constitutionnel, il est plausible que leur instrumentalisation politique perdure au fil des législatures. Aujourd'hui, cette culture des questions d'actualité semble profondément enracinée dans la pratique parlementaire pour être corrigée. Ce faisant, afin de concilier la pratique à l'esprit, deux hypothèses se dessinent. Premièrement, il faudrait réfléchir à une abrogation des questions d'actualité, pour les remplacer par un nouvel exercice parlementaire permettant de contrôler efficacement le Gouvernement. À l'extrême opposé, il conviendrait d'assumer pleinement l'instrumentalisation des questions pour légitimer leur caractère politique, ce qui, en premier lieu, pourrait se matérialiser par un changement d'appellation de cet exercice. Les questions d'actualité pourraient être renommées "questions politiques".

Pour conclure, ce travail de recherche a mis en lumière les pratiques des séances de questions d'actualité au sein des Assemblées nationales française et québécoise, et de leur différent degré de dérogation à l'esprit de cet exercice. Le champ de recherche des questions d'actualité gagnerait à être complété par une étude comparée au sein du Parlement français. Il serait ainsi pertinent de comparer la pratique des questions d'actualité à l'Assemblée nationale et au Sénat, afin de déterminer si les modalités d'instrumentalisation politique des questions reflètent la position respective des deux Chambres dans le jeu institutionnel de la Ve République.

ANNEXE 1

Liste des entretiens

1. **Ugo Bernalicis**, député de la France insoumise depuis 2017 à l'Assemblée nationale française. Entretien réalisé le 13 mars 2023.
2. **Monsef Derraji**, leader parlementaire de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale du Québec. Ancien leader adjoint et porte-parole de l'opposition officielle en matière de Santé et Services sociaux. Entretien réalisé le 23 janvier 2023.
3. **Sylvie Gir**, secrétaire générale du groupe Les Républicains à l'Assemblée nationale française depuis 2005. Entretien réalisé le 31 mars 2023.
4. **Jean Habel**, ancien député de la majorité à l'Assemblée nationale du Québec de 2014 à 2018. Entretien réalisé le 3 février 2023.
5. **Yannick Haury**, député de la majorité depuis 2017 à l'Assemblée nationale française. Entretien réalisé le 8 mars 2023.
6. **Cindy Moreau**, cheffe de cabinet du leader de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale du Québec. Entretien réalisé le 23 janvier 2023.
7. **François Paradis**, 46e Président de l'Assemblée nationale du Québec de 2018 à 2022. Entretien réalisé le 5 avril 2022.
8. **Anne-Pascale Reboul**, journaliste au service politique de l'Agence France Presse, à l'Assemblée nationale française depuis 2013. Entretien réalisé le 10 février 2023.

9. Une conseillère ministérielle (nom anonymisé) et ancienne collaboratrice parlementaire d'un député de la majorité. Entretien réalisé le 3 février 2023.

10. Un conseiller de la Présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet (nom anonymisé). Entretien réalisé le 9 janvier 2023.

ANNEXE 2

Répartition du temps de parole lors des séances de questions d'actualité en fonction du statut des parlementaires à l'Assemblée nationale du Québec

Chefs des groupes d'opposition :

- Question principale : 1 minute 30 secondes
- Questions complémentaires (x 3) : 30 secondes chacune

Premier ministre :

- Réponse à la question principale : 1 minute 45 secondes
- Réponses aux questions complémentaires : 45 secondes chacune

Députés :

- Question principale : 1 minute
- Questions complémentaires (x 2) : 30 secondes chacune

Ministres :

- Réponse à la question principale : 1 minute 15 secondes
 - Réponses aux questions complémentaires : 45 secondes chacun
-

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

AVRIL, P., GICQUEL, J. & GICQUEL, J. (2021). *Droit parlementaire*. LGDJ.

BLACHÈRE, P. (2012). *Le Parlement en France*. LGDJ.

CHAGNOLLAUD DE SABOURET, D. (2021). *Droit constitutionnel contemporain 1. Théorie générale - Les régimes étrangers*, 11e édition. Dalloz.

CHANTEBOUT, B. (2004). *Brève histoire politique et institutionnelle de la Ve République*. Armand Colin.

FAVOREU, L., GAÏA, P., GHEVONTIAN, R., MESTRE, J., PFERSMANN, O., ROUX, A. & SCOFFONI, G. (2020). *Droit constitutionnel*, 22e édition. Dalloz.

MORABITO, M. (2020). *Histoire constitutionnelle de la France de 1789 à nos jours*. LGDJ.

PIERRE, E. (1919) *Traité de droit politique électoral et parlementaire*, 5e édition complétée par des références au Supplément de 1919. Gallica.

ROZENBERG, O. & THIERS, É. (2018). *Traité d'études parlementaires*. Bruylant.

SIEGFRIED, P. (dir.) (2021). *La procédure parlementaire du Québec*, 4e édition. Assemblée nationale du Québec.

WAELE, D.-J. & DÉLOYE, Y. (2018). *Politique comparée*. Bruylant.

Ouvrages spécialisés

- ACQUAVIVA, J.-C.** (1997). *LES DÉPUTÉS. Élection, Mandat, Rôle, L'Assemblée nationale*. Gualino Editeur.
- AMELLER, M.** (1977). *L'heure des questions au Palais-Bourbon dans le Pouvoir, in mélanges offerts à Georges Burdeau*. LGDJ.
- AVRIL, P. & GICQUEL, J.** (2011). *Le Conseil constitutionnel*, 6ème édition. LGDJ.
- BALLADUR, É.** (2007). *Une V République plus démocratique*. Fayard.
- BALLAND, P. & MESSENGER, D.** (1987). *La séance est ouverte : Les coulisses de l'Assemblée nationale*. Balland.
- BASSI, M.** (1975). *La République des petits papiers*. Grasset.
- BELORGEY, J.-M.** (1991). *Le Parlement à refaire*. Gallimard.
- BERGOUGNOUS, G.** (2000). *La séance publique*. Assemblée Nationale, coll. Connaissance de l'Assemblée, n°6.
- BLAIS, C.** (2016). *Histoire parlementaire du Québec 1928-1962*. Éditions du Septentrion.
- BIRNBAUM, P., HAMON, F. & TROPER, M.** (1977). *Réinventer le parlement*. Flammarion.
- BOELAERT, J., MICHON, S. & OLLION, É.** (2017). *Métier : député - Enquête sur la professionnalisation de la politique en France*. Raisons d'agir.
- BRUN, H.** (1970). *La formation des institutions parlementaires québécoises*. Les Presses de l'Université Laval.
- CAMBY, J.** (2021). *Le travail parlementaire sous la Ve République*. LGDJ.
- CHANDERNAGOR, A.** (1967). *Un parlement, pour quoi faire ?* Gallimard.
- CONNIL, D.** (2016). *Les groupes parlementaires en France*. LGDJ.
- COURTY, G.** (2006). *Les groupes d'intérêt*. La découverte.

- COURTY, G.** (2017). *Le lobbying en France : Invention et normalisation d'une pratique politique*. Peter Lang.
- DEROSIER, J.-P.** (dir.) (2016). *L'opposition politique*. LexisNexis.
- GARRIGUES, J.** (2016). *Les Présidents de l'Assemblée nationale de 1789 à nos jours*. Classiques Garnier.
- KIMMEL, A.** (1991). *L'Assemblée nationale sous la Cinquième République*. Presses de Sciences Po.
- LERUEZ, J.** (2001). *Le système politique britannique : De Winston Churchill à Tony Blair*. Armand Colin.
- NEIDHART, R., LALA, J.-L., FOURNIER, T., MORAUX, J.-L. & PETIT, D.** (1992). *Les questions à l'Assemblée nationale*. coll. Connaissance de l'Assemblée, n°4.
- MICHON, S. & BEAUVALLET, W.** (2018). *Dans l'ombre des élus : Une sociologie des collaborateurs politiques*. Presses Universitaires du Septentrion.
- ROUSSELLIER, N.** (1997). *Le Parlement de l'éloquence. La souveraineté de la délibération au lendemain de la Grande Guerre*. Presses de Sciences Po.
- URVOAS, J.-J & ALEXANDRE, M.** (2012). *Manuel de survie à l'Assemblée nationale : L'art de la guérilla parlementaire*. Odile Jacob.

Témoignages politiques

- COPÉ, J.-F.** (2009). *Un député, ça compte énormément ! : Quand le parlement s'éveille*. Albin Michel.
- KAROUTCHI, R.** (2007). *Le Parlement. A quoi ça sert ?* Ellipses.

Articles de revues spécialisées

1. Revues françaises

AVRIL, P. (1981). « Chaque institution à sa place... le Président, le parti et le groupe ». *Pouvoirs*, n° 20.

AVRIL, P. (1981). « Le Parlement législateur ». *Revue française de science politique*, n°1.

AVRIL, P. (1994). « La majorité parlementaire ? » *Pouvoirs*, n° 68.

AVRIL, P. (2005). « Qui fait la loi ? » *Pouvoirs*, n° 114.

AVRIL, P. (2007). « La rénovation du Parlement : mythes et réalités ». *Les Petites Affiches*, n° 123.

AVRIL, P. (2008). « Enchantement et désenchantement constitutionnels sous la Ve République ». *Pouvoirs*, n°126.

AVRIL, P. (2008). « L'introuvable contrôle parlementaire ». *Jus Politicum*, n° 3.

AVRIL, P. (2008). « Le statut de l'opposition, un feuilleton inachevé ». *Les Petites Affiches*, n° 254.

BARBERIS, M. (2012). « Le futur passé de la séparation des pouvoirs ». *Pouvoirs*, n°143.

BERLOT, C. (2021). « La responsabilité politique individuelle des ministres sous les IIIe et IVe Républiques ». *Revue française de droit constitutionnel*, n° 127.

BERGOUGNOUS, G. (2013). « Les binômes majorité-opposition ». *Pouvoirs*, n°146.

CARCASSONNE, G. (2004). « Le bonheur de l'opposition ». *Pouvoirs*, n° 108.

DAVIN, J.-P. (1985). « Les groupes parlementaires ». *Pouvoirs*, n° 34.

DE CACQUERAY, S. (2015). « Quand trop de contrôle tue le contrôle : la raréfaction des résolutions modifiant les règlements des assemblées ». *Revue française de droit constitutionnel*, n°102.

- DELCAMP, A.** (2004). « Le Conseil constitutionnel et le Parlement ». *Revue française de droit constitutionnel*, n° 57.
- DIVELLEC (LE), A.** (2008). « Le Gouvernement, portion dirigeante du Parlement. Quelques aspects de la réception juridique hésitante du modèle de Westminster dans les Etats européens ». *Jus Politicum*, n°1.
- DORD, O.** (2009). « Vers un rééquilibrage des pouvoirs publics en faveur du Parlement ». *Revue française de droit constitutionnel*, n°77.
- DOSIÈRE, R.** (2010). « Le contrôle ordinaire ». *Pouvoirs*, n°134.
- HÉRIN, J.-L.** (2013). « Les groupes minoritaires : un nouveau concept entre droit et politique ». *Pouvoirs*, n°146.
- KAVANAGH, D.** (2000). « Les politiciens face aux médias ». *Pouvoirs*, n°93.
- LAUVAUX, P.** (2010). « Le contrôle, source du régime parlementaire, priorité du régime présidentiel ». *Pouvoirs*, n°134.
- LEFEBVRE, R.** (2005). « Rapprocher l'élu du citoyen. La « proximité » dans le débat sur la limitation du cumul des mandats (1998-2000) ». *Mots. Les langages du politique*, n° 77.
- LIDEC (LE), P.** (2008). « Les députés, leurs assistants et les usages du crédit collaborateurs. Une sociologie du travail politique ». *Sociologie du travail*, vol 50, n° 2.
- MAUPIN, M.** (1997). « Diriger le Parlement ». *Pouvoirs*, n°83.
- NGUYEN HUU, P.** (1981). « L'évolution des questions parlementaires depuis 1958 ». *Revue française de science politique*, n°1.
- NANTOIS (DE), C.** (2009). « La solidarité gouvernementale sous la Cinquième République : se soumettre, se démettre ou disparaître ». *Jus Politicum*, n° 2.
- NORTON, P.** (2010). « La nature du contrôle parlementaire ». *Pouvoirs*, n°134.
- PIMENTEL, C.-M.** (2004). « L'opposition, ou le procès symbolique du pouvoir ». *Pouvoirs*, n°108.

- REIGNIER, D.** (2016). « Des traditions parlementaires et de leur interprétation : Le cas de l'impartialité du président des assemblées ». CERAPS.
- SEGUIN, P.** (1994). « Les relations opposition/majorité ». *Pouvoirs*, n° 34.
- SUREL, Y.** (2004). « Le chef de l'opposition ». *Pouvoirs*, n° 108.
- THIERS, É.** (2012). « La majorité contrôlée par l'opposition : pierre philosophale de la nouvelle séparation des pouvoirs ? ». *Pouvoirs*, n°143.
- TOULEMONDE, G.** (2001). « Des députés pour quoi faire ? » *Les Petites Affiches*, n° 123.
- TREILLE, É.** (2007). « Écrire par délégation. Pratiques d'écriture des assistants parlementaires de députés socialistes ». *Mots. Les langages du politique*, n°85.
- TURPIN, D.** (1978). « Le régime représentatif est-il démocratique ? » *Pouvoirs*, n°7.
- VIDAL-NAQUET, A.** (2013). « Le renouveau de l'opposition ». *Pouvoirs*, n°146.
- VIVERET, P.** (1978). « Le régime représentatif est-il démocratique ? » *Pouvoirs*, n°7.
- ZIMBA, L.** (2016). « Jules Romains : la théâtralisation du Parlement de la Belle Époque ou un spectacle dans un fauteuil ». *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, n°24.

2. Revues canadiennes

- ALBERT, M.** (1984). « Le contrôle parlementaire des activités internationales du gouvernement du Québec ». *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 14, n°1.
- BÉDARD, M.** (22 mai 2014). « La période des questions au Parlement canadien et dans d'autres assemblées législatives », *Bibliothèque du Parlement Ottawa*. Publication n°2011-88-F.
- BERNIER, G.** (1988). « Les députés et la documentation ». *Revue parlementaire canadienne*, vol. 11, n°4.

- BOSLEY, J.** (1986). « Décision d'un président ». *Revue parlementaire canadienne*, vol. 9, n°2.
- CHONG, M.** (2008). « Redéfinition de la période des questions et des débats à la Chambre des communes ». *Revue parlementaire canadienne*, vol. 31, n°3.
- CHONG, M., JENNINGS, M., LAFRAMBOISE, M., DAVIES, L., & LUKIWSKI, T.** (2010). « Proposition de réforme de la période des questions ». *Revue parlementaire canadienne*, vol. 33, n°3.
- DEIGHAN, G.** (1999). « Le rôle du président durant la période des questions ». *Revue parlementaire canadienne*, vol. 22, n°4.
- RYAN, F.-H.** (2009). « Une réforme de la période des questions est-elle possible ? ». *Revue parlementaire canadienne*, vol. 32, n°3.
- STEIN, G.** (1983). « The Question Period in Quebec and Ottawa : A Focus on the Opposition's Preparations and Style ». *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 13, n°4.
- THÉRIAULT, Y.** (1983). « Vingt ans de questions à l'Assemblée nationale du Québec ». *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 13, n°2.

Thèses

- AMELLER, M.** (1962). *Les questions au gouvernement, instrument de contrôle parlementaire*. Thèse, droit public. Paris : Université Paris, faculté de droit et de sciences économiques.
- BENETTI, J.** (2004). *Droit parlementaire et fait majoritaire à l'Assemblée Nationale sous la Cinquième République*. Thèse, droit public. Paris : Université Paris I.
- LECOMTE, D.** (2021). *L'abdication du Parlement : fait majoritaire et discipline partisane à l'Assemblée nationale sous la Vème République*. Thèse, sciences politiques. Paris : Université Paris I.

- REIGNIER, D.** (2011). *La discipline de vote dans les assemblées parlementaires sous la Cinquième République*. Thèse, droit public. Lille : Université Lille II.
- TOULEMONDE, G.** (1998). *Le déclin du Parlement sous la Cinquième République. Mythe et réalités*. Thèse, droit public. Lille : Université Lille II.
- VINTZEL, C.** (2011). *Les armes du Gouvernement dans la procédure législative, étude comparée : Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni*. Thèse, droit public. Paris : Université Paris I.

Rapports

- BALLADUR, É** (dir). (29 octobre 2007). « Une Ve République plus démocratique ». *Rapport du comité de réflexion et de propositions sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions de la Ve République*.
- GÉRALD, P. & PEYRONNET J.-C.** (25 octobre 2006). « L'expérience des Parlements nationaux au sein de l'Union européenne : quels enseignements pour le Sénat ? Les exemples allemands, britannique, espagnol, finlandais, italiens et polonais ». *Rapport d'information sénatorial fait au nom de la commission des Lois*.
- NUSSBERGER, A., ÖZBUDUN, E. & SEJERSTED, F.** (15-16 octobre 2010). *Rapport sur le rôle de l'opposition au sein d'un Parlement démocratique*, adopté par la Commission européenne pour la démocratie et par le droit (Commission de Venise) lors de sa 84e session plénière.

Études

- DEROSIER, J.-P. & TOULEMONDE, G.** (2020). « Le Parlement français et la pandémie : un Parlement sous assistance respiratoire », in E. CARTIER, B. RIDARD, G. TOULEMONDE, *L'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement des Parlements en Europe*. Fondation Robert Schuman.

GEYNET-DUSSAUZE, C. (Février 2021). « L'exercice du contrôle parlementaire durant la crise sanitaire de la Covid-19 ». XIIIe journée de l'UMR DICE *Justice, contrôle et responsabilité de la décision publique : leçons de la crise sanitaire*. Aix-en-Provence.

VIKTOROVITCH, C. (16 janvier 2009). « La compétition dans les séances de questions au Gouvernement » in *Violence des échanges en milieu parlementaire. La pacification contrariée des mœurs politiques à l'épreuve du travail parlementaire (XIXe-XXe siècles)*. Journée d'étude du groupe de recherche sur les parlements et les parlementaires de l'AFSP. Paris.

Essais

RYAN, F.-H. (2008). *L'inefficacité de la période des questions : Comment l'influence politique induite enlève à la période des questions la fonction de responsabilisation qu'elle est censée avoir et incite à la politicaillerie*. Groupe canadien d'études des Parlements.

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT.....	1
RÉSUMÉ / ABSTRACT.....	2
REMERCIEMENTS.....	3
SOMMAIRE.....	4
INTRODUCTION.....	6
CHAPITRE 1 : L'heure des questions d'actualité ou une mise entre parenthèses du déséquilibre constitutionnel.....	20
Section 1 : Une Assemblée revigorée.....	21
A. Les questions d'actualité, le « la » des travaux parlementaires.....	21
1. Les questions d'actualité, temps fort de la semaine parlementaire.....	22
a. Un miroir des activités parlementaires.....	22
b. Un miroir aux reflets parfois imparfaits.....	23
2. Le rôle de l'Assemblée redessiné : contrôler l'action gouvernementale.....	24
a. Le contrôle par voie d'information.....	24
b. L'information, nouvelle source de pouvoir parlementaire.....	25
B. La place des questions d'actualité lors de la crise sanitaire.....	27
1. Les limites des questions d'actualité pendant la crise sanitaire.....	27
a. Une nouvelle organisation des questions d'actualité.....	27
b. Un contrôle du Gouvernement aléatoire.....	28
2. Les questions d'actualité, outil indispensable pour remédier à la paralysie des autres prérogatives parlementaires.....	29
a. Une Assemblée sous respirateur artificiel.....	29
b. Les questions d'actualité, l'oxygène de l'Assemblée.....	30
Section 2 : L'heure des questions d'actualité : la renaissance du « Phénix Assemblée ».....	32
A. Une souplesse de la procédure.....	32
1. Une procédure exempte de toute prééminence gouvernementale.....	32
a. Une spontanéité de l'exercice.....	32
b. Une mise en tension du Gouvernement.....	33
2. Une recherche d'influence de la part du Gouvernement.....	34
a. Anticiper les questions d'actualité.....	35
b. Jouer la carte de l'obstruction gouvernementale.....	36
B. Une ambiance compétitrice.....	38

1. Une scénographie particulière.....	38
a. L'absence de tribune.....	38
b. Un climat teinté de violence.....	39
2. Le rôle du règlement.....	41
a. Le règlement, une recherche d'apaisement aux résultats mitigés.....	41
b. Les détournements de l'esprit du règlement.....	43
CONCLUSION 1.....	45

CHAPITRE 2 : L'heure des questions d'actualité ou l'exacerbation des joutes politiques..... 46

Section 1 : L'heure du procès gouvernemental.....	47
A. La répartition des prérogatives de l'Assemblée nationale.....	48
1. L'Assemblée nationale, une entité plurielle.....	48
a. Différencier l'Assemblée des députés.....	48
b. Les faibles possibilités de l'opposition pour utiliser ses prérogatives parlementaires.....	49
2. La fonction de contrôle.....	51
a. La raison d'être des oppositions.....	51
b. Le paradoxe : la conciliation soutien-contrôle des députés de la majorité.....	52
B. L'appel à la barre de la défense et de l'accusation.....	53
1. La défense, interprétée par la majorité.....	53
a. Une défense silencieuse au Québec.....	54
b. Une défense active en France.....	54
2. L'accusation, interprétée par l'opposition.....	56
a. Éviter la complaisance.....	56
b. Une exagération de l'accusation.....	59
Section 2 : Les questions d'actualité : une formule couteau suisse.....	60
A. Une tribune politique.....	61
1. Une niche de temps de parole.....	61
a. Une sécurité temporelle.....	61
b. Les différents droits des oppositions québécoise et française.....	62
2. Les questions d'actualité comme communiqué de presse.....	63
a. Instrument de communication politique.....	63
b. La nature pédagogique des questions d'actualité.....	65
B. Une campagne électorale permanente au sein de la Chambre.....	66
1. Un débat électoral.....	66
a. Une harangue électorale.....	66

b. Prolongation des thèmes de campagne.....	68
2. Préparer l’alternance.....	69
a. Un face à face stratégique.....	69
b. Les questions d’actualité comme programme électoral.....	71
CONCLUSION 2.....	73

CHAPITRE 3 : L’heure des questions d’actualité ou la fontaine de jouvence politique 74

Section 1 : Les questions d’actualité, tremplin pour exister sur la scène politique.....	75
A. Exister au sein de son groupe parlementaire.....	76
1. La captation des questions d’actualité par les groupes parlementaires.....	76
a. Le tâtonnement français.....	76
b. Le pragmatisme québécois.....	77
2. Poser une question d’actualité : un parcours du combattant.....	78
a. Le groupe, un lieu de rivalité.....	78
b. Le groupe, un lieu de confort.....	81
B. Exister auprès de ses électeurs.....	82
1. Porte-parole des intérêts de la circonscription.....	82
a. Mettre en lumière un enjeu local.....	82
b. Une absence de réponses techniques de la part du Gouvernement.....	83
2. Un outil électoral.....	85
a. Les questions d’actualité : de la publicité à la visibilité.....	85
b. La circonscription, l’auditoire explicite.....	86
Section 2 : Les questions d’actualité, gouvernail pour naviguer sur le flot médiatique.....	87
A. Chercher une notoriété nationale.....	87
1. La personnalisation de la politique.....	87
a. Le rôle des médias.....	87
b. La recherche d’une stature nationale.....	88
2. L’interdépendance des questions d’actualité et des médias.....	90
a. Être influencé.....	90
b. Savoir influencer en retour.....	91
B. La « séance pop-corn », l’heure du cinéma politique.....	92
1. La mise en scène.....	92
a. Les stratégies oratoires.....	92
b. La Chambre, une nouvelle scène de théâtre.....	94
2. L’heure des excès.....	95
a. Des comportements à questionner.....	96
b. La dégradation de l’image de la politique.....	97

CONCLUSION 3.....	100
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	101
ANNEXE 1.....	104
ANNEXE 2.....	106
BIBLIOGRAPHIE.....	107
TABLE DES MATIÈRES.....	116